



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE
RUE DE L'EAU ET DES ENFANTS – 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE**

COMITÉ SYNDICAL N° 230 DU MERCREDI 29 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2017, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT).

Présents : 38

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUMELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville),
Gérald VERGET (Commune de Louvres).

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

Guy MESSAGER fait un point sur les délibérations prises ou restant à prendre concernant les changements de délégués titulaires et suppléants. La commune de Le Thillay a envoyé la délibération indiquant le remplacement de Patrick SCHEPPLER par Chantal TESSON en tant que déléguée titulaire, et le remplacement de Chantal TESSON par Martine GALTIE en tant que déléguée suppléante. La délibération de la commune de Baillet-en-France n'a quant à elle toujours pas été transmise au SIAH.

Dématérialisation des documents afférents aux Comités Syndicaux

« Lors du comité du 7 décembre 2016, nous échangeons sur les modalités de mise en place des tablettes pour vous permettre de recevoir et de lire les documents relatifs aux comités syndicaux avec les notes de synthèse, les comptes rendus et procès-verbaux, plannings.

Le SIAH avait fait un comparatif. S'il devait acquérir les tablettes pour tous les élus et assurer des sessions de formation, le SIAH devra payer 35 000€, coûts de récupération de la TVA déduits alors que par an, les coûts de traitement par la voie du papier s'élèvent à 26 000 € TTC annuels (TVA non récupérable). En conséquence, en 1 année et 4 mois le matériel sera amorti.

Afin de travailler à la mise en place du dispositif, les services vont vous diffuser en séance un questionnaire qui nous permettra d'affiner votre besoin. Il n'y a pas d'obligation à avoir une tablette. Néanmoins, j'espère pouvoir compter sur une participation importante de manière à faciliter la gestion des comités et de permettre des économies pour le SIAH.

Une démonstration sera faite par le prestataire informatique ici présent lors du comité du 28 juin.

Les formations seront prévues en juillet, août, septembre avec remise des tablettes, pour une mise en place effective au comité de septembre.

Je vous précise que la modification du règlement intérieur du comité syndical n'est pas utile car l'envoi des documents par voie dématérialisée avait été prévu dès l'origine. »

Paul-Édouard BOUQUIN possède déjà une tablette avec une connexion Wi-Fi configurée. Sur son téléphone mobile il reçoit également par courriel les réunions à venir, et il peut procéder à des transferts de son téléphone sur la tablette et inversement. Il se demande s'il devra avoir une seconde tablette pour le SIAH, ou si celle qu'il possède déjà suffira, et si les données reçues sur son téléphone mobile pourront être transférées sur la tablette.

Stéphane SIMPER, société LANETCIE, après autorisation du Président, répond que s'il dispose d'une tablette, elle sera compatible avec l'application qui sera mise en place au SIAH. Pour télécharger et transférer, il devra tout simplement être près d'un point d'accès internet.

Un élu s'interroge sur l'attribution des tablettes.

Guy MESSAGER répond qu'une tablette sera proposée pour chaque délégué titulaire et chaque délégué suppléant.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Guy MESSAGER

1. Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiqué également au sein de l'article 13 du règlement intérieur du comité du syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme (...) un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, désigne Paul-Édouard BOUQUIN en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical n° 229 du mercredi 22 février 2017

En application de l'article 23 du règlement intérieur du comité du syndicat, les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. La rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du 22 février 2017 a été validé par Cathy CAUCHIE, secrétaire de séance, déléguée de la commune de VILLERON.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le procès-verbal n° 229 du Comité du Syndicat du 22 février 2017, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

3. Signature du procès-verbal de la séance n° 230 du mercredi 29 mars 2017

Il est demandé aux membres présents de signer la dernière page du procès-verbal de la séance du jour (article 25 du règlement intérieur du comité du syndicat).

4. Rendu compte des décisions prises suivant délégations données par le Comité à Monsieur le Président

En application de l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, le Président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions, selon les rubriques suivantes :

- Marchés Publics :

1. Décision du Président n° 17/07 - Attribution du marché public de prestations de services relatif à la distribution du magazine Idée Eau, au groupement d'entreprises LA POSTE/MEDIAPOST, pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois, soit une durée totale de 4 années et pour un montant global de 41 790,72 € HT ;

Transmise au contrôle de légalité le 22 février 2017 et affichée le 22 février 2017 ;

2. Décision du Président n° 17/09 - Attribution du marché public relatif aux campagnes de mesures physico-chimiques, chimiques, et biologiques à l'entreprise EUROFINS EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES, pour une durée d'un an reconductible 2 fois, soit une durée totale de 3 ans, pour un montant total de 118 374 € HT ;

Transmise au contrôle de légalité le 14 mars 2017 et affichée le 14 mars 2017 ;

- Action en justice - mandatement d'avocat aux fins de défense des intérêts du SIAH :

3. Décision du Président n° 17/08 - Désignation d'un vice-Président pour représenter les intérêts du SIAH en l'absence du Président, aux audiences et expertises, dans le cadre du référé préventif de BOUYGUES IMMOBILIER, concernant un projet immobilier sur la commune de DOMONT ;

Transmise au contrôle de légalité le 22 février 2017 et affichée le 22 février 2017.

B. FINANCES

Rapporteur : Guy MESSAGER

5. Élection d'un Président pour voter le compte administratif du budget principal eaux pluviales relatif à la compétence GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI), du compte administratif du budget des eaux usées relatif à la compétence Assainissement et du compte administratif relatif au budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

L'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable au SIAH, dispose que « le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut (...) assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Il ressort donc expressément de l'article précité que le Maire « doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération en cause (CE, 1er août 1928, Donadey : Rec Lebon, P. 982 ; CE, 18 novembre 1931, Leclerf et Lepage : Rec Lebon, p 992).

Il n'est pas obligatoire d'organiser une élection au scrutin secret.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, prend acte que le Comité Syndical doit désigner son Président de séance avant le vote, prend acte que le Président est tenu de se retirer au moment de l'approbation du compte administratif, élit comme Présidente de séance Anita MANDIGOU pour le vote des questions suivantes :

- Compte Administratif du budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI - exercice 2016 ;
- Compte Administratif du budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement - exercice 2016 ;
- Compte Administratif du budget SAGE Croult Enghien Vieille Mer - exercice 2016.

B.1. BUDGET PRINCIPAL EAUX PLUVIALES - GÉMAPI

6. Approbation du compte de gestion de l'année 2016 - eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	19 299 562,00	14 648 000,00	33 947 562,00
Titres de recettes émis (b)	8 225 600,12	8 023 013,67	16 248 613,79
Réductions de titres (c)	196 358,00	0,00	196 358,00
Recettes nettes (d = b - c)	8 029 242,12	8 023 013,67	16 052 255,79
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	19 299 562,00	14 648 000,00	33 947 562,00
Mandats émis (f)	5 889 576,03	4 411 741,68	10 301 317,71
Annulations de mandats (g)	525,90	759 212,30	759 738,20
Dépenses nettes (h = f - g)	5 889 050,13	3 652 529,38	9 541 579,51
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 140 191,99	4 370 484,29	6 510 676,28
(h - d) Déficit			

23100 - SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-1 343 012,97	0,00	2 140 191,99	0,00	797 179,02
Fonctionnement	11 770 941,51	5 492 367,45	4 370 484,29	0,00	10 649 058,35
TOTAL I	10 427 928,54	5 492 367,45	6 510 676,28	0,00	11 446 237,37
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	-66 035,86	0,00	11 771,65	0,00	-54 264,21
Fonctionnement	22 224,70	0,00	10 806,90	0,00	33 031,60
Sous-Total	-43 811,16	0,00	22 578,55	0,00	-21 232,61
TOTAL II	-43 811,16	0,00	22 578,55	0,00	-21 232,61
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	6 983 168,20	0,00	15 899 077,64	0,00	22 882 245,84

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos. Le compte de gestion du budget M.14 - eaux pluviales est conforme au compte administratif.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion M.14 - de l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M.14 - eaux pluviales du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

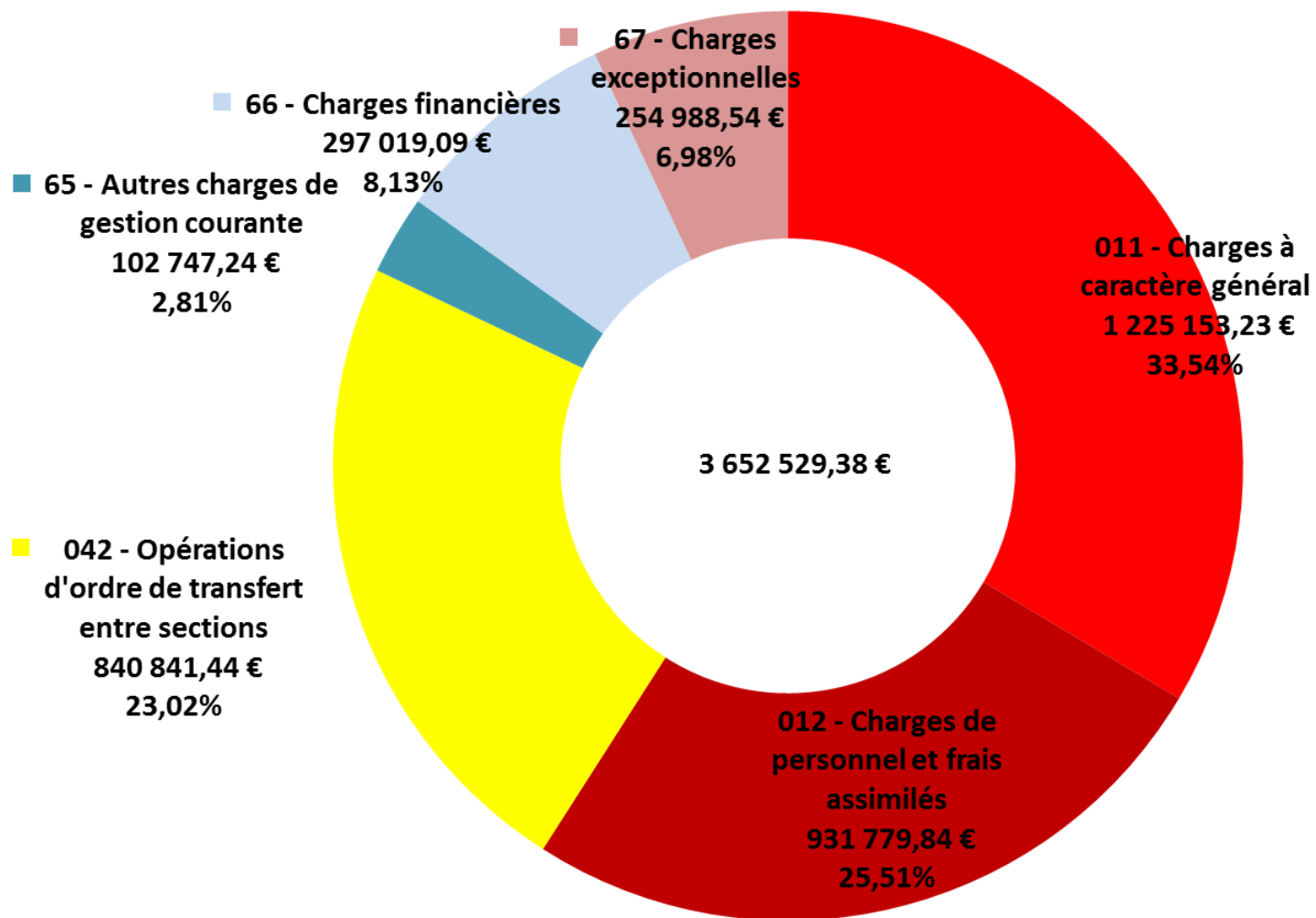
7. Approbation du compte administratif de l'année 2016 - eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

La section de fonctionnement

	BUDGET 2016	REALISE 2016	% de Réalisé
☐ Fonctionnement			
☐ Dépenses	14 648 000,00 €	3 652 529,38 €	24,94%
011 - Charges à caractère général	1 868 360,00 €	1 225 153,23 €	65,57%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	973 174,00 €	931 779,84 €	95,75%
023 - Virement à la section d'investissement	10 187 200,00 €	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 726,00 €	840 841,44 €	99,42%
65 - Autres charges de gestion courante	138 300,00 €	102 747,24 €	74,29%
66 - Charges financières	305 240,00 €	297 019,09 €	97,31%
67 - Charges exceptionnelles	330 000,00 €	254 988,54 €	77,27%
☐ Recettes	14 648 000,00 €	14 301 587,73 €	97,64%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 278 574,06 €	6 278 574,06 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00 €	44 742,33 €	94,19%
73 - Impôts et taxes	7 385 630,00 €	7 511 840,00 €	101,71%
74 - Dotations, subventions et participations	235 554,00 €	182 252,00 €	77,37%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	154,10 €	
77 - Produits exceptionnels	741,94 €	284 025,24 €	38281,43%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	700 000,00 €	0,00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	

Résultat Cumulé de Fonctionnement (excédent) = 10 649 058,35 €

CA 2016 Eaux Pluviales - GEMAPI - Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses (détail par article budgétaire)

	BUDGET 2016	REALISE 2016
Fonctionnement		
Dépenses	14 648 000,00 €	3 652 529,38 €
011 - Charges à caractère général	1 868 360,00 €	1 225 153,23 €
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	0,00 €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	17 062,75 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	1 317,86 €
61521 - Terrains	275 000,00 €	172 175,17 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	1 296 460,00 €	869 313,42 €
6156 - Maintenance	11 500,00 €	8 656,85 €
617 - Etudes et recherches	159 600,00 €	55 290,47 €
6226 - Honoraires	16 000,00 €	36 448,42 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	5 000,00 €	280,00 €
6228 - Divers	42 000,00 €	34 538,40 €
623 - libellé non renseigné	0,00 €	864,00 €
6231 - Annonces et insertions	1 000,00 €	0,00 €
6262 - Frais de télécommunications	30 000,00 €	23 272,36 €
63512 - Taxes foncières	5 000,00 €	1 519,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00 €	1 862,53 €
6358 - Autres droits	5 000,00 €	2 552,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	973 174,00 €	931 779,84 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	973 174,00 €	931 779,84 €
023 - Virement à la section d'investissement	10 187 200,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	10 187 200,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 726,00 €	840 841,44 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	845 726,00 €	840 841,44 €
65 - Autres charges de gestion courante	138 300,00 €	102 747,24 €
6531 - Indemnités	92 212,00 €	85 276,26 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 888,00 €	4 208,39 €
6541 - Créances admises en non-valeur	27 700,00 €	0,00 €
657363 - SPA	11 000,00 €	10 762,59 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 500,00 €	2 500,00 €
66 - Charges financières	305 240,00 €	297 019,09 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	315 042,44 €	308 369,16 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	65 658,60 €	65 674,14 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-75 461,04 €	-77 024,21 €
67 - Charges exceptionnelles	330 000,00 €	254 988,54 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	150 000,00 €	80 749,08 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	180 000,00 €	174 239,46 €

L'article 61521, pour un montant de 172 175,17 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.

L'article 615232, pour un montant de 869 313,42 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et notamment les prestations de curage (305 524,30 €), d'inspections télévisées (81 174,20 €), de bennes-déchets verts (28 577,92 €) et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus (453 773 €).

À l'article 617, le montant de 55 290,47 € comprend notamment les dépenses pour l'étude de la redéfinition de l'intérêt communautaire (31 860 €) et pour des indemnités de convention de servitude de passage (19 260 €).

À l'article 6226, le montant de 36 448,42 € inclut les frais d'avocat, notamment pour l'affaire SADIM (31 648,42 €).

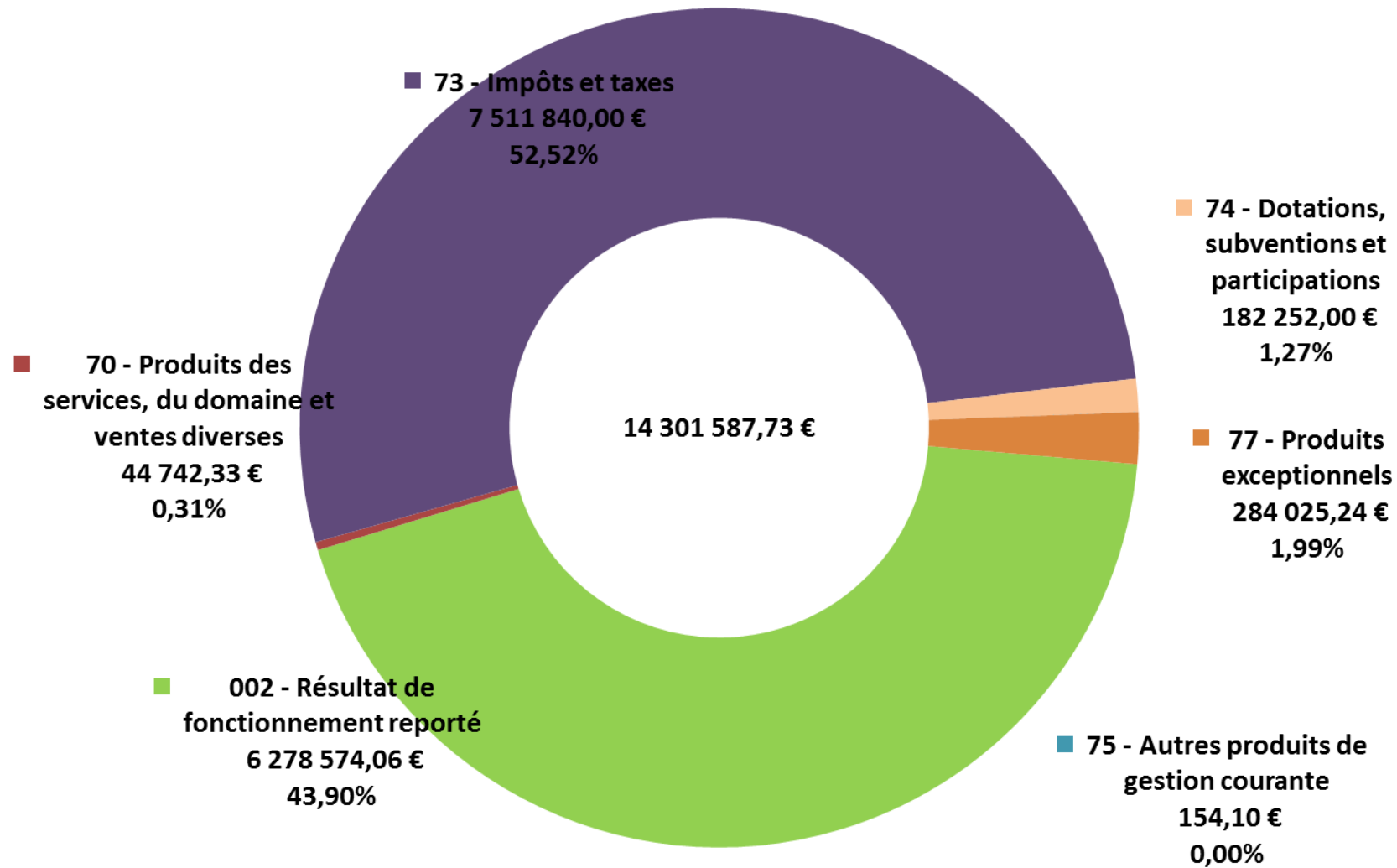
L'article 6228, pour une somme de 34 538,40 € porte sur la dépense liée à la convention avec Météo France.

La somme de 10 762,59 € indiquée dans l'article 657363 reflète la participation du SIAH au budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

Le montant de 80 749,08 € à l'article 6718 correspond au reversement aux Communes du solde des conventions d'entretien.

Au compte 673, la somme de 174 239,46 € reflète des régularisations de doublons de titre sur des conventions d'entretiens suite à une étude des restes à recouvrer.

CA 2016 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes de Fonctionnement



Les recettes (détail par article budgétaire)

	BUDGET 2016	REALISE 2016
☐ Fonctionnement		
☐ Recettes	14 648 000,00 €	14 301 587,73 €
☐ 002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 278 574,06 €	6 278 574,06 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 278 574,06 €	6 278 574,06 €
☐ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00 €	44 742,33 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	47 500,00 €	44 742,33 €
70872 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	0,00 €	0,00 €
☐ 73 - Impôts et taxes	7 385 630,00 €	7 511 840,00 €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	7 385 630,00 €	7 414 989,00 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	96 851,00 €
☐ 74 - Dotations, subventions et participations	235 554,00 €	182 252,00 €
74748 - Autres communes	161 089,00 €	108 445,00 €
74758 - Autres groupements	74 465,00 €	73 807,00 €
☐ 75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	154,10 €
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	154,10 €
☐ 77 - Produits exceptionnels	741,94 €	284 025,24 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	741,94 €	280 275,24 €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €
7711 - Débits et pénalités perçus	0,00 €	3 750,00 €
☐ 78 - Reprises sur amortissements et provisions	700 000,00 €	0,00 €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges	700 000,00 €	0,00 €
☐ 013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €

Les centimes syndicaux (l'article 73111 + l'article 74748 pour les participations budgétisées + Article 74758 CA Plaine Vallée) s'élèvent à 7 597 241 €, auquel s'ajoute également la somme de 96 851 € (article 7318) correspondant aux rôles supplémentaires, donnant une fiscalité totale de 7 694 092 €.

L'article 7718, d'un montant de 280 275,24 € comprend notamment un remboursement de taxe foncière (23 426 €) et les titres émis à l'encontre de Commune dans le cadre du solde des conventions d'entretien (249 487,79 €).

La section d'investissement

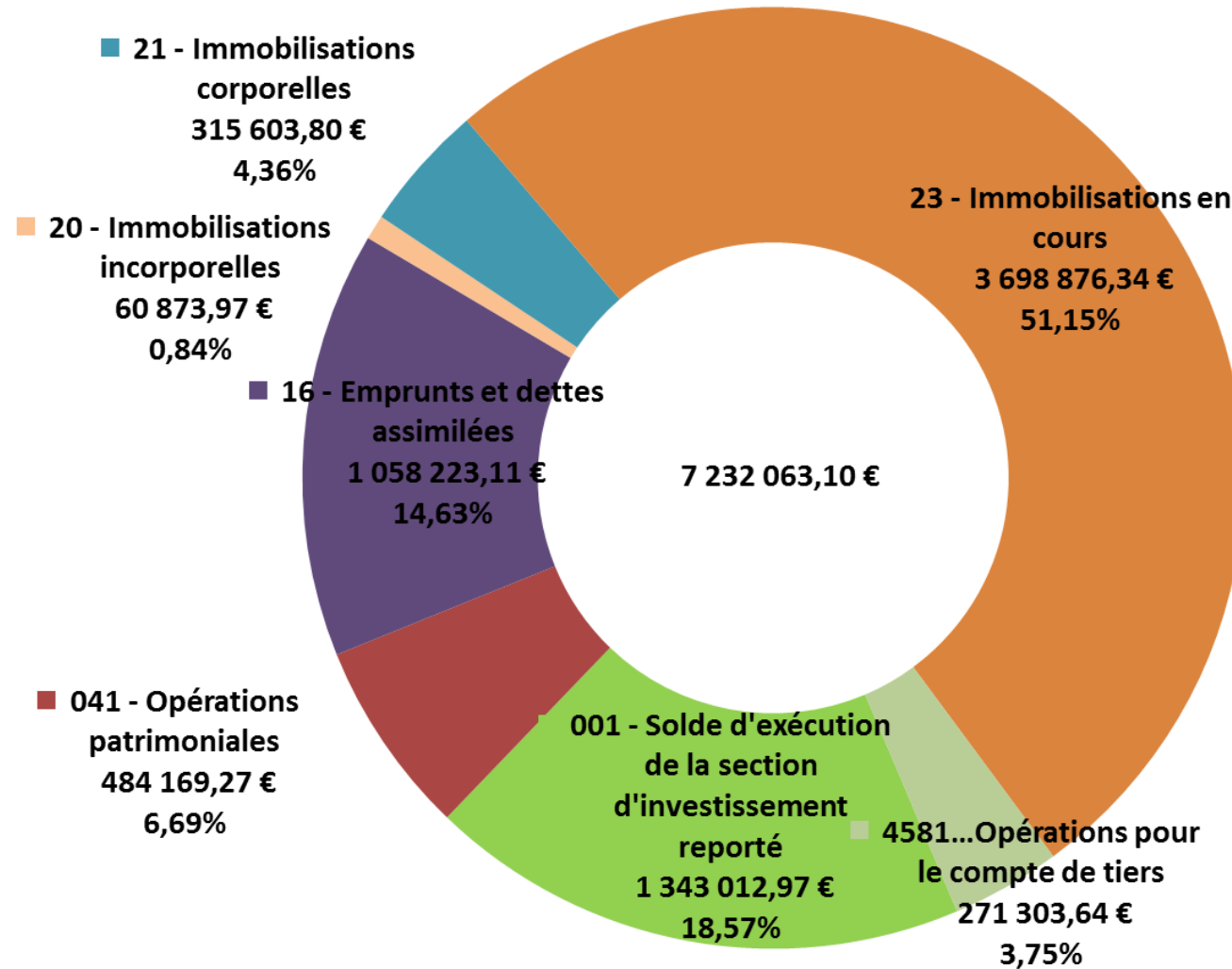
Vue d'ensemble de la section d'investissement

	BUDGET 2016	REALISE 2016	% de Réalisé	RAR
Investissement				
Dépenses	19 299 562,00 €	7 232 063,10 €	37,47%	2 439 550,04 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 343 012,97 €	1 343 012,97 €	100,00%	
041 - Opérations patrimoniales	566 662,00 €	484 169,27 €	85,44%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 085 000,00 €	1 058 223,11 €	97,53%	
20 - Immobilisations incorporelles	456 717,60 €	60 873,97 €	13,33%	26 494,80 €
21 - Immobilisations corporelles	1 398 669,75 €	315 603,80 €	22,56%	189 951,74 €
23 - Immobilisations en cours	13 137 221,97 €	3 698 876,34 €	28,16%	2 132 124,24 €
27 - Autres immobilisations financières	2 500,00 €	0,00 €	0,00%	
458116 - M430-12 MONTSOULT	132 000,00 €	0,00 €	0,00%	
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	3 600,00 €	0,00 €	0,00%	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	79 231,57 €	60,99%	5 697,60 €
458129 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	0,00%	
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	0,00%	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	5 403,60 €	2,33%	
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	2 699,81 €	1,79%	
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	3 797,66 €	14,29%	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	53,04%	60 648,06 €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	0,00%	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	2 310,00 €	1,63%	
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	36 360,00 €	54,76%	24 633,60 €
458138 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	0,00%	
454103 - SADE - MOM 12 Montsoul	36 000,00 €	0,00 €	0,00%	

	BUDGET 2016	REALISE 2016	% de Réalisé	RAR
Investissement				
Recettes	19 299 562,00 €	8 029 242,12 €	41,60%	90 979,26 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 187 200,00 €	0,00 €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 726,00 €	840 841,44 €	99,42%	
041 - Opérations patrimoniales	566 662,00 €	484 169,27 €	85,44%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 169 464,56 €	5 948 901,08 €	96,42%	
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	157 154,73 €		
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	9 521,38 €		
454202 - operations 403b	360 000,00 €	0,00 €	0,00%	
458216 - M430-12 MONTSOULT	6 000,00 €	0,00 €	0,00%	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	71 185,57 €	54,80%	5 697,60 €
458229 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	0,00%	
458230 - M612-91 LE THILLAY	20 571,73 €	0,00 €	0,00%	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	0,00 €	0,00%	
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	246 947,21 €	163,67%	
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	0,00 €	0,00%	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	53,04%	60 648,06 €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	0,00%	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	105,60 €	0,07%	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	31 872,00 €	48,00%	24 633,60 €
458238 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	0,00%	
454203 - SADE - MOM 12 Montsoul	36 000,00 €	0,00 €	0,00%	
458219 - M409-72 MOISSELLES Rue de paris	0,00 €	97 042,84 €		

Résultat Cumulé d'Investissement (excédent) = 797 179,02 €

CA 2016 Eaux Pluviales - GEMAPI - Dépenses d'Investissement



Les dépenses par article budgétaire.

	BUDGET 2016	REALISE 2016	RAR
Investissement			
Dépenses	19 299 562,00 €	7 232 063,10 €	2 439 550,14 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 343 012,97 €	1 343 012,97 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 343 012,97 €	1 343 012,97 €	
041 - Opérations patrimoniales	566 662,00 €	484 169,27 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	210 293,00 €	210 293,00 €	
1313 - Départements	106 301,00 €	106 300,50 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	0,00 €	17 508,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €	0,00 €	
1312 - Régions	150 068,00 €	150 067,77 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 085 000,00 €	1 058 223,11 €	
1641 - Emprunts en euros	1 085 000,00 €	1 058 223,11 €	
20 - Immobilisations incorporelles	456 717,60 €	60 873,97 €	
2031 - Frais d'études	451 717,60 €	57 633,97 €	23 794,80 €
2051 - Concessions et droits similaires	5 000,00 €	3 240,00 €	2 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 398 669,75 €	315 603,80 €	
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	6 000,00 €	0,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	286 727,00 €	10 491,55 €	165 384,74 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	92 885,01 €	49 666,61 €	24 567,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 057,74 €	2 146,09 €	
2111 - Terrains nus	1 010 000,00 €	253 299,55 €	
23 - Immobilisations en cours	13 137 221,97 €	3 698 876,34 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	9 378 228,16 €	3 698 876,34 €	2 132 124,34 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	3 758 993,81 €	0,00 €	
27 - Autres immobilisations financières	2 500,00 €	0,00 €	
275 - Dépôts et cautionnements versés	2 500,00 €	0,00 €	
458116 - M430-12 MONTSOULT	132 000,00 €	0,00 €	
458116 - M430-12 MONTSOULT	132 000,00 €	0,00 €	
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	3 600,00 €	0,00 €	
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	3 600,00 €	0,00 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	79 231,57 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	79 231,57 €	5 697,60 €
458129 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	
458129 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	5 403,60 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	5 403,60 €	
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	2 699,81 €	
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	2 699,81 €	
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	3 797,66 €	
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	3 797,66 €	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	60 648,06 €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	2 310,00 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	2 310,00 €	
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	36 360,00 €	
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	36 360,00 €	24 633,60 €
458138 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	
458138 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	
454103 - SADE - MOM 12 Montsoul	36 000,00 €	0,00 €	
454103 - SADE - MOM 12 Montsoul	36 000,00 €	0,00 €	

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1 058 223,11 €.

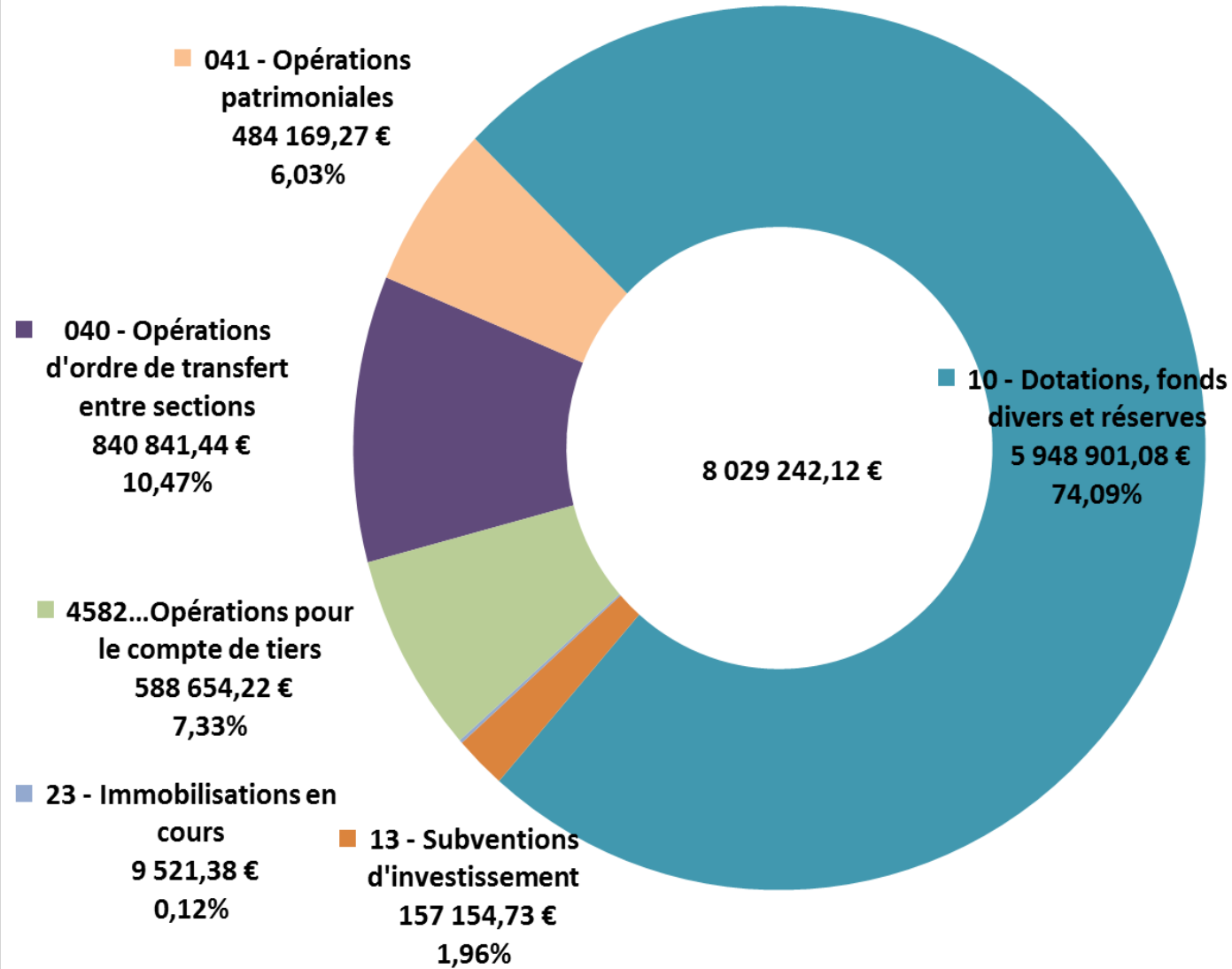
Les dépenses liées opérations sous mandat (compte 458....) s'élèvent à 271 303,64 €.

Les principales dépenses d'investissement concernant les travaux relatifs au patrimoine intercommunal sont les suivantes :

	Budget 2016	Réalisé 2016	RAR
10DOM412	- €	26 233,16 €	
Domont-BR-lesMarais			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	16 711,78 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	9 521,38 €	
10GO484	3 738 869,44 €	1 425 509,50 €	
GONESSE gestio hydrau le Vignois			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	2 763 869,44 €	1 172 209,95 €	1 787 011,20 €
2111 - Terrains nus	975 000,00 €	253 299,55 €	
10SARCE483	69 026,52 €	35 170,70 €	1 787 011,20 €
SarcellesRéouverture Petit Rosne			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	69 026,52 €	13 644,00 €	
1323 - Départements	- €	21 526,70 €	
11ECO363	205 908,57 €	45 544,61 €	
Travx hydro Luat Ecoeu			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	170 908,57 €	45 544,61 €	
2111 - Terrains nus	35 000,00 €	- €	
11LOGO372C	658 857,62 €	407 909,93 €	
Louvr-gouss-BR-telegest-BOrville			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	658 857,62 €	407 909,93 €	255 369,04 €
12BAIL465B	60 600,00 €	18 922,80 €	255 369,04 €
BAILLET recalibr rû Montsout			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	60 600,00 €	18 922,80 €	
12BOUF463B	1 069 304,00 €	889 229,76 €	
BOUFFEMONT BR Charriere			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 069 304,00 €	889 229,76 €	11 797,60 €
12CHEN420	50 400,00 €	- €	11 797,60 €
RECALIB RU MICHELETTE CHENNEVIER			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	50 400,00 €	- €	
12LOUV475	28 980,00 €	- €	
RUE RHIN FERME SECRETAIN LOUVRES			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	28 980,00 €	- €	
12VEM488	118 909,62 €	3 355,18 €	
COLLECT FR MAURIAC VEMARS			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	118 909,62 €	3 355,18 €	1 946,40 €
14ARN489	784 096,00 €	780,00 €	1 946,40 €
Arnouville - Garges Amé Petit Ro			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	784 096,00 €	780,00 €	
14LOUV490	34 051,59 €	- €	
LOUVRES DEVOIEMENT DU RESEAU DE LA GARE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	34 051,59 €	- €	
15ARN489B	707 620,00 €	- €	
Arnouville - parc arnouville Est			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	707 620,00 €	- €	
15ECOU363B	- €	609,60 €	
Ecoeu Etude hydraulique Le Luat			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	609,60 €	

	Budget 2016	Réalisé 2016	RAR
15PUIS403B	850 000,00 €	2 929,80 €	
Bas retenue Puiseux en France			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	490 000,00 €	2 929,80 €	
454202 - operations 403b	360 000,00 €	- €	
15SARC492	15 143,60 €	11 236,80 €	
Sarcelles - reprise mur Copins			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	15 143,60 €	11 236,80 €	
15SARC494	55 680,00 €	- €	
Sarcelles - dalle place du marché			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	55 680,00 €	- €	
15THI495	200 000,00 €	21 435,00 €	
LE THILLAY lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00 €	21 435,00 €	4 560,00 €
15VEM488A	238 852,00 €	186 849,77 €	4 560,00 €
VEMAR lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	238 852,00 €	186 849,77 €	
15VEM488B	62 980,40 €	9 435,60 €	
VEMARS lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	62 980,40 €	9 435,60 €	
BOIS ORVIL	147 000,00 €	- €	
Bois d'Orville			
2031 - Frais d'études	7 000,00 €	- €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	140 000,00 €	- €	
10SARC483	- €	59 704,07 €	
Réouverture Petit Rosne			
1312 - Régions	- €	59 704,07 €	
11MOAT482G	- €	46,20 €	
Réhab du collecteur interco d'EU sur le chemin des fonds Atta Mo			
2031 - Frais d'études	- €	13,20 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	33,00 €	
16MONST425	29 000,00 €	5 610,00 €	
Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milie			
2031 - Frais d'études	- €	330,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	29 000,00 €	5 280,00 €	
15GON277-95	- €	2 419,91 €	
Gonesse rue de paris -réseau intercommunal			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	2 419,91 €	
16DOM429J1	65 000,00 €	2 583,36 €	
Redimensionnement et réhabilitation du collecteur EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	65 000,00 €	2 583,36 €	
16LOUV491A	20 500,00 €	19 802,88 €	
Réhabilitation collecteurs rue de Normandie et chemin de Marly			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	20 500,00 €	19 802,88 €	
16STBR478B	38 000,00 €	2 323,20 €	
ST BRICE - FOCH - MARLIERE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	38 000,00 €	2 323,20 €	
16VEM488C	16 000,00 €	- €	
Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	16 000,00 €	- €	
16VEM488D	75 000,00 €	- €	
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	75 000,00 €	- €	
16VEM488E	40 000,00 €	- €	
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	- €	
16VEM488F	40 000,00 €	- €	
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	- €	
BASCOMBAT	200 000,00 €	- €	
Bassin Combattant à Sarcelles			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00 €	- €	

CA 2016 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes d'Investissement



Les recettes détail par article budgétaire

	BUDGET 2016	REALISE 2016	RAR
Investissement			
Recettes	19 299 562,00 €	8 029 242,12 €	90 979,26 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 187 200,00 €	0,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 187 200,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 726,00 €	840 841,44 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	116 701,00 €	144 209,85 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	144,00 €	144,00 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	28 177,00 €	28 176,88 €	
28041482 - Autres communes - Bâtiments et installations	4 564,00 €	0,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	6 514,00 €	15 427,60 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 870,00 €	262,31 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	39 041,00 €	7 902,18 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 215,00 €	1 328,62 €	
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	28 500,00 €	28 479,00 €	
281721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	161 667,00 €	
281728 - Autres agencements et aménagements	615 000,00 €	453 244,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	566 662,00 €	484 169,27 €	
1323 - Départements	106 301,00 €	106 300,50 €	
2031 - Frais d'études	100 000,00 €	17 508,00 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	210 293,00 €	210 293,00 €	
1322 - Régions	150 068,00 €	150 067,77 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 169 464,56 €	5 948 901,08 €	
10222 - F.C.T.V.A.	677 097,11 €	456 533,63 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	5 492 367,45 €	5 492 367,45 €	
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	157 154,73 €	
1323 - Départements	0,00 €	21 526,70 €	
13248 - Autres communes	0,00 €	18 105,96 €	
1312 - Régions	0,00 €	59 704,07 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	0,00 €	34 691,00 €	
1322 - Régions	0,00 €	23 127,00 €	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	9 521,38 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	9 521,38 €	

Les opérations patrimoniales (chapitre 041) d'un montant global de 484 169,27 € correspondent à des écritures d'ordre de régularisation de l'inventaire.

L'excédent capitalisé (article 1068) de 5 492 367,45 € a été réalisé.

Le FCTVA s'est élevé à 456 533,63 €.

Sur les opérations d'équipement, le montant des subventions reçues des partenaires institutionnels a été au total de 157 154,73 €.

	BUDGET 2016	REALISE 2016	RAR
Investissement			
454202 - operations 403b	360 000,00 €	0,00 €	
454202 - operations 403b	360 000,00 €	0,00 €	
458216 - M430-12 MONTSOULT	6 000,00 €	0,00 €	
458216 - M430-12 MONTSOULT	6 000,00 €	0,00 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	71 185,57 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	71 185,57 €	5 697,60 €
458229 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	
458229 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	
458230 - M612-91 LE THILLAY	20 571,73 €	0,00 €	
458230 - M612-91 LE THILLAY	20 571,73 €	0,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	0,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	0,00 €	
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	246 947,21 €	
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	246 947,21 €	
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	0,00 €	
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	0,00 €	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	60 648,06 €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	105,60 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	105,60 €	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	31 872,00 €	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	31 872,00 €	24 633,60 €
458238 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	
458238 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	
454203 - SADE - MOM 12 Montsout	36 000,00 €	0,00 €	
454203 - SADE - MOM 12 Montsout	36 000,00 €	0,00 €	
458219 - M409-72 MOISSELLES Rue de paris	0,00 €	97 042,84 €	
458219 - M409-72 MOISSELLES Rue de paris	0,00 €	97 042,84 €	

Le recouvrement des opérations sous mandat (MOM) s'élève à 588 548,62 €.

David DUPUTEL revient sur la différence de montant prévu et effectif au sujet du budget de la dotation fond divers réserve FCTVA, et se demande à quoi elle est due.

Guy MESSENGER répond que l'État est moins généreux, des éléments ne sont pas pris en compte lors de la transmission des dossiers. Le syndicat envoie des prévisions, les structures font leur choix et enlèvent certains éléments pour correspondre à la réglementation, d'où la différence.

Anita MANDIGOU rappelle que le rôle du SIAH est d'envoyer le plus de dossiers possibles, sans avoir la certitude que tous passeront.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, adopte le compte administratif M.14 eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI de l'exercice 2016.

8. Affectation des résultats de l'année 2016 - eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2016 sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Analyse du compte administratif eaux pluviales 2016

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	8 023 013,67 €	8 029 242,12 €	16 052 255,79 €
Dépenses	3 652 529,38 €	5 889 050,13 €	9 541 579,51 €
Résultat de l'exercice	4 370 484,29 €	2 140 191,99 €	6 510 676,28 €
Résultat antérieur	6 278 574,06 €	-1 343 012,97 €	4 935 561,09 €
Résultat total	10 649 058,35 €	797 179,02 €	11 446 237,37 €

Restes à réaliser	
Recettes	90 979,26 €
Dépenses	2 439 550,04 €
Solde	-2 348 570,78 €



Besoin de
financement
1 551 391,76 €

À affecter en réserves pour couvrir le besoin de financement	1 551 391,76 €	7 551 391,76 €
Affectation supplémentaire	6 000 000,00 €	

À reporter en fonctionnement	3 097 666,59 €	Solde de l'excédent
------------------------------	----------------	---------------------

Le besoin de financement, soit 1 551 391,76 €, et l'affectation supplémentaire de 6 000 000 € seront portés en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et prélevé sur l'excédent de fonctionnement (10 649 058,35 €). Le solde, soit 3 097 666,59 € sera reporté en fonctionnement au 002.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, affecte à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 7 551 391,76 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement, reporte en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 797 179,02 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 3 097 666,59 € correspondant au solde de la section de fonctionnement, et autorise le Président à signer tout acte relatif à la présente affectation de résultats.

9. Fixation de la fiscalité additionnelle de l'année 2017

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 22 février 2017, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la masse des centimes perçue en 2016 (7 597 241 €). Le montant des centimes syndicaux 2017 sera donc de 7 771 033 €.

Il est précisé que la base de référence pour le recensement de la population est l'indice INSEE à jour à 2014. Le tableau fait également apparaître le pourcentage de raccordement des habitants sur le bassin de collecte du SIAH.

Communes	Population totale de la commune	Population sur le territoire du S.I.A.H		Mode de Prélèvement	
	Nombre d'habitants	% de raccordement au bassin collecte SIAH	Population raccordée au bassin de collecte	Fiscalisation	Budgétisation
Arnouville	14 431	100	14 431	462 117 €	
Attainville	1 798	100	1 798	57 576 €	
Baillet en France	2 044	100	2 044	65 454 €	
Bonneuil en France	935	100	935	29 941 €	
Bouffémont	6 228	100	6 228	199 436 €	
Bouqueval	321	100	321		10 279 €
CA PV (Andilly, Montmorency)	23 771	4% Andilly, 10 % Montmorency	2 221		71 122 €
Chennevières lès Louvres	320	100	320	10 247 €	
Domont	15 461	100	15 461	495 100 €	
Ecouen	7 378	100	7 378	236 262 €	
Epiais lès Louvres	116	100	116	3 715 €	
Ezanville	9 659	100	9 659	309 306 €	
Fontenay en Paris	1 952	100	1 952	62 508 €	
Garges lès Gonesse	42 262	60	25 357	811 995 €	
Gonesse	26 252	100	26 252	840 655 €	
Goussainville	31 719	100	31 719	1 015 722 €	
Le Mesnil Aubry	932	100	932	29 845 €	
Le Plessis Gassot	70	100	70		2 242 €
Le Thillay	4 196	100	4 196	134 366 €	
Louvres	10 219	100	10 219	327 238 €	
Mareil en France	698	100	698	22 352 €	
Moisselles	1 439	100	1 439	46 080 €	
Montsoult	3 464	100	3 464	110 926 €	
Piscop	789	100	789	25 266 €	
Puiseux en France	3 389	100	3 389	108 524 €	
Roissy en France	2 881	100	2 881		92 257 €
Saint Brice sous Forêt	15 017	100	15 017	480 882 €	
Saint Witz	2 548	100	2 548	81 593 €	
Sarcelles	57 455	33	18 960	607 147 €	
Vaud'herland	78	100	78	2 498 €	
Vémars	2 395	100	2 395	76 694 €	
Villaines sous Bois	727	100	727	23 280 €	
Villiers le Bel	27 917	100	27 917	893 973 €	
Villeron	763	100	763	24 433 €	
TOTAL	319 624		242 674	7 595 133 €	175 900 €
			Total	7 771 033 €	

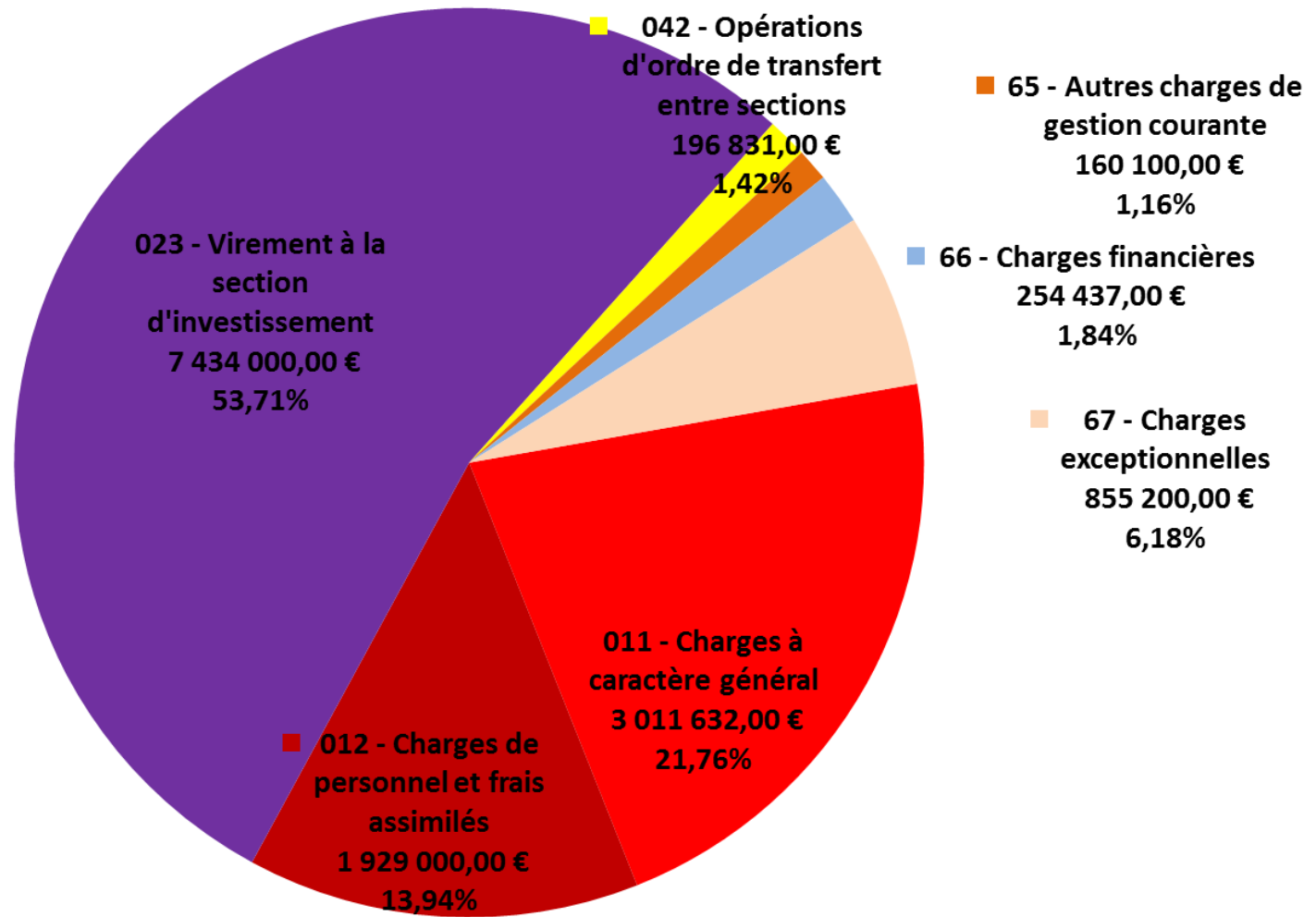
Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, fixe le montant de la fiscalité additionnelle pour l'année 2017, budget eaux pluviales - GÉMAPI, à un montant de 7 771 033 €, et autorise le Président à signer tout acte relatif à la fixation de la fiscalité additionnelle pour l'année 2017.

10. Adoption du budget primitif de l'année 2017 - eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

La section de fonctionnement

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BP 2017
▣ Fonctionnement			
▣ Dépenses	14 648 000,00 €	3 652 529,38 €	13 841 200,00 €
011 - Charges à caractère général	1 868 360,00 €	1 225 153,23 €	3 011 632,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	973 174,00 €	931 779,84 €	1 929 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	10 187 200,00 €	0,00 €	7 434 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 726,00 €	840 841,44 €	196 831,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	138 300,00 €	102 747,24 €	160 100,00 €
66 - Charges financières	305 240,00 €	297 019,09 €	254 437,00 €
67 - Charges exceptionnelles	330 000,00 €	254 988,54 €	855 200,00 €
▣ Recettes	14 648 000,00 €	14 301 587,73 €	13 841 200,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 278 574,06 €	6 278 574,06 €	3 097 666,59 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00 €	44 742,33 €	1 738 000,00 €
73 - Impôts et taxes	7 385 630,00 €	7 511 840,00 €	7 488 863,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	235 554,00 €	182 252,00 €	184 350,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	154,10 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	741,94 €	284 025,24 €	0,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	700 000,00 €	0,00 €	1 323 200,00 €
013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	9 120,41 €

BP 2017 - Eaux Pluviales - GEMAPI Dépenses de Fonctionnement



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 13 841 200,00 €

Les dépenses

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BP 2017
☐ Fonctionnement			
☐ Dépenses	14 648 000,00 €	3 652 529,38 €	13 841 200,00 €
☐ 011 - Charges à caractère général	1 868 360,00 €	1 225 153,23 €	3 011 632,00 €
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	0,00 €	300,00 €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	17 062,75 €	20 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	1 317,86 €	1 500,00 €
61521 - Terrains	275 000,00 €	172 175,17 €	310 000,00 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	1 296 460,00 €	869 313,42 €	1 140 736,00 €
6156 - Maintenance	11 500,00 €	8 656,85 €	76 800,00 €
617 - Etudes et recherches	159 600,00 €	55 290,47 €	191 436,00 €
6226 - Honoraires	16 000,00 €	36 448,42 €	36 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	5 000,00 €	280,00 €	5 000,00 €
6228 - Divers	42 000,00 €	34 538,40 €	158 140,00 €
623 - libellé non renseigné	0,00 €	864,00 €	0,00 €
6231 - Annonces et insertions	1 000,00 €	0,00 €	41 650,00 €
6262 - Frais de télécommunications	30 000,00 €	23 272,36 €	48 000,00 €
63512 - Taxes foncières	5 000,00 €	1 519,00 €	5 000,00 €
60622 - Carburants	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
60636 - Vêtements de travail	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	0,00 €	0,00 €	8 800,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
6132 - Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	32 200,00 €
6135 - Locations mobilières	0,00 €	0,00 €	148 800,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
6161 - Assurance multirisques	0,00 €	0,00 €	162 000,00 €
6182 - Documentation générale et technique	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
6188 - Autres frais divers	0,00 €	0,00 €	123 550,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00 €	1 862,53 €	6 000,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	0,00 €	0,00 €	15 100,00 €
6237 - Publications	0,00 €	0,00 €	243 520,00 €
6238 - Divers	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6244 - Transports administratifs	0,00 €	0,00 €	19 800,00 €
6256 - Missions	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
6257 - Réceptions	0,00 €	0,00 €	53 000,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
63513 - Autres impôts locaux	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
6358 - Autres droits	5 000,00 €	2 552,00 €	1 000,00 €

L'article 61521, pour un montant de 310 000 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue.

L'article 615232, pour un montant de 1 140 736 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et notamment les prestations de curage, d'inspections télévisées, de bennes-déchets verts et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus.

Les budgets de la Communication et de l'Administration Générale précédemment inscrits sur le budget eaux usées sont basculés sur le budget eaux pluviales.

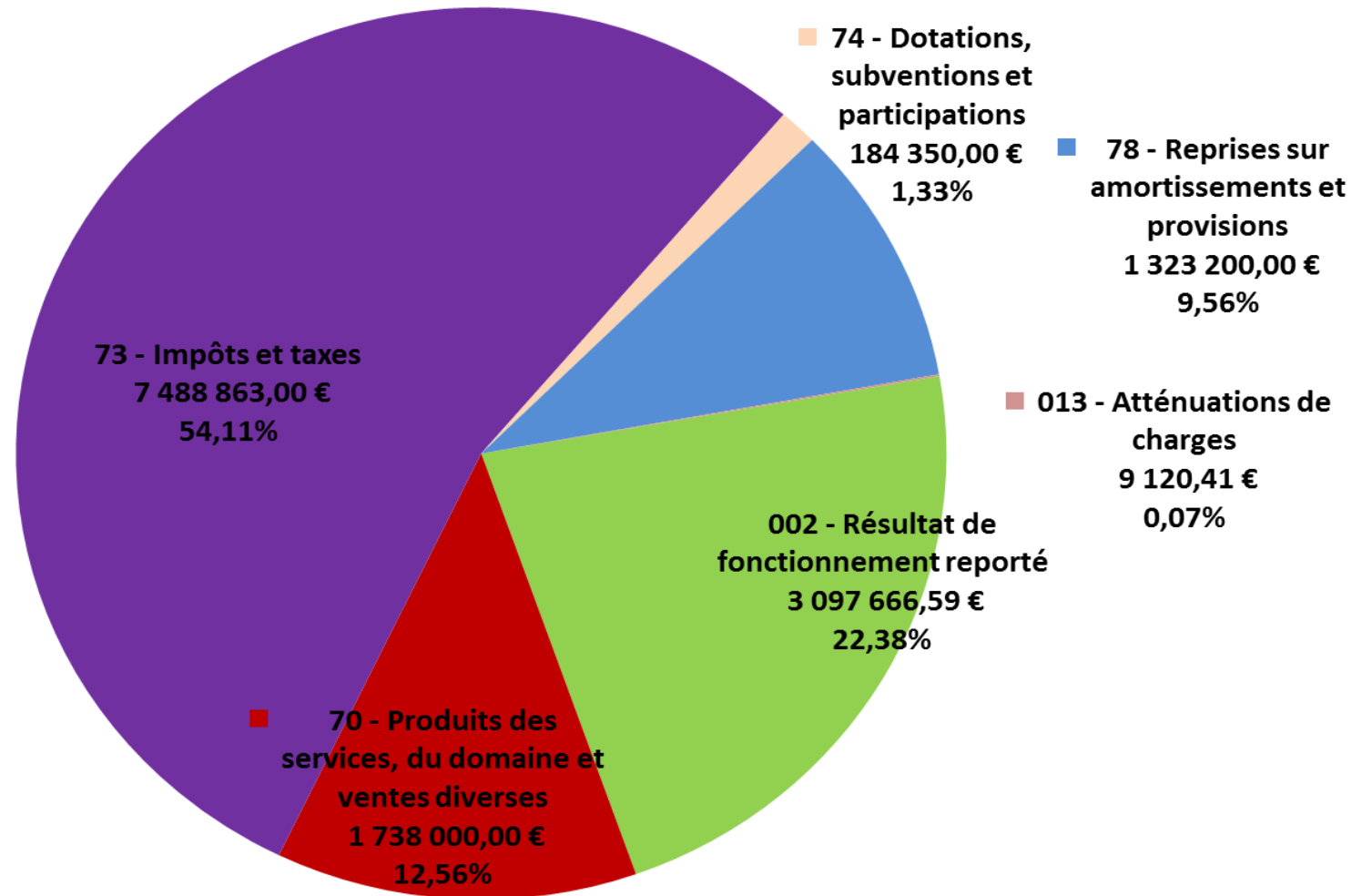
	BUDGET 2016	REALISE 2016	BP 2017
Fonctionnement			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	973 174,00 €	931 779,84 €	1 929 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	973 174,00 €	931 779,84 €	0,00 €
6218 - Autre personnel extérieur	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
6331 - Versement de transport	0,00 €	0,00 €	19 500,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	0,00 €	5 300,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	0,00 €	16 700,00 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
64111 - Rémunération principale	0,00 €	0,00 €	1 343 000,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	0,00 €	212 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	0,00 €	233 000,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	0,00 €	0,00 €	9 300,00 €
6488 - Autres charges	0,00 €	0,00 €	49 200,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	10 187 200,00 €	0,00 €	7 434 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	10 187 200,00 €	0,00 €	7 434 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 726,00 €	840 841,44 €	196 831,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	845 726,00 €	840 841,44 €	196 831,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	138 300,00 €	102 747,24 €	160 100,00 €
6531 - Indemnités	92 212,00 €	85 276,26 €	92 212,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 888,00 €	4 208,39 €	4 888,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	27 700,00 €	0,00 €	15 000,00 €
657363 - SPA	11 000,00 €	10 762,59 €	30 000,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 500,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €
6542 - Créances éteintes	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
66 - Charges financières	305 240,00 €	297 019,09 €	254 437,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	315 042,44 €	308 369,16 €	264 000,00 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	65 658,60 €	65 674,14 €	56 111,00 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-75 461,04 €	-77 024,21 €	-65 674,00 €
67 - Charges exceptionnelles	330 000,00 €	254 988,54 €	855 200,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	150 000,00 €	80 749,08 €	850 200,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	180 000,00 €	174 239,46 €	0,00 €
6743 - Subventions de fonctionnement (versées par groupement)	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €

Un chapitre 012 est en augmentation compte tenu du basculement du budget eaux usées vers celui des eaux pluviales et également de l'évolution mécanique de la masse salariale avec le PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations) qui s'impose aux collectivités, de l'augmentation de certaines charges patronales (CNRACL, IRCANTEC, URSSAF Vieillesse), et de l'augmentation des effectifs comme annoncée dans les orientations budgétaires.

Un chapitre 67 à hauteur de 855 200 € comprenant notamment la dépense de l'accord transactionnel avec la SADIM.

Le virement de section s'élève à 7 434 000 €.

BP 2017 - Eaux Pluviales - GEMAPI Recettes de Fonctionnement



TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 13 841 200,00 €

Les recettes

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BP 2017
☐ Fonctionnement			
☐ Recettes	14 648 000,00 €	14 301 587,73 €	13 841 200,00 €
☐ 002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 278 574,06 €	6 278 574,06 €	3 097 666,59 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 278 574,06 €	6 278 574,06 €	3 097 666,59 €
☐ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00 €	44 742,33 €	1 738 000,00 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	47 500,00 €	44 742,33 €	1 038 000,00 €
70872 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €
☐ 73 - Impôts et taxes	7 385 630,00 €	7 511 840,00 €	7 488 863,00 €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	7 385 630,00 €	7 414 989,00 €	7 488 863,00 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	96 851,00 €	0,00 €
☐ 74 - Dotations, subventions et participations	235 554,00 €	182 252,00 €	184 350,00 €
74748 - Autres communes	161 089,00 €	108 445,00 €	109 811,00 €
74758 - Autres groupements	74 465,00 €	73 807,00 €	74 539,00 €
☐ 75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	154,10 €	0,00 €
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	154,10 €	0,00 €
☐ 77 - Produits exceptionnels	741,94 €	284 025,24 €	0,00 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	741,94 €	280 275,24 €	0,00 €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7711 - Débits et pénalités perçus	0,00 €	3 750,00 €	0,00 €
☐ 78 - Reprises sur amortissements et provisions	700 000,00 €	0,00 €	1 323 200,00 €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges	700 000,00 €	0,00 €	1 323 200,00 €
☐ 013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	9 120,41 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	9 120,41 €

Les recettes sont marquées par :

- Le reversement entre le budget eaux usées, SAGE Croult Enghien Vieille Mer et celui des eaux pluviales (1 038 000 € au niveau du personnel et 700 000 € au niveau de la communication et administration générale) ;
- Une augmentation de 1 % des centimes syndicaux ;
- Une reprise sur provision pour financer notamment l'accord transactionnel.

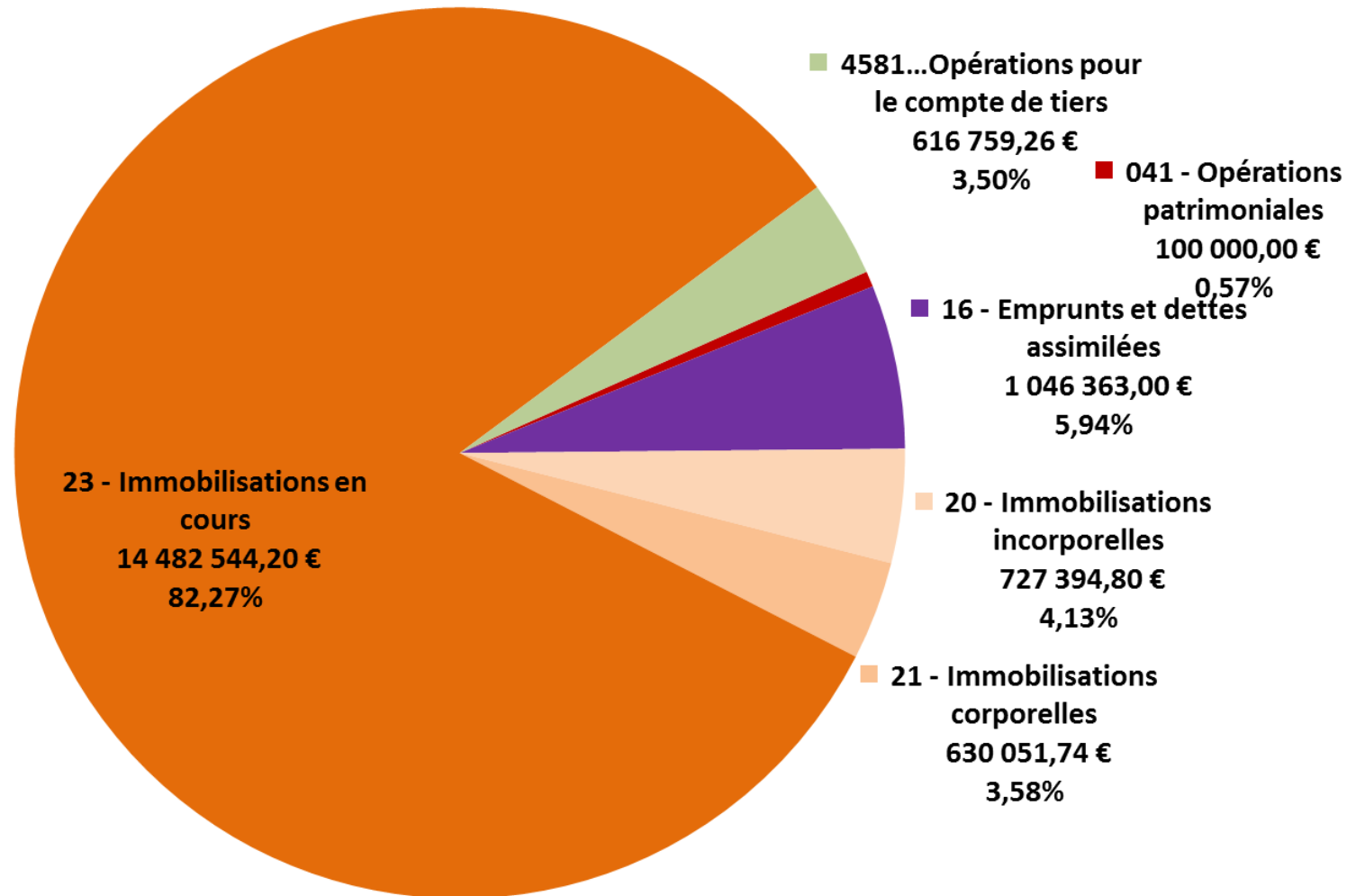
La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BP 2017	Dont RAR
Investissement				
Dépenses	19 299 562,00 €	7 232 063,10 €	17 603 113,00 €	2 439 550,04 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 343 012,97 €	1 343 012,97 €	0,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	566 662,00 €	484 169,27 €	100 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 085 000,00 €	1 058 223,11 €	1 046 363,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	456 717,60 €	60 873,97 €	727 394,80 €	26 494,80 €
21 - Immobilisations corporelles	1 398 669,75 €	315 603,80 €	630 051,74 €	189 951,74 €
23 - Immobilisations en cours	13 137 221,97 €	3 698 876,34 €	14 482 544,20 €	2 132 124,24 €
27 - Autres immobilisations financières	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
458116 - M430-12 MONTSOULT	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	79 231,57 €	15 697,60 €	5 697,60 €
458129 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	0,00 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof				
Dubos	231 660,00 €	5 403,60 €	230 260,00 €	
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	2 699,81 €	0,00 €	
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de				
Montmorency	26 580,30 €	3 797,66 €	0,00 €	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des				
Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	60 648,06 €	60 648,06 €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean				
Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	147 860,00 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	2 310,00 €	137 660,00 €	
458137 - M.492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	36 360,00 €	24 633,60 €	24 633,60 €
458138 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
454103 - SADE - MOM 12 Montsault	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BP 2017	Dont RAR
Investissement				
Recettes	19 299 562,00 €	8 029 242,12 €	17 603 113,00 €	90 979,26 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	797 179,02 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 187 200,00 €	0,00 €	7 434 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 726,00 €	840 841,44 €	196 831,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	566 662,00 €	484 169,27 €	100 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 169 464,56 €	5 948 901,08 €	8 153 230,72 €	
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	157 154,73 €	305 113,00 €	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	9 521,38 €	0,00 €	
454202 - operations 403b	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458216 - M430-12 MONTSOULT	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	71 185,57 €	15 697,60 €	5 697,60 €
458229 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
458230 - M612-91 LE THILLAY	20 571,73 €	0,00 €	0,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	0,00 €	230 260,00 €	
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	246 947,21 €	0,00 €	
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	0,00 €	0,00 €	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	60 648,06 €	60 648,06 €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	147 860,00 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	105,60 €	137 660,00 €	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	31 872,00 €	24 633,60 €	24 633,60 €
458238 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
454203 - SADE - MOM 12 Montsault	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458219 - M409-72 MOISSELLES Rue de paris	0,00 €	97 042,84 €	0,00 €	

BP 2017 - Eaux Pluviales - GEMAPI Dépenses d'Investissement



TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 17 603 113,00 €

Les dépenses

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BP 2017	Dont RAR
Investissement				
Dépenses	19 299 562,00 €	7 232 063,10 €	17 603 113,00 €	2 439 550,04 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 343 012,97 €	1 343 012,97 €	0,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 343 012,97 €	1 343 012,97 €	0,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	566 662,00 €	484 169,27 €	100 000,00 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	210 293,00 €	210 293,00 €	0,00 €	
1313 - Départements	106 301,00 €	106 300,50 €	0,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	0,00 €	17 508,00 €	6 000,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €	0,00 €	34 000,00 €	
1312 - Régions	150 068,00 €	150 067,77 €	0,00 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 085 000,00 €	1 058 223,11 €	1 046 363,00 €	
1641 - Emprunts en euros	1 085 000,00 €	1 058 223,11 €	1 046 363,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	456 717,60 €	60 873,97 €	727 394,80 €	
2031 - Frais d'études	451 717,60 €	57 633,97 €	712 794,80 €	23 794,80 €
2051 - Concessions et droits similaires	5 000,00 €	3 240,00 €	14 600,00 €	2 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 398 669,75 €	315 603,80 €	630 051,74 €	
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	286 727,00 €	10 491,55 €	455 384,74 €	165 384,74 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	92 885,01 €	49 666,61 €	69 567,00 €	24 567,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 057,74 €	2 146,09 €	69 400,00 €	
2111 - Terrains nus	1 010 000,00 €	253 299,55 €	0,00 €	
21318 - Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	
2184 - Mobilier	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €	
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	22 500,00 €	
23 - Immobilisations en cours	13 137 221,97 €	3 698 876,34 €	14 482 544,20 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	9 378 228,16 €	3 698 876,34 €	6 578 961,08 €	2 132 124,24 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	3 758 993,81 €	0,00 €	7 903 583,12 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
27 - Autres immobilisations financières	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
275 - Dépôts et cautionnements versés	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
458116 - M430-12 MONTSOULT	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458116 - M430-12 MONTSOULT	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	79 231,57 €	15 697,60 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	79 231,57 €	15 697,60 €	5 697,60 €
458129 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
458129 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	0,00 €	
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	0,00 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	5 403,60 €	230 260,00 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	5 403,60 €	230 260,00 €	
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	2 699,81 €	0,00 €	
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	2 699,81 €	0,00 €	
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	3 797,66 €	0,00 €	
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	3 797,66 €	0,00 €	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	60 648,06 €	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	60 648,06 €	60 648,06 €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	147 860,00 €	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	147 860,00 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	2 310,00 €	137 660,00 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	2 310,00 €	137 660,00 €	
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	36 360,00 €	24 633,60 €	
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	36 360,00 €	24 633,60 €	24 633,60 €
458138 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
458138 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
454103 - SADE - MOM 12 Montsoult	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
454103 - SADE - MOM 12 Montsoult	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	

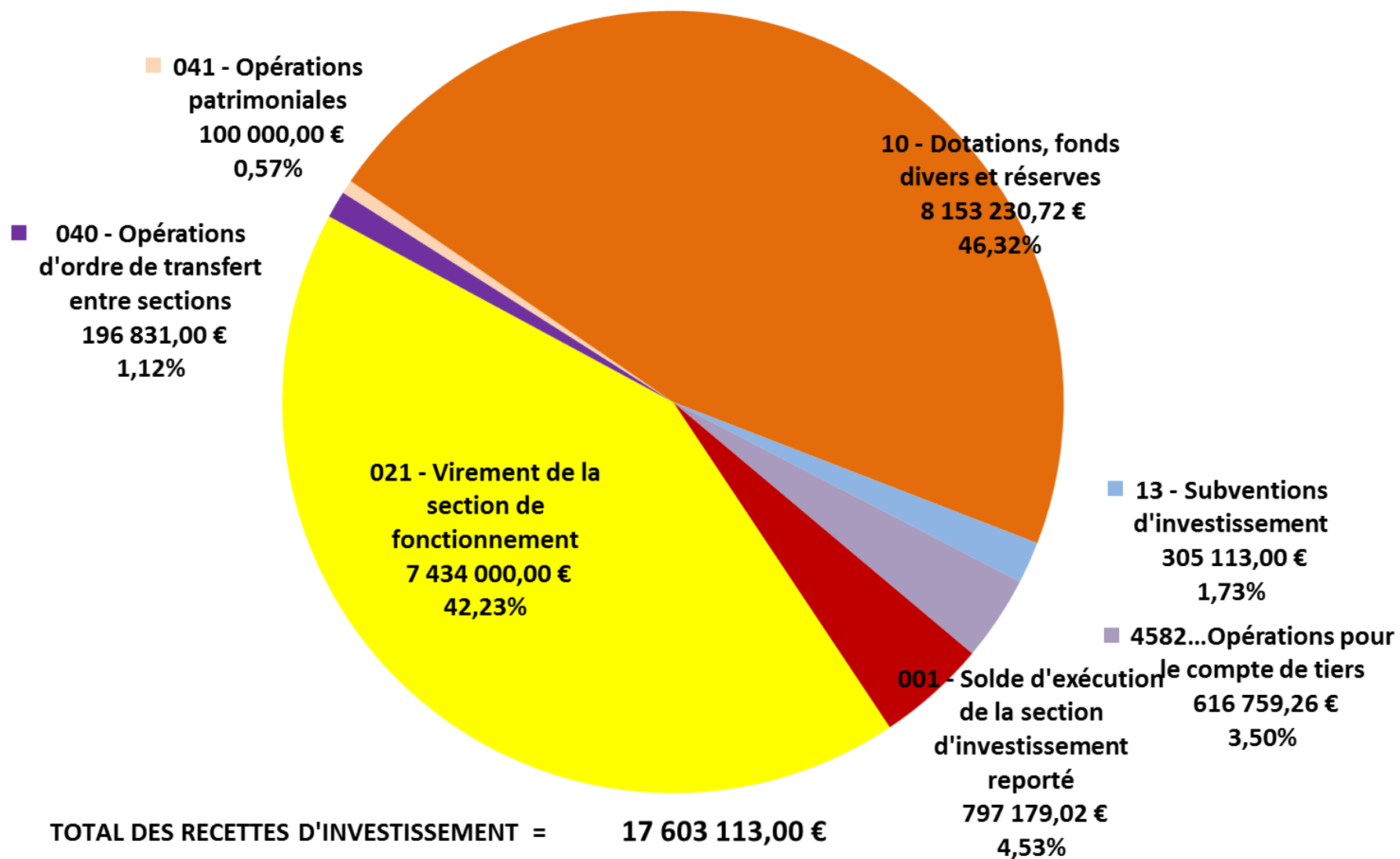
Le remboursement de l'emprunt s'élève à 1 046 363 € et les opérations sous mandats à 616 759,26 €.

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

	Nouvelles propositions 2017	RAR 2016	TOTAL BP 2017
D			
10GO484	2 277 391,60 €	1 787 011,20 €	2 277 391,60 €
GONESSE gestio hydrau le Vignois			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	2 277 391,60 €	1 787 011,20 €	2 277 391,60 €
10SARC483	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Réouverture Petit Rosne			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
11ECO363	75 000,00 €	- €	75 000,00 €
Travx hydro Luat Ecoen			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	75 000,00 €	- €	75 000,00 €
11LOGO372C	358 569,04 €	255 369,04 €	358 569,04 €
Louvr-gouss-BR-telegest-BORville			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	358 569,04 €	255 369,04 €	358 569,04 €
12BAIL465B	60 480,00 €	- €	60 480,00 €
BAILLET recalibr rû Montsout			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	60 480,00 €	- €	60 480,00 €
12BOUF463B	162 497,60 €	11 797,60 €	162 497,60 €
BOUFFEMONT BR Charriere			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	162 497,60 €	11 797,60 €	162 497,60 €
12CHEN420	12 600,00 €	- €	12 600,00 €
RECALIB RU MICHELETTE CHENNEVIER			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	12 600,00 €	- €	12 600,00 €
12LOUV475	28 980,00 €	- €	28 980,00 €
RUE RHIN FERME SECRETAIN LOUVRES			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	28 980,00 €	- €	28 980,00 €
12STBR478B	3 600,00 €	- €	3 600,00 €
LES TILLEULS ST BICE annulée			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 600,00 €	- €	3 600,00 €
12VEM488	104 557,84 €	1 946,40 €	104 557,84 €
COLLECT FR MAURIAC VEMARS			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	104 557,84 €	1 946,40 €	104 557,84 €
14ARN489	558 200,00 €	- €	558 200,00 €
Arnouville - Garges Amé Petit Ro			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	558 200,00 €	- €	558 200,00 €
14LOUV490	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
LOUVRES DEVOIEMENT DU RESEAU DE LA GARE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
15ARN489B	227 500,00 €	- €	227 500,00 €
Arnouville - parc arnouville Est			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	227 500,00 €	- €	227 500,00 €
15THI495	180 125,00 €	4 560,00 €	180 125,00 €
LE THILLAY lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	180 125,00 €	4 560,00 €	180 125,00 €

	Nouvelles propositions 2017	RAR 2016	TOTAL BP 2017
15VEM488A	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
VEMAR lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
15VEM488B	213 520,00 €	- €	213 520,00 €
VEMARS lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	213 520,00 €	- €	213 520,00 €
16DOM429J2	651 000,00 €	- €	651 000,00 €
RD 301 à Tête Richard à Domont			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	651 000,00 €	- €	651 000,00 €
16MONST425	81 200,00 €	- €	81 200,00 €
Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milie			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	81 200,00 €	- €	81 200,00 €
16STBR478B	18 600,00 €	- €	18 600,00 €
ST BRICE - FOCH - MARLIERE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	18 600,00 €	- €	18 600,00 €
16VEM488C	76 000,00 €	- €	76 000,00 €
Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	76 000,00 €	- €	76 000,00 €
16VEM488D	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
16VEM488E	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
16VEM488F	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
17DOM468B	141 300,00 €	- €	141 300,00 €
Jean Jaurès à domont			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	141 300,00 €	- €	141 300,00 €
17GOZACSUD	174 400,00 €	- €	174 400,00 €
Convention 695 Aménagement bassin ZAC entrée sud à Gonesse			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	174 400,00 €	- €	174 400,00 €
BASCOMBAT	270 000,00 €	- €	270 000,00 €
Bassin Combattant à Sarcelles			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
2031 - Frais d'études	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
BASS EAU	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
BR ST WITZ ET OMBREVAL			
2031 - Frais d'études	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
BOIS ORVIL	65 000,00 €	- €	65 000,00 €
Bois d'Orville			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
2031 - Frais d'études	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
INVFLORE	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Inventaire Faune Flore Petit Rosne			
2031 - Frais d'études	20 000,00 €	- €	20 000,00 €

BP 2017 - Eaux Pluviales - GEMAPI Recettes d'Investissement



Les recettes

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BP 2017	Dont RAR
Investissement				
Recettes	19 299 562,00 €	8 029 242,12 €	17 603 113,00 €	90 979,26 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	797 179,02 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	797 179,02 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 187 200,00 €	0,00 €	7 434 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 187 200,00 €	0,00 €	7 434 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 726,00 €	840 841,44 €	196 831,00 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	116 701,00 €	144 209,85 €	91 800,00 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	144,00 €	144,00 €	144,00 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	28 177,00 €	28 176,88 €	25 302,00 €	
28041482 - Autres communes - Bâtiments et installations	4 564,00 €	0,00 €	0,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	6 514,00 €	15 427,60 €	10 536,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 870,00 €	262,31 €	0,00 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	39 041,00 €	7 902,18 €	8 783,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 215,00 €	1 328,62 €	1 776,00 €	
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	28 500,00 €	28 479,00 €	2 589,00 €	
281721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	161 667,00 €	14 697,00 €	
281728 - Autres agencements et aménagements	615 000,00 €	453 244,00 €	41 204,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	566 662,00 €	484 169,27 €	100 000,00 €	
1323 - Départements	106 301,00 €	106 300,50 €	0,00 €	
2031 - Frais d'études	100 000,00 €	17 508,00 €	20 000,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	
1312 - Régions	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	210 293,00 €	210 293,00 €	0,00 €	
1322 - Régions	150 068,00 €	150 067,77 €	0,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 169 464,56 €	5 948 901,08 €	8 153 230,72 €	
10222 - F.C.T.V.A.	677 097,11 €	456 533,63 €	601 838,96 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	5 492 367,45 €	5 492 367,45 €	7 551 391,76 €	
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	157 154,73 €	305 113,00 €	
1323 - Départements	0,00 €	21 526,70 €	0,00 €	
13248 - Autres communes	0,00 €	18 105,96 €	100 000,00 €	
1312 - Régions	0,00 €	59 704,07 €	0,00 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	0,00 €	34 691,00 €	0,00 €	
1322 - Régions	0,00 €	23 127,00 €	0,00 €	
1328 - Autres	0,00 €	0,00 €	205 113,00 €	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	9 521,38 €	0,00 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	9 521,38 €	0,00 €	

Le FCTVA est estimé à 601 838,96 €. Les subventions pour 305 113 € correspondent à la convention avec la société BDM et la commune de GONESSE portant sur la gestion financière de la ZAC « Entrée Sud ».

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BP 2017	Dont RAR
Investissement				
454202 - operations 403b	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
454202 - operations 403b	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458216 - M430-12 MONTSOULT	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458216 - M430-12 MONTSOULT	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	71 185,57 €	15 697,60 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	129 900,00 €	71 185,57 €	15 697,60 €	5 697,60 €
458229 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
458229 - M580-90 ST WITZ	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
458230 - M612-91 LE THILLAY	20 571,73 €	0,00 €	0,00 €	
458230 - M612-91 LE THILLAY	20 571,73 €	0,00 €	0,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	0,00 €	230 260,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	231 660,00 €	0,00 €	230 260,00 €	
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	246 947,21 €	0,00 €	
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	150 885,21 €	246 947,21 €	0,00 €	
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	0,00 €	0,00 €	
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	26 580,30 €	0,00 €	0,00 €	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	60 648,06 €	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	266 760,00 €	141 501,00 €	60 648,06 €	60 648,06 €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	147 860,00 €	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	16 560,00 €	0,00 €	147 860,00 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	105,60 €	137 660,00 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	141 492,20 €	105,60 €	137 660,00 €	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	31 872,00 €	24 633,60 €	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	66 400,00 €	31 872,00 €	24 633,60 €	24 633,60 €
458238 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
458238 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	46 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
454203 - SADE - MOM 12 Montsout	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
454203 - SADE - MOM 12 Montsout	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458219 - M409-72 MOISSELLES Rue de paris	0,00 €	97 042,84 €	0,00 €	
458219 - M409-72 MOISSELLES Rue de paris	0,00 €	97 042,84 €	0,00 €	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif M.14 - eaux pluviales GÉMAPI de l'exercice 2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 13 841 200 €

Dépenses..... 13 841 200 €

En section d'investissement :

Recettes..... 17 603 113 €

Dépenses..... 17 603 113 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce budget primitif 2017.

23200 - EAUX USEES-SYNDM SIAH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 042 419,00	22 703 519,00	55 745 938,00
Titres de recettes émis (b)	20 413 373,39	19 940 622,84	40 353 996,23
Réductions de titres (c)	378,00	72 120,55	72 498,55
Recettes nettes (d = b - c)	20 412 995,39	19 868 502,29	40 281 497,68
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 042 419,00	22 703 519,00	55 745 938,00
Mandats émis (f)	4 519 240,95	17 718 867,27	22 238 108,22
Annulations de mandats (g)	5 323,20	1 962 119,11	1 967 442,31
Dépenses nettes (h = f - g)	4 513 917,75	15 756 748,16	20 270 665,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	15 899 077,64	4 111 754,13	20 010 831,77
(h - d) Déficit			

23200 - EAUX USEES-SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	6 983 168,20	0,00	15 899 077,64	0,00	22 882 245,84
Fonctionnement	17 027 718,93	15 000 000,00	4 111 754,13	0,00	6 139 473,06
Sous-Total	24 010 887,13	15 000 000,00	20 010 831,77	0,00	29 021 718,90
TOTAL III	24 010 887,13	15 000 000,00	20 010 831,77	0,00	29 021 718,90
TOTAL I + II + III	24 010 887,13	15 000 000,00	20 010 831,77	0,00	29 021 718,90

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget M.49 - eaux usées est conforme au compte administratif.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion M.49 - de l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M.49 - eaux usées du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion de l'année 2016.

12. Approbation du compte administratif de l'année 2016 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

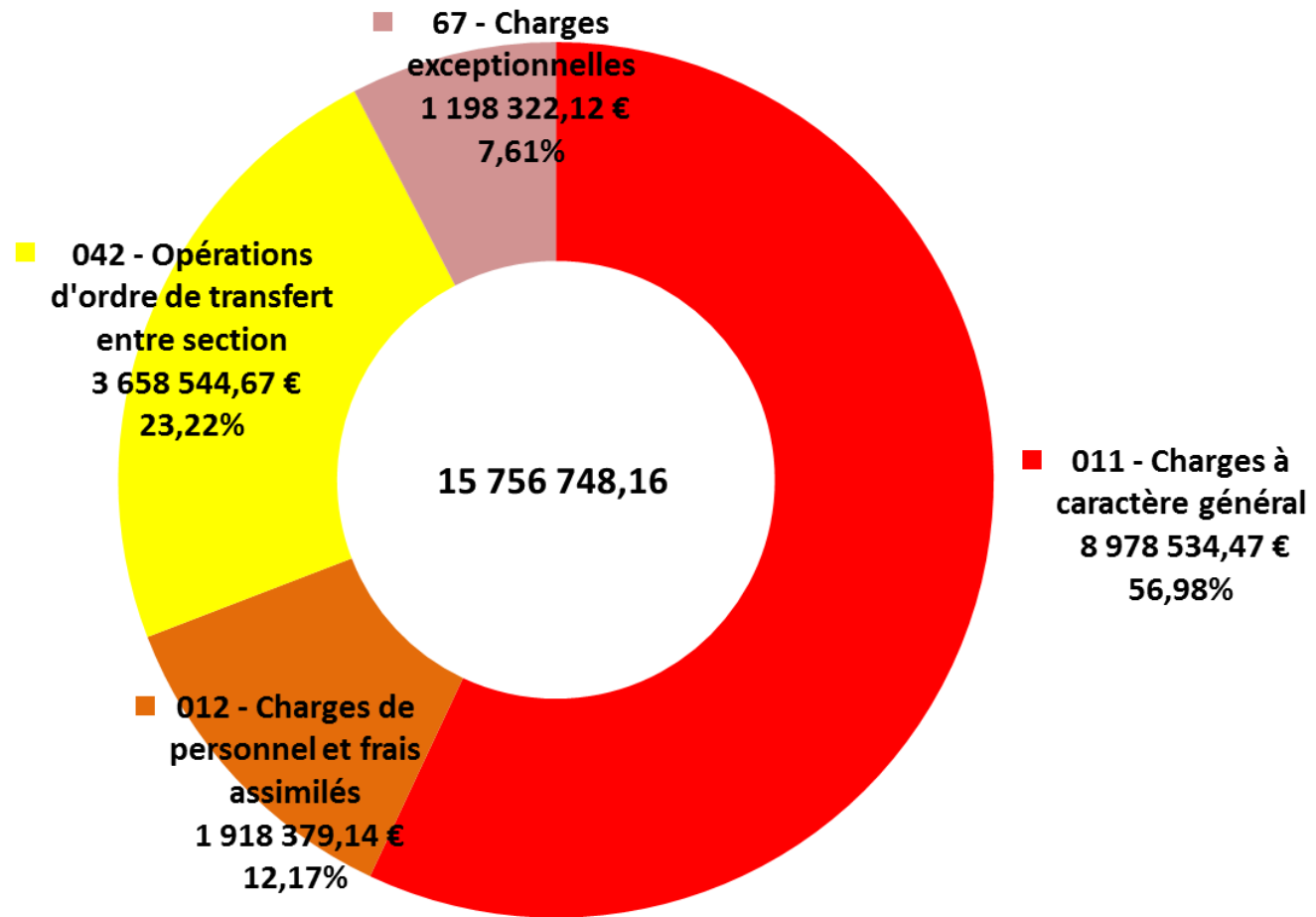
La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

	Budget 2016	Réalisé 2016	% de Réalisé
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	22 703 519,00 €	15 756 748,16 €	69,40%
011 - Charges à caractère général	11 159 366,00 €	8 978 534,47 €	80,46%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 976 500,00 €	1 918 379,14 €	97,06%
023 - Virement à la section d'investissement	4 509 091,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €	98,90%
65 - Autres charges de gestion courante	53 000,00 €	2 967,76 €	5,60%
66 - Charges financières	1 500,00 €	- €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	1 305 000,00 €	1 198 322,12 €	91,83%
Recettes	22 703 519,00 €	21 896 221,22 €	96,44%
002 - Résultat d'exploitation reporté	2 027 718,93 €	2 027 718,93 €	100,00%
013 - Atténuations de charges	- €	45 551,39 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	17 575 281,07 €	16 427 354,94 €	93,47%
74 - Subventions d'exploitation	1 525 000,00 €	1 793 853,17 €	117,63%
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	- €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	- €	56 223,79 €	

Résultat Cumulé de l'exploitation (excédent) = 6 139 473,06 €

CA 2016 - Eaux Usées - Assainissement Dépenses d'Exploitation



Les dépenses (détail par article budgétaire)

	Budget 2016	Réalisé 2016
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	22 703 519,00 €	15 756 748,16 €
011 - Charges à caractère général	11 159 366,00 €	8 978 534,47 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	3 800,00 €	1 844,37 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00 €	6 864,18 €
6064 - Fournitures administratives	8 650,00 €	8 911,66 €
6066 - Carburants	32 150,00 €	36 269,75 €
6068 - Autres matières et fournitures	12 500,00 €	8 605,78 €
6135 - Locations mobilières	158 800,00 €	160 084,35 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	24 000,00 €	22 281,04 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	608 000,00 €	715 731,04 €
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 937 000,00 €	6 299 472,08 €
61551 - Matériel roulant	22 000,00 €	62 823,08 €
61558 - Autres biens mobiliers	2 000,00 €	- €
6156 - Maintenance	104 100,00 €	65 712,55 €
6161 - Multirisques	156 500,00 €	153 599,58 €
617 - Etudes et recherches	176 620,00 €	36 140,80 €
618 - Divers	181 500,00 €	66 973,75 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	226 000,00 €	157 811,52 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	5 000,00 €	67,95 €
6226 - Honoraires	19 000,00 €	25 971,48 €
6228 - Divers	1 119 420,00 €	931 636,55 €
6231 - Annonces et insertions	41 650,00 €	47 763,44 €
6232 - Echantillons	1 800,00 €	3 422,88 €
6233 - Foires et expositions	- €	9 394,56 €
6236 - Catalogues et imprimés	14 600,00 €	15 496,56 €
6237 - Publications	156 676,00 €	37 289,19 €
6244 - Transports administratifs	17 000,00 €	6 299,41 €
6256 - Missions	3 000,00 €	1 243,38 €
6257 - Réceptions	33 000,00 €	27 923,50 €
6261 - Frais d'affranchissement	22 000,00 €	18 990,44 €
6262 - Frais de télécommunications	33 000,00 €	25 528,86 €
6282 - Frais de gardiennage	10 000,00 €	3 340,24 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	400,00 €	- €
63513 - Autres impôts locaux	10 000,00 €	11 351,00 €
6378 - Autres taxes et redevances	1 000,00 €	- €
60221 - Combustibles et carburants	- €	97,50 €
6132 - Locations immobilières	8 200,00 €	9 592,00 €

L'article 6135 comprend notamment les frais de location de véhicules pour 118 157,20 €, de photocopieur pour 17 375,06 €, de groupe électrogène pour 17 375,06 €.

L'article 61523 et 61528 retrace notamment les frais suivants :

- Les frais d'entretien préventif/curatif/télégestion : 135 884,73 €
- Les frais de curage : 335 781,40 €
- Les frais d'inspection télévisée : 161 412,01 €
- Les frais de fonctionnement de la station : 6 128 549,51 €
- Une redevance versée au SIAAP : 285 000,00 €

L'article 618 inclut les frais de formation des agents pour un montant de 35 134,48 €, et la convention pour les abeilles à hauteur de 11 000 €.

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement qui se monte à 157 811,52 €.

L'article 6228 comprend le transport et compostage des boues pour un montant de 825 847,59 €.

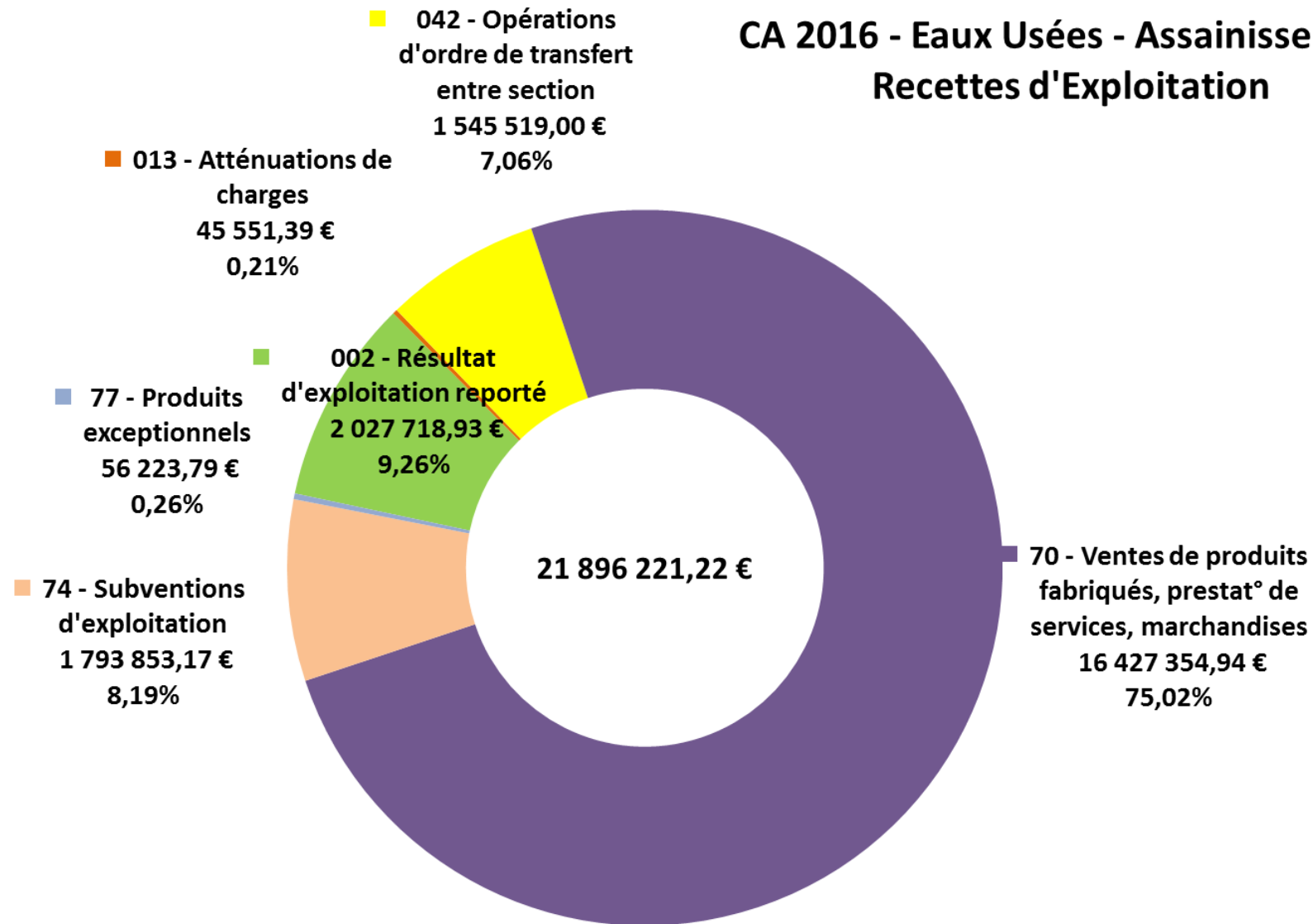
	Budget 2016	Réalisé 2016
FONCTIONNEMENT		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 976 500,00 €	1 918 379,14 €
6211 - Personnel intérimaire	15 000,00 €	11 365,50 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	47 500,00 €	44 742,33 €
6331 - Versement de transport	19 500,00 €	17 936,51 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	5 300,00 €	4 695,70 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	16 700,00 €	15 401,07 €
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 000,00 €	2 817,33 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	1 343 000,00 €	1 326 920,58 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	212 000,00 €	193 855,04 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	233 000,00 €	222 027,17 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	20 000,00 €	19 768,68 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 000,00 €	1 322,30 €
6478 - Autres charges sociales diverses	9 300,00 €	8 677,29 €
648 - Autres charges de personnel	49 200,00 €	48 849,64 €
023 - Virement à la section d'investissement	4 509 091,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	4 509 091,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €
65 - Autres charges de gestion courante	53 000,00 €	2 967,76 €
6541 - Créances admises en non-valeur	50 000,00 €	2 967,76 €
6542 - Créances éteintes	3 000,00 €	- €
66 - Charges financières	1 500,00 €	- €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 500,00 €	- €
67 - Charges exceptionnelles	1 305 000,00 €	1 198 322,12 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	855 000,00 €	1 043 944,93 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	45 000,00 €	61 120,66 €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	400 000,00 €	89 807,34 €
6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	5 000,00 €	- €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	3 449,19 €

Le chapitre 012 sur les charges de personnel a été réalisé à hauteur de 97,06 % de la prévision budgétaire.

Dans le chapitre 67, on peut relever les éléments suivants :

- L'article 6718 comprend le reversement aux communes de la PRE pour un montant de 597 661,13€ et du solde des conventions d'entretien pour un montant de 446 283,80 €.
- L'article 673 reflète des régularisations de doublons de titre suite à une étude des restes à recouvrer.
- L'article 6742 retrace les subventions versées par le SIAH aux communes sur leurs travaux, et ce pour un montant total de 89 807,34 €.

CA 2016 - Eaux Usées - Assainissement Recettes d'Exploitation



Les recettes (détail par article budgétaire)

	Budget 2016	Réalisé 2016
FONCTIONNEMENT		
Recettes	22 703 519,00 €	21 896 221,22 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	2 027 718,93 €	2 027 718,93 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	2 027 718,93 €	2 027 718,93 €
013 - Atténuations de charges	- €	45 551,39 €
64198 - Autres remboursements	- €	45 504,90 €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	- €	46,49 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	17 575 281,07 €	16 427 354,94 €
70128 - Autres taxes et redevances	- €	34 472,05 €
704 - Travaux	- €	227 316,54 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	16 375 000,00 €	15 155 432,14 €
70613 - Participations pour assainissement collectif	200 000,00 €	- €
7068 - Autres prestations de services	- €	33 071,03 €
7084 - Mise à disposition de personnel facturée	1 000 281,07 €	977 063,18 €
74 - Subventions d'exploitation	1 525 000,00 €	1 793 853,17 €
741 - Primes d'épuration	1 525 000,00 €	1 793 853,17 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	- €
7588 - Autres	30 000,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	56 223,79 €
7711 - Débits et pénalités perçus	- €	3 750,00 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	29 739,89 €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	- €	22 562,00 €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €	171,90 €

Les atténuations de charges (remboursements liés aux absences maladies des agents) ont été réalisées à hauteur de 45 551,39 €.

Le compte 70611 reflète le montant de la redevance assainissement qui s'élève à 15 155 432,14 €.

L'article 7084 traduit la refacturation au budget eaux pluviales des dépenses de personnel.

L'article 741 comprend la réalisation de 1 793 853,17 € de la prime pour épuration.

La section d'investissement

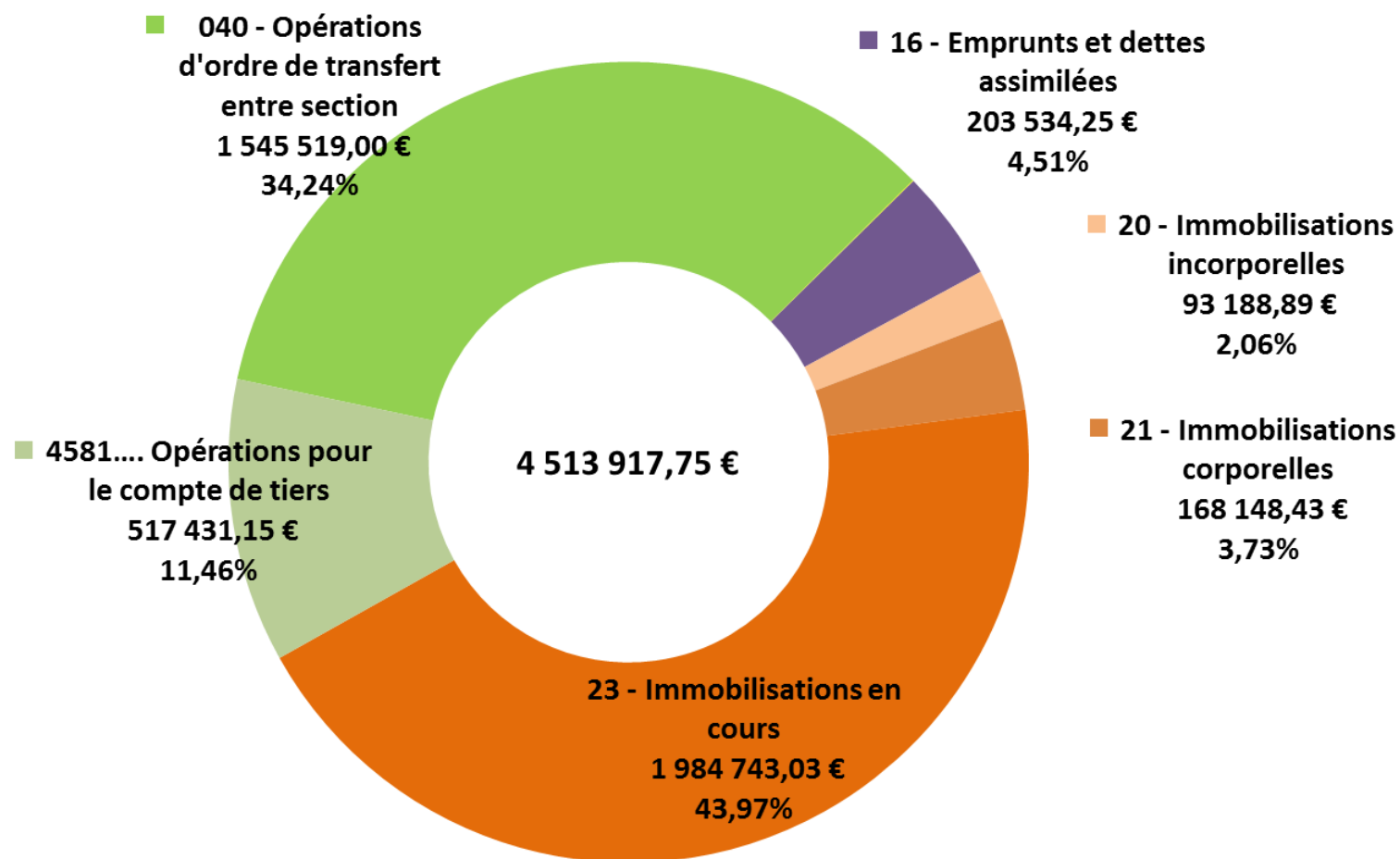
Vue d'ensemble de la section d'investissement

	Budget 2016	Réalisé 2016	% de Réalisé	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Dépenses	33 042 419,00 €	4 513 917,75 €	13,66%	1 040 618,34 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €	100,00%	
13 - Subventions d'investissement	1 500,00 €	1 353,00 €	90,20%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	210 000,00 €	203 534,25 €	96,92%	
20 - Immobilisations incorporelles	343 247,00 €	93 188,89 €	27,15%	71 249,38 €
21 - Immobilisations corporelles	440 851,29 €	168 148,43 €	38,14%	2 271,69 €
23 - Immobilisations en cours	29 145 691,79 €	1 984 743,03 €	6,81%	707 895,36 €
27 - Autres immobilisations financières	3 800,00 €	- €	0,00%	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	1 215,50 €	- €	0,00%	
458123 - M430-12 MONTSOULT	56 071,21 €	- €	0,00%	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	7 856,50 €	- €	0,00%	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 297,00 €	- €	0,00%	
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	77 786,98 €	81,97%	17 113,02 €
458144 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	0,00%	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 196,00 €	56 495,03 €	29,55%	132 504,97 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	6 471,60 €	10,77%	
458149 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	8 412,44 €	2,82%	
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	21 910,82 €	99,07%	
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	291 839,48 €	75,91%	92 621,92 €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	- €	0,00%	12 277,20 €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	11 313,60 €	80,61%	72,60 €
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	43 201,20 €	45,92%	4 612,20 €

	Budget 2016	Réalisé 2016	% de Réalisé	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Recettes	33 042 419,00 €	27 396 163,59 €	82,91%	259 201,91 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 983 168,20 €	6 983 168,20 €	100,00%	
021 - Virement de la section d'exploitation	4 509 091,00 €	- €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €	98,90%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 249 040,79 €	15 383 014,38 €	94,67%	
13 - Subventions d'investissement	175 000,00 €	523 538,13 €	299,16%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	130 000,00 €	155 740,00 €	119,80%	
23 - Immobilisations en cours	- €	57 261,96 €		
458223 - M430-12 MONTSOULT	42 000,00 €	- €	0,00%	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	35 551,30 €	- €	0,00%	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	73 729,54 €	77,69%	17 113,02 €
458244 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	0,00%	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	190 332,00 €	56 495,03 €	29,68%	132 504,97 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	1 068,00 €	1,78%	
458249 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	145 551,08 €	48,77%	
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	18 240,00 €	82,47%	
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	284 393,40 €	73,97%	92 621,92 €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	6 200,00 €	17,65%	12 277,20 €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	6 426,00 €	45,79%	72,60 €
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	42 793,20 €	45,49%	4 612,20 €

Résultat Cumulé d'investissement (excédent) = 22 882 245,84 €

CA 2016 - Eaux Usées - Assainissement Dépenses d'investissement



Les dépenses (par article budgétaire)

	Budget 2016	Réalisé 2016	RAR
INVESTISSEMENT			
Dépenses	33 042 419,00 €	4 513 917,75 €	1 040 618,34 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €	
139111 - Agence de l'eau	4 000,00 €	284 693,05 €	
13912 - libellé non renseigné	1 338 394,00 €	1 024 824,61 €	
13913 - libellé non renseigné	10 596,00 €	43 607,97 €	
13914 - Communes	33 061,00 €	33 060,93 €	
13918 - Autres	159 468,00 €	159 081,00 €	
139118 - Autres	- €	251,44 €	
13 - Subventions d'investissement	1 500,00 €	1 353,00 €	
13111 - Agence de l'eau	1 500,00 €	1 353,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	210 000,00 €	203 534,25 €	
1681 - Autres emprunts	210 000,00 €	203 534,25 €	
20 - Immobilisations incorporelles	343 247,00 €	93 188,89 €	
2031 - Frais d'études	251 509,40 €	55 330,14 €	35 780,60 €
2033 - Frais d'insertion	1 500,00 €	- €	
2051 - Concessions et droits similaires	90 237,60 €	37 858,75 €	35 468,78 €
21 - Immobilisations corporelles	440 851,29 €	168 148,43 €	
21351 - Bâtiments d'exploitation	226 170,93 €	101 070,09 €	1 320,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	115 773,28 €	25 701,30 €	951,69 €
2155 - Outillage industriel	20 756,00 €	5 180,30 €	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	47 000,00 €	25 281,73 €	
2184 - Mobilier	7 151,08 €	2 778,71 €	
2188 - Autres	24 000,00 €	8 136,30 €	
23 - Immobilisations en cours	29 145 691,79 €	1 984 743,03 €	
2313 - Constructions	2 254 305,52 €	415 300,55 €	86 879,40 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 360 726,81 €	1 569 442,48 €	621 015,96 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	22 530 659,46 €	- €	
27 - Autres immobilisations financières	3 800,00 €	- €	
275 - Dépôts et cautionnements versés	3 800,00 €	- €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	1 215,50 €	- €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	1 215,50 €	- €	
458123 - M430-12 MONTSOULT	56 071,21 €	- €	
458123 - M430-12 MONTSOULT	56 071,21 €	- €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	7 856,50 €	- €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	7 856,50 €	- €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 297,00 €	- €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 297,00 €	- €	
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	77 786,98 €	
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	77 786,98 €	17 113,02 €
458144 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	
458144 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 196,00 €	56 495,03 €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 196,00 €	56 495,03 €	132 504,97 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	6 471,60 €	
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	6 471,60 €	
458149 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	8 412,44 €	
458149 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	8 412,44 €	
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	21 910,82 €	
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	21 910,82 €	
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	291 839,48 €	
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	291 839,48 €	92 621,92 €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	- €	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	- €	12 277,20 €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	11 313,60 €	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	11 313,60 €	72,60 €
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	43 201,20 €	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	43 201,20 €	4 612,20 €

Les dépenses pour les opérations sous mandats se sont élevées à 517 431,15 €

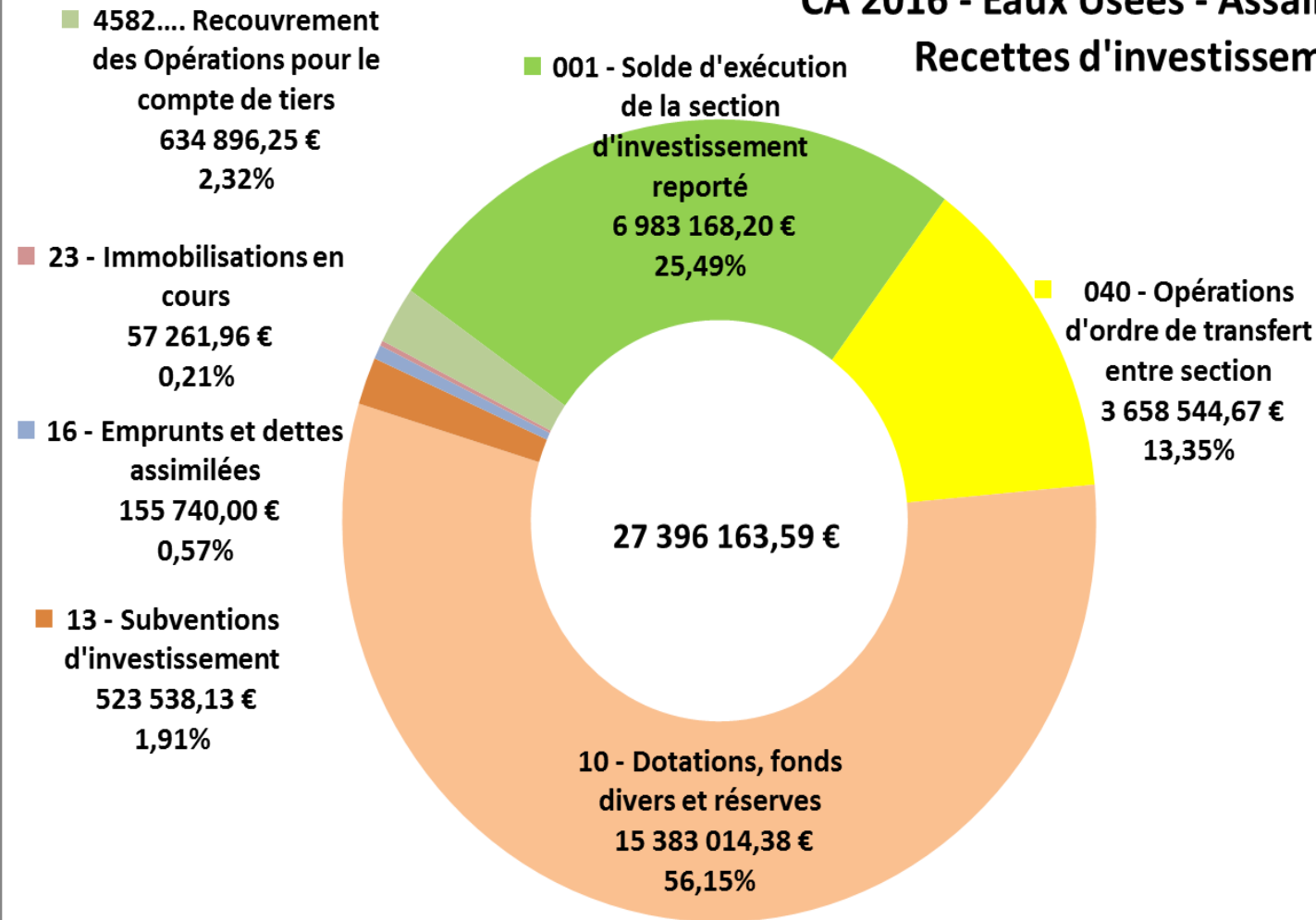
Le détail des opérations se présente comme suit :

	Budget 2016	Réalisé 2016	RAR
10DOM481	0,00 €	0,00 €	
Dom-RFosettes-réhabcolIEU			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	408,00 €
10THVA482J	0,00 €	71 529,94 €	
Th-Vaud-réhab_colIEU			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	71 529,94 €	
11MOAT482G	31 500,00 €	0,00 €	
Mois-Att-Réh col EU-482G			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	31 500,00 €	0,00 €	19 152,31 €
11STW482U	38 323,60 €	7 323,60 €	
482U SWtiz-reh-coll-EU			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	38 323,60 €	7 323,60 €	
12BAIL465C	36 540,00 €	693,60 €	
REHAB COLLECT NOTRE DAME BAILLET			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	36 540,00 €	693,60 €	
12DOM429J	15 703,20 €	5 927,20 €	
TETE RICHARD DOMONT			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	15 703,20 €	5 927,20 €	
12GOUS429Q	53 107,13 €	6 158,88 €	
FOND DE GRISON GOUSSAINVILLE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	53 107,13 €	6 158,88 €	
12GOUS482S	25 200,00 €	0,00 €	
Gous réhab cerdan vinci4rues			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	25 200,00 €	0,00 €	
12ROVA482K	297 380,00 €	7 657,08 €	
ROISSY VAUD'HERLAND			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	297 380,00 €	7 657,08 €	
12SARC429G	25 200,00 €	0,00 €	
Sarcelles - promenade lac			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	25 200,00 €	0,00 €	
12THI482I	28 854,00 €	12 500,56 €	
LE TILLAY REHAB COLLECT			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	28 854,00 €	12 500,56 €	462,00 €
14GON484B	580 220,00 €	264 065,52 €	
Régénération par l'intérieur du collecteur interco sur la Prai			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	580 220,00 €	264 065,52 €	282 857,68 €
14LOUV490	50 539,42 €	0,00 €	
Dévoisement des réseaux EU - gare			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	50 539,42 €	0,00 €	
14LOUV491	72 373,20 €	633,60 €	
Réhab EU ctm de Louvres			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	72 373,20 €	633,60 €	
14ROI482K80	38 500,00 €	3 355,80 €	
Réhab interco Roissy ch de montm			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	38 500,00 €	3 355,80 €	
14STBR478B	37 607,60 €	16 312,80 €	
Réhab interco St Brice Av Foch			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	37 607,60 €	16 312,80 €	
15ARN489	847 560,00 €	0,00 €	
Arnouville - Ferme Lemoine			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	847 560,00 €	0,00 €	

	Budget 2016	Réalisé 2016	RAR
15BOUF463B	245 820,00 €	149 896,50 €	
463b			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	245 820,00 €	149 896,50 €	
15ECOU363B	33 412,12 €	11 537,63 €	
Ecouen - Quartier Luat Ravier			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	33 412,12 €	11 537,63 €	6 829,37 €
15GON277-95	0,00 €	8 390,16 €	
Gonnesse Rue de paris - reseau intercommunal			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	8 390,16 €	
15SARC493	13 280,00 €	739,20 €	
Sarcelles - By pass			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	13 280,00 €	739,20 €	
15SARC493A	1 200,00 €	0,00 €	
By-pass avenue du stade Sarcelle			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 200,00 €	0,00 €	
13EXTSTEP	2 287 595,52 €	415 300,55 €	
Extension STEP			
2031 - Frais d'études	30 320,00 €	0,00 €	30 320,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	
2313 - Constructions	2 254 305,52 €	415 300,55 €	86 879,40 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	2 970,00 €	0,00 €	
14VEWI486B	488 547,40 €	6 969,00 €	
Vemars - St Witz			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	488 547,40 €	6 969,00 €	6 334,20 €
15ROV482K2	102 769,14 €	77 255,17 €	
Roissy - Vaud'herland 2			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	102 769,14 €	77 255,17 €	
16BOFR502	110 000,00 €	20 256,00 €	
Bonneuil en France Réhabilitation ouvrage sous RD 84			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	110 000,00 €	20 256,00 €	75 864,00 €
16BOFR502A	0,00 €	0,00 €	
Reprise du radier du regard d'EU interco Ubn.404 sous le RD 84-3			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	176 666,60 €
16CANT500A	118 000,00 €	5 065,80 €	
Canalisation de transfert Bonneuil-Stains			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	118 000,00 €	5 065,80 €	2 180,40 €
16CANTR501	0,00 €	2 046,00 €	
Canalisation de transfert Bonneuil-Dugny			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	2 046,00 €	
16DOM429J2	95 000,00 €	20 397,60 €	
Réhabilitation et redimensionnement canalisations Tête Richard			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	95 000,00 €	20 397,60 €	1 737,60 €
16LOUV491A	6 800,00 €	16 782,60 €	
Louvres Réhab collecteurs rue de Normandie et chemin de Marly			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 800,00 €	16 782,60 €	1 804,80 €
16MONST425	80 000,00 €	16 184,52 €	
Rehabilitation canalisation ru du Fond des Aulnes			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	80 000,00 €	16 184,52 €	16 311,00 €
429T	0,00 €	211,20 €	
Villiers le bel			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	211,20 €	408,00 €

CA 2016 - Eaux Usées - Assainissement

Recettes d'investissement



Les recettes (par article budgétaire)

	Budget 2016	Réalisé 2016	RAR
INVESTISSEMENT			
Recettes	33 042 419,00 €	27 396 163,59 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 983 168,20 €	6 983 168,20 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 983 168,20 €	6 983 168,20 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	4 509 091,00 €	- €	
021 - Virement de la section d'exploitation	4 509 091,00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	12 794,00 €	177 998,32 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	1 012,00 €	2 508,00 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	24 794,00 €	37 766,21 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	80 506,00 €	140 976,23 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 271,00 €	11 383,74 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	1 094,00 €	954,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 512 479,00 €	3 221 783,06 €	
28154 - Matériel industriel	2 018,00 €	3 876,34 €	
28155 - Outillage industriel	4 096,00 €	2 724,02 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	10 710,00 €	20 071,30 €	
28184 - Mobilier	5 178,00 €	5 153,40 €	
28188 - Autres	6 048,00 €	6 289,02 €	
28121 - Terrains nus	115,00 €	114,03 €	
28151 - Installations complexes spécialisées	26 947,00 €	26 947,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 249 040,79 €	15 383 014,38 €	
10222 - F.C.T.V.A.	1 249 040,79 €	383 014,38 €	
1068 - Autres réserves	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement	175 000,00 €	523 538,13 €	
1312 - libellé non renseigné	- €	1 363,92 €	
1313 - libellé non renseigné	- €	17 656,16 €	
1314 - Communes	- €	10 552,05 €	
13111 - Agence de l'eau	175 000,00 €	493 966,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	130 000,00 €	155 740,00 €	
1681 - Autres emprunts	130 000,00 €	155 740,00 €	
23 - Immobilisations en cours	- €	57 261,96 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	57 261,96 €	
458223 - M430-12 MONTSOULT	42 000,00 €	- €	
458223 - M430-12 MONTSOULT	42 000,00 €	- €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	35 551,30 €	- €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	35 551,30 €	- €	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	73 729,54 €	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	73 729,54 €	17 113,02 €
458244 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	
458244 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	190 332,00 €	56 495,03 €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	190 332,00 €	56 495,03 €	132 504,97 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	1 068,00 €	
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	1 068,00 €	
458249 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	145 551,08 €	
458249 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	145 551,08 €	
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	18 240,00 €	
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	18 240,00 €	
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	284 393,40 €	
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	284 393,40 €	92 621,92 €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	6 200,00 €	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	6 200,00 €	12 277,20 €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	6 426,00 €	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	6 426,00 €	72,60 €
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	42 793,20 €	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	42 793,20 €	4 612,20 €

Le FCTVA s'élève à 383 014,38 €. L'état a été envoyé au cours de l'année 2016 mais le montant a été versé en début 2017.

Les subventions se montent à 523 538,13 €.

L'article 1681 d'un montant de 155 740 € correspond aux avances (prêt à taux 0 %) versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le recouvrement des opérations sous mandat a été réalisé pour un montant de 634 896,25 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, adopte le compte administratif M.49 eaux usées - assainissement de l'exercice 2016 et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif 2016.

13. Affectation des résultats de l'année 2016 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

L'instruction M.49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2016 sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	19 868 502,29 €	20 412 995,39 €	40 281 497,68 €
Dépenses	15 756 748,16 €	4 513 917,75 €	20 270 665,91 €
Résultat de l'exercice	4 111 754,13 €	15 899 077,64 €	20 010 831,77 €
Résultat antérieur	2 027 718,93 €	6 983 168,20 €	9 010 887,13 €
Résultat total	6 139 473,06 €	22 882 245,84 €	29 021 718,90 €

Restes à réaliser	
Recettes	259 201,91 €
Dépenses	1 040 618,34 €
Solde	-781 416,43 €

Besoin de financement
actuel
0,00 €

À affecter en réserves	5 000 000,00 €
À reporter en exploitation	1 139 473,06 €

Besoin de financement à venir pour l'extension de la station

← Solde de l'excédent

L'exécution de l'exercice 2016 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement. Pour autant en prévision de celui qui sera nécessaire pour l'extension de la station de dépollution, il est proposé d'inscrire en recettes d'investissement 5 000 000 € à l'article 1068 (autres réserves) et en recettes de fonctionnement l'excédent d'exploitation restant (1 139 473,06 €) à l'article 002.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 22 882 245,84 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section d'investissement en recette au 1068 « autres réserves », 5 000 000,00 €, reporte en section d'exploitation en recette au 002 « résultat d'exploitation reporté », 1 139 473,06 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation, et autorise le Président à signer tous les actes concernant cette affectation de résultats pour l'année 2016.

14. Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le transport et le traitement d'assainissement - Année 2017

Comme il a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 22 février 2017, il est proposé une augmentation de 0,05 €/m³ d'eau potable facturée, afin que le SIAH puisse faire face à ses besoins d'investissement à court et moyen terme.

En effet, le troisième volet de la réforme territoriale a conduit le SIAH à mener une réflexion sur la prise de compétence collecte assainissement en partenariat avec les 3 communautés d'agglomération présentes sur le territoire du SIAH.

La mise en œuvre de la compétence tant au plan politique qu'opérationnel est définit pour 2017.

C'est la raison pour laquelle il convient de maintenir un rythme d'augmentation de la redevance de 5 centimes par mètre cube d'eau potable facturée.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, décide d'augmenter le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2017 de 0,05 €/m³ d'eau potable facturée portant ainsi son montant à 1,30 €/m³, prend acte que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau, prend acte que les recettes sont prévues au budget eaux usées, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer tout acte relatif à la fixation du montant de la redevance intercommunale d'eaux usées.

15. Fixation de la redevance d'entretien des réseaux d'eaux usées appartenant aux communes - Année 2017

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles R.2333-21 et suivants relatifs aux redevances d'assainissement, le Comité Syndical doit, chaque année, fixer le montant de la redevance d'entretien des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

Collectivités	Tarif par mètre cube d'eau potable facturée (en euros non soumis à TVA)
ATTAINVILLE	0,10 €
BAILLET-EN-FRANCE	0,10 €
BOUFFÉMONT	0,10 €
BOUQUEVAL	0,13 €
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	0,15 €
ÉZANVILLE	0,135 €
FONTENAY EN PARISIS	0,22 €
GONESSE	0,11 €
LE PLESSIS-GASSOT	0,20 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,14 €
MOISSELLES	0,10 €
MONTSOULT	0,10 €
PISCOP	0,115 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,11 €
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	0,10 €
SAINT-WITZ	0,11 €
LE THILLAY	0,22 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,10 €
VILLERON	0,13 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, les montants, des redevances d'entretien des réseaux communaux d'eaux usées pour les communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat pour l'exercice 2017, comme indiqués ci-dessus, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette redevance d'entretien des réseaux d'eaux usées.

16. Adoption du budget primitif de l'année 2017 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

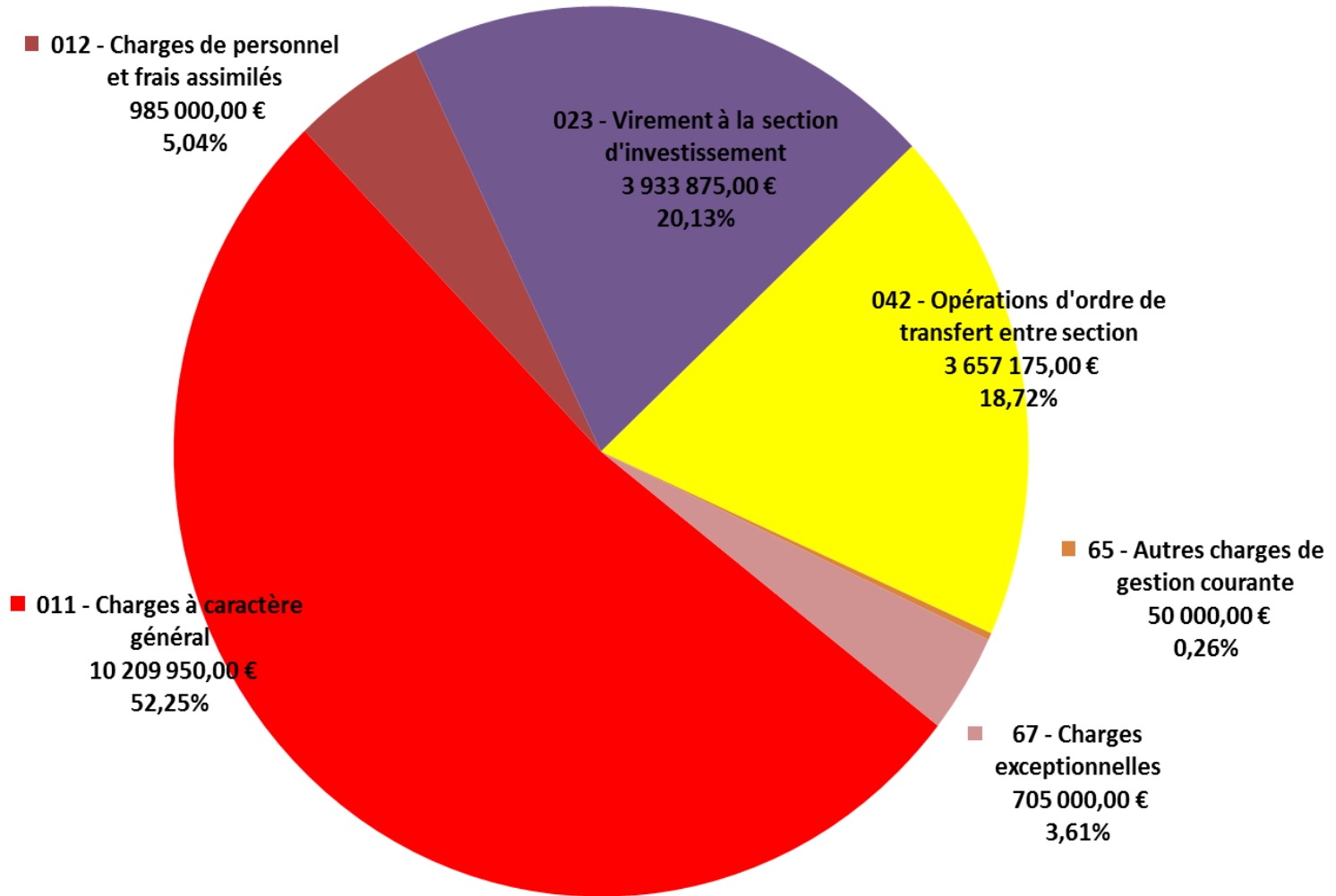
La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

	Budget 2016	Réalisé 2016	BP 2017
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	22 703 519,00 €	15 756 748,16 €	19 541 000,00 €
011 - Charges à caractère général	11 159 366,00 €	8 978 534,47 €	10 209 950,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 976 500,00 €	1 918 379,14 €	985 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	4 509 091,00 €	- €	3 933 875,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €	3 657 175,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	53 000,00 €	2 967,76 €	50 000,00 €
66 - Charges financières	1 500,00 €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	1 305 000,00 €	1 198 322,12 €	705 000,00 €
Recettes	22 703 519,00 €	21 896 221,22 €	19 541 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	2 027 718,93 €	2 027 718,93 €	1 139 473,06 €
013 - Atténuations de charges	- €	45 551,39 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €	594 359,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	17 575 281,07 €	16 427 354,94 €	16 273 400,00 €
74 - Subventions d'exploitation	1 525 000,00 €	1 793 853,17 €	1 525 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	56 223,79 €	767,94 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	8 000,00 €

BP 2017 - Eaux Usées - Assainissement

Dépenses d'Exploitation



TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION = 19 541 000,00 €

Les dépenses (détail par article budgétaire)

	Budget 2016	Réalisé 2016	BP 2017
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	22 703 519,00 €	15 756 748,16 €	19 541 000,00 €
011 - Charges à caractère général	11 159 366,00 €	8 978 534,47 €	10 209 950,00 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	3 800,00 €	1 844,37 €	3 800,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00 €	6 864,18 €	7 500,00 €
6064 - Fournitures administratives	8 650,00 €	8 911,66 €	- €
6066 - Carburants	32 150,00 €	36 269,75 €	150,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	12 500,00 €	8 605,78 €	- €
6135 - Locations mobilières	158 800,00 €	160 084,35 €	25 000,00 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	24 000,00 €	22 281,04 €	- €
61523 - Entretien et réparations réseaux	608 000,00 €	715 731,04 €	560 000,00 €
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 937 000,00 €	6 299 472,08 €	7 720 000,00 €
61551 - Matériel roulant	22 000,00 €	62 823,08 €	- €
61558 - Autres biens mobiliers	2 000,00 €	- €	- €
6156 - Maintenance	104 100,00 €	65 712,55 €	26 000,00 €
6161 - Multirisques	156 500,00 €	153 599,58 €	- €
617 - Etudes et recherches	176 620,00 €	36 140,80 €	145 000,00 €
618 - Divers	181 500,00 €	66 973,75 €	- €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	226 000,00 €	157 811,52 €	226 000,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	5 000,00 €	67,95 €	- €
6226 - Honoraires	19 000,00 €	25 971,48 €	- €
6228 - Divers	1 119 420,00 €	931 636,55 €	781 500,00 €
6231 - Annonces et insertions	41 650,00 €	47 763,44 €	- €
6232 - Echantillons	1 800,00 €	3 422,88 €	- €
6233 - Foires et expositions	- €	9 394,56 €	- €
6236 - Catalogues et imprimés	14 600,00 €	15 496,56 €	- €
6237 - Publications	156 676,00 €	37 289,19 €	- €
6244 - Transports administratifs	17 000,00 €	6 299,41 €	- €
6256 - Missions	3 000,00 €	1 243,38 €	- €
6257 - Réceptions	33 000,00 €	27 923,50 €	- €
6261 - Frais d'affranchissement	22 000,00 €	18 990,44 €	- €
6262 - Frais de télécommunications	33 000,00 €	25 528,86 €	15 000,00 €
6282 - Frais de gardiennage	10 000,00 €	3 340,24 €	- €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	400,00 €	- €	- €
63513 - Autres impôts locaux	10 000,00 €	11 351,00 €	- €
6378 - Autres taxes et redevances	1 000,00 €	- €	- €
60221 - Combustibles et carburants	- €	97,50 €	- €
6132 - Locations immobilières	8 200,00 €	9 592,00 €	- €
6287 - Remboursements de frais	- €	- €	700 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 976 500,00 €	1 918 379,14 €	985 000,00 €
6211 - Personnel intérimaire	15 000,00 €	11 365,50 €	- €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	47 500,00 €	44 742,33 €	985 000,00 €
6331 - Versement de transport	19 500,00 €	17 936,51 €	- €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	5 300,00 €	4 695,70 €	- €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	16 700,00 €	15 401,07 €	- €
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 000,00 €	2 817,33 €	- €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	1 343 000,00 €	1 326 920,58 €	- €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	212 000,00 €	193 855,04 €	- €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	233 000,00 €	222 027,17 €	- €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	20 000,00 €	19 768,68 €	- €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 000,00 €	1 322,30 €	- €
6478 - Autres charges sociales diverses	9 300,00 €	8 677,29 €	- €
648 - Autres charges de personnel	49 200,00 €	48 849,64 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	4 509 091,00 €	- €	3 933 875,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	4 509 091,00 €	- €	3 933 875,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €	3 657 175,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €	3 657 175,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	53 000,00 €	2 967,76 €	50 000,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	50 000,00 €	2 967,76 €	50 000,00 €
6542 - Créances éteintes	3 000,00 €	- €	- €
66 - Charges financières	1 500,00 €	- €	- €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 500,00 €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	1 305 000,00 €	1 198 322,12 €	705 000,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	855 000,00 €	1 043 944,93 €	300 000,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	45 000,00 €	61 120,66 €	5 000,00 €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	400 000,00 €	89 807,34 €	400 000,00 €
6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	5 000,00 €	- €	- €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	3 449,19 €	- €

Les articles 61521, 61523 et 61528 retracent les frais suivants :

- Les frais de fonctionnement de la station : 7 500 000 € ;
- Les frais d'entretien préventif/curatif/télégestion : 180 000 € ;
- Une redevance versée au SIAAP : 220 000 € ;
- Les frais de curage : 270 000 € ;
- Les frais d'inspection télévisée : 110 000 € ;

L'article 617 inclut notamment les frais d'analyse de l'eau sur la STEP (50 000 €).

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

L'article 6228 comprend le transport et compostage des boues pour un montant de 781 500 €.

Les charges de personnel représentent le montant qui sera reversé au budget eaux pluviales.

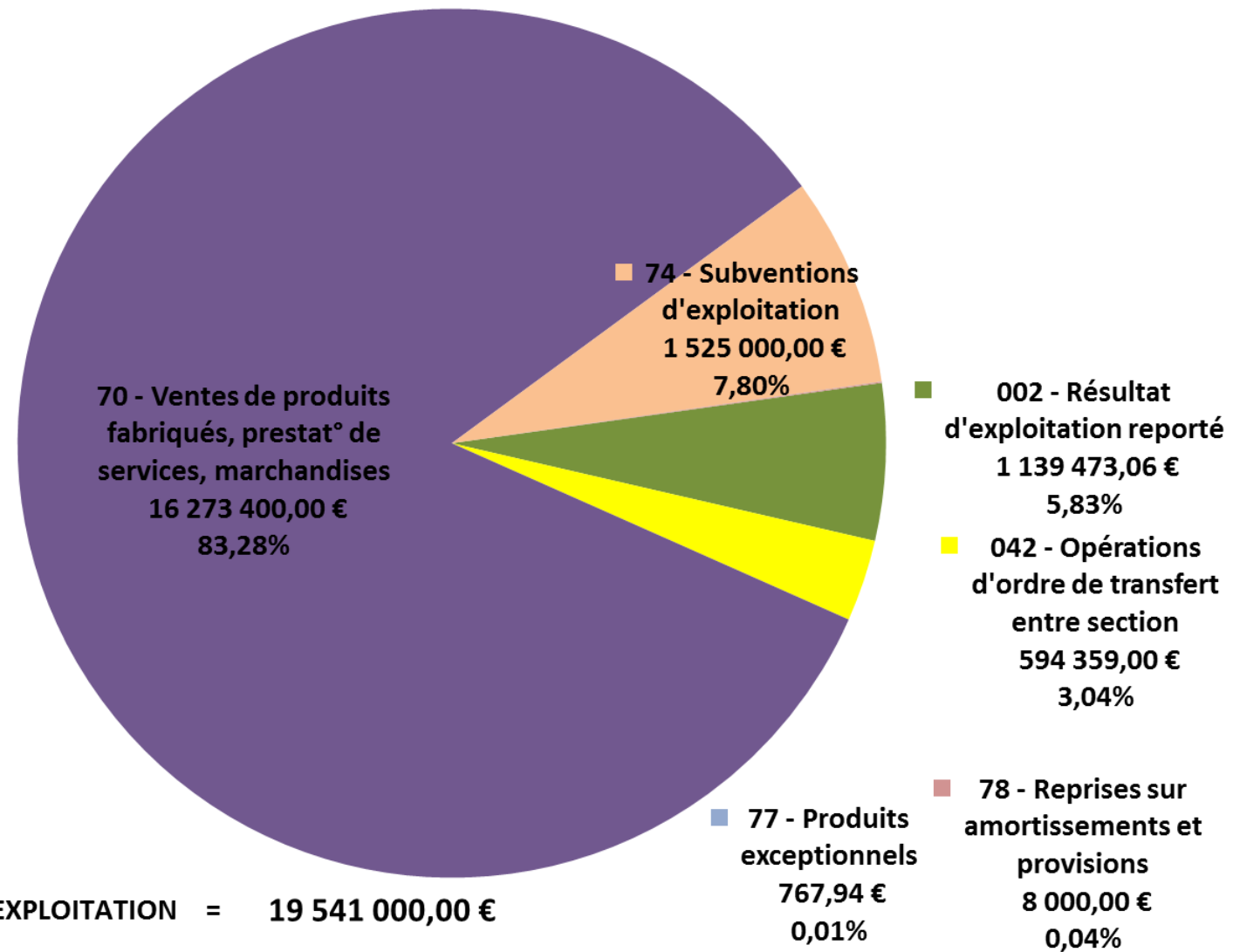
L'article 6718 comprend les soldes des conventions d'entretien.

L'article 6742 traduit les subventions aux Communes.

D'une manière générale, il y a moins d'inscription budgétaire contenu du transfert des dépenses de la communication et de l'administration générale au budget eaux pluviales.

BP 2017 - Eaux Usées - Assainissement

Recettes d'Exploitation



Les recettes (détail par article budgétaire)

	Budget 2016	Réalisé 2016	BP 2017
Recettes	22 703 519,00 €	21 896 221,22 €	19 541 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	2 027 718,93 €	2 027 718,93 €	1 139 473,06 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	2 027 718,93 €	2 027 718,93 €	1 139 473,06 €
013 - Atténuations de charges	- €	45 551,39 €	- €
64198 - Autres remboursements	- €	45 504,90 €	- €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	- €	46,49 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €	594 359,00 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €	594 359,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	17 575 281,07 €	16 427 354,94 €	16 273 400,00 €
70128 - Autres taxes et redevances	- €	34 472,05 €	- €
704 - Travaux	- €	227 316,54 €	- €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	16 375 000,00 €	15 155 432,14 €	16 273 400,00 €
70613 - Participations pour assainissement collectif	200 000,00 €	- €	- €
7068 - Autres prestations de services	- €	33 071,03 €	- €
7084 - Mise à disposition de personnel facturée	1 000 281,07 €	977 063,18 €	- €
74 - Subventions d'exploitation	1 525 000,00 €	1 793 853,17 €	1 525 000,00 €
741 - Primes d'épuration	1 525 000,00 €	1 793 853,17 €	1 525 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	- €	- €
7588 - Autres	30 000,00 €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	56 223,79 €	767,94 €
7711 - Débits et pénalités perçus	- €	3 750,00 €	767,94 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	29 739,89 €	- €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	- €	22 562,00 €	- €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €	171,90 €	- €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	8 000,00 €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	- €	- €	8 000,00 €

Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement de + 0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance à 1,30 € le m3, et avec une augmentation annuelle du volume de 250 000 m3.

Une prime pour bonne épuration à hauteur de 1 525 000 €.

La section d'investissement

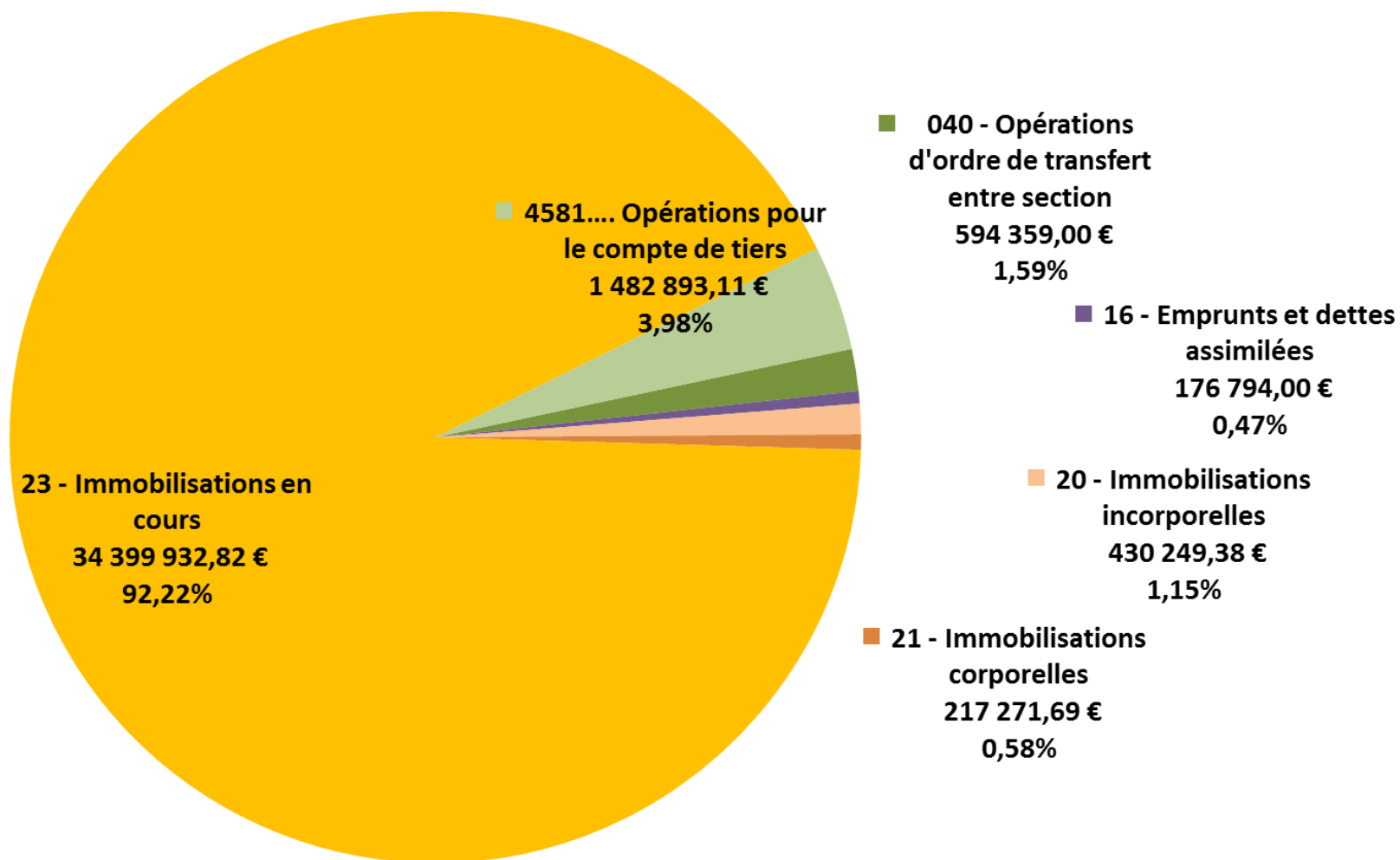
Vue d'ensemble de la section d'investissement

	Budget 2016	Réalisé 2016	BP 2017	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Dépenses	33 042 419,00 €	4 513 917,75 €	37 301 500,00 €	1 040 618,34 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €	594 359,00 €	
13 - Subventions d'investissement	1 500,00 €	1 353,00 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	210 000,00 €	203 534,25 €	176 794,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	343 247,00 €	93 188,89 €	430 249,38 €	71 249,38 €
21 - Immobilisations corporelles	440 851,29 €	168 148,43 €	217 271,69 €	2 271,69 €
23 - Immobilisations en cours	29 145 691,79 €	1 984 743,03 €	34 399 932,82 €	707 895,36 €
27 - Autres immobilisations financières	3 800,00 €	- €	- €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	1 215,50 €	- €	2 500,00 €	
458123 - M430-12 MONTSOULT	56 071,21 €	- €	- €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	7 856,50 €	- €	- €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 297,00 €	- €	- €	
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	77 786,98 €	17 113,02 €	17 113,02 €
458144 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	- €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 196,00 €	56 495,03 €	132 504,97 €	132 504,97 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	6 471,60 €	280 550,00 €	
458149 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	8 412,44 €	- €	
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	21 910,82 €	- €	
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	291 839,48 €	92 621,92 €	92 621,92 €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	- €	207 177,20 €	12 277,20 €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	11 313,60 €	167 813,80 €	72,60 €
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	43 201,20 €	20 612,20 €	4 612,20 €
458156 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	- €	458 000,00 €	
458157 - ROISSY_482J	- €	- €	7 000,00 €	
458158 - VAUDHERLAND_482J	- €	- €	49 000,00 €	
458159 - LETHILLAY_482J	- €	- €	48 000,00 €	

	Budget 2016	Réalisé 2016	BP 2017	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Recettes	33 042 419,00 €	27 396 163,59 €	37 301 500,00 €	259 201,91 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 983 168,20 €	6 983 168,20 €	22 882 245,84 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	4 509 091,00 €	- €	3 933 875,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €	3 657 175,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 249 040,79 €	15 383 014,38 €	5 350 711,05 €	
13 - Subventions d'investissement	175 000,00 €	523 538,13 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	130 000,00 €	155 740,00 €	- €	
23 - Immobilisations en cours	- €	57 261,96 €	- €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	- €	- €	2 500,00 €	
458223 - M430-12 MONTSOULT	42 000,00 €	- €	- €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	35 551,30 €	- €	- €	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	73 729,54 €	17 113,02 €	17 113,02 €
458244 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	- €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	190 332,00 €	56 495,03 €	132 504,97 €	132 504,97 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	1 068,00 €	280 550,00 €	
458249 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	145 551,08 €	- €	
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	18 240,00 €	- €	
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	284 393,40 €	92 621,92 €	92 621,92 €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	6 200,00 €	201 777,20 €	12 277,20 €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	6 426,00 €	167 813,80 €	72,60 €
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	42 793,20 €	20 612,20 €	4 612,20 €
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	- €	458 000,00 €	
458257 - ROISSY_482J	- €	- €	7 000,00 €	
458258 - VAUDHERLAND_482J	- €	- €	49 000,00 €	
458259 - LETHILLAY_482J	- €	- €	48 000,00 €	

BP 2017 - Eaux Usées - Assainissement

Dépenses d'Investissement



TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 37 301 500,00 €

Les dépenses

	Budget 2016	Réalisé 2016	BP 2017	dont RAR
INVESTISSEMENT				
↳ Dépenses	33 042 419,00 €	4 513 917,75 €	37 301 500,00 €	1 040 618,34 €
↳ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 545 519,00 €	1 545 519,00 €	594 359,00 €	
139111 - Agence de l'eau	4 000,00 €	284 693,05 €	118 899,00 €	
13912 - libellé non renseigné	1 338 394,00 €	1 024 824,61 €	228 199,00 €	
13913 - libellé non renseigné	10 596,00 €	43 607,97 €	23 274,00 €	
13914 - Communes	33 061,00 €	33 060,93 €	43 515,00 €	
13918 - Autres	159 468,00 €	159 081,00 €	180 441,00 €	
139118 - Autres	- €	251,44 €	31,00 €	
↳ 13 - Subventions d'investissement	1 500,00 €	1 353,00 €	- €	
13111 - Agence de l'eau	1 500,00 €	1 353,00 €	- €	
↳ 16 - Emprunts et dettes assimilées	210 000,00 €	203 534,25 €	176 794,00 €	
1681 - Autres emprunts	210 000,00 €	203 534,25 €	176 794,00 €	
↳ 20 - Immobilisations incorporelles	343 247,00 €	93 188,89 €	430 249,38 €	
2031 - Frais d'études	251 509,40 €	55 330,14 €	324 780,60 €	35 780,60 €
2033 - Frais d'insertion	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	
2051 - Concessions et droits similaires	90 237,60 €	37 858,75 €	103 968,78 €	35 468,78 €
↳ 21 - Immobilisations corporelles	440 851,29 €	168 148,43 €	217 271,69 €	
21351 - Bâtiments d'exploitation	226 170,93 €	101 070,09 €	81 320,00 €	1 320,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	115 773,28 €	25 701,30 €	110 951,69 €	951,69 €
2155 - Outillage industriel	20 756,00 €	5 180,30 €	20 000,00 €	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	47 000,00 €	25 281,73 €	5 000,00 €	
2184 - Mobilier	7 151,08 €	2 778,71 €	- €	
2188 - Autres	24 000,00 €	8 136,30 €	- €	
↳ 23 - Immobilisations en cours	29 145 691,79 €	1 984 743,03 €	34 399 932,82 €	
2313 - Constructions	2 254 305,52 €	415 300,55 €	1 416 908,52 €	86 879,40 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 360 726,81 €	1 569 442,48 €	5 067 140,52 €	621 015,96 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	22 530 659,46 €	- €	27 915 883,78 €	
↳ 27 - Autres immobilisations financières	3 800,00 €	- €	- €	
275 - Dépôts et cautionnements versés	3 800,00 €	- €	- €	

Il est prévu un remboursement du capital de la dette à hauteur de 176 794 €.

	Budget 2016	Réalisé 2016	BP 2017	dont RAR
INVESTISSEMENT				
☐ 458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	1 215,50 €	- €	2 500,00 €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	1 215,50 €	- €	2 500,00 €	
☐ 458123 - M430-12 MONTSOULT	56 071,21 €	- €	- €	
458123 - M430-12 MONTSOULT	56 071,21 €	- €	- €	
☐ 458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	7 856,50 €	- €	- €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	7 856,50 €	- €	- €	
☐ 458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 297,00 €	- €	- €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 297,00 €	- €	- €	
☐ 458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	77 786,98 €	17 113,02 €	
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	77 786,98 €	17 113,02 €	17 113,02 €
☐ 458144 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	- €	
458144 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	- €	
☐ 458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 196,00 €	56 495,03 €	132 504,97 €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 196,00 €	56 495,03 €	132 504,97 €	132 504,97 €
☐ 458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	6 471,60 €	280 550,00 €	
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	6 471,60 €	280 550,00 €	
☐ 458149 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	8 412,44 €	- €	
458149 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	8 412,44 €	- €	
☐ 458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	21 910,82 €	- €	
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	21 910,82 €	- €	
☐ 458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	291 839,48 €	92 621,92 €	
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	291 839,48 €	92 621,92 €	92 621,92 €
☐ 458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	- €	207 177,20 €	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	- €	207 177,20 €	12 277,20 €
☐ 458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	11 313,60 €	167 813,80 €	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	11 313,60 €	167 813,80 €	72,60 €
☐ 458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	43 201,20 €	20 612,20 €	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	43 201,20 €	20 612,20 €	4 612,20 €
☐ 458156 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	- €	458 000,00 €	
458156 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	- €	458 000,00 €	
☐ 458157 - ROISSY_482J	- €	- €	7 000,00 €	
458157 - ROISSY_482J	- €	- €	7 000,00 €	
☐ 458158 - VAUDHERLAND_482J	- €	- €	49 000,00 €	
458158 - VAUDHERLAND_482J	- €	- €	49 000,00 €	
☐ 458159 - LETHILLAY_482J	- €	- €	48 000,00 €	
458159 - LETHILLAY_482J	- €	- €	48 000,00 €	

Les opérations sous mandats se montent à 1 482 893,11 €.

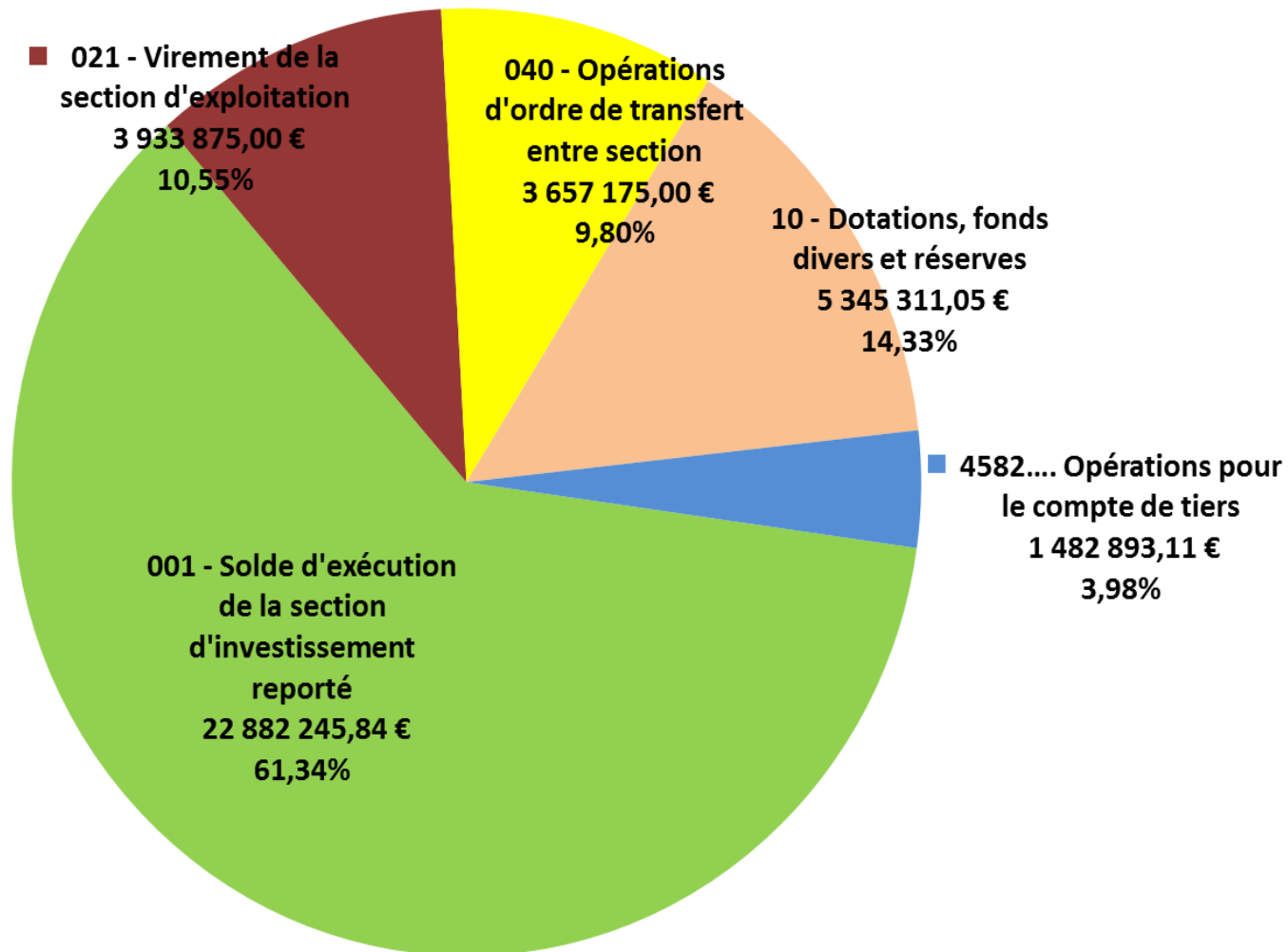
Les opérations d'équipement sont les suivantes :

OPERATION / ARTICLE	Nouvelle proposition 2017	RAR 2016	TOTAL BP 2017
DEPENSES			
10DOM481			
Dom-RFosettes-réhabcollEU 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 408,00 €	408,00 €	1 408,00 €
11MOAT482G			
Mois-Att-Réh col EU-482G 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	876 152,31 €	19 152,31 €	876 152,31 €
11STW482U			
482U SWtiz-reh-coll-EU 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	31 000,00 €	- €	31 000,00 €
12ARN482A			
482A ARNOUV REHAB COLLECT 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
12BAIL465C			
REHAB COLLECT NOTRE DAME BAILLET 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	52 200,00 €	- €	52 200,00 €
12GOUS429Q			
FOND DE GRISON GOUSSAINVILLE 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	185 600,00 €	- €	185 600,00 €
12GOUS482S			
Gous réhab cerdan vinci4rues 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	25 200,00 €	- €	25 200,00 €
12ROVA482K			
ROISSY VAUD'HERLAND 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	29 000,00 €	- €	29 000,00 €
12SARC429G			
Sarcelles - promenade lac 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	25 200,00 €	- €	25 200,00 €
12THI482I			
LE TILLAY REHAB COLLECT 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	39 316,00 €	462,00 €	39 316,00 €
13EXTSTEP			
Extension STEP 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €
2313 - Constructions	1 416 908,52 €	86 879,40 €	1 416 908,52 €
2051 - Concessions et droits similaires	- €	- €	- €
2031 - Frais d'études	80 320,00 €	30 320,00 €	80 320,00 €
14GON484B			
Réhabilitation par l'intérieur du collecteur interco sur la Prai 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	550 857,68 €	282 857,68 €	550 857,68 €
14ROI482K80			
Réhab interco Roissy ch de montm 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	11 200,00 €	- €	11 200,00 €
14STBR478B			
Réhab interco St Brice Av Foch 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	23 460,00 €	- €	23 460,00 €
14THI482IJ			
LE THILLAY AVAL RUE DU 8 MAI1945 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 108,56 €	- €	5 108,56 €
14VEWI486B			
Vemars - St Witz 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	459 714,20 €	6 334,20 €	459 714,20 €

OPERATION / ARTICLE	Nouvelle proposition 2017	RAR 2016	TOTAL BP 2017
DEPENSES			
15ARN489			
Arnouville - Ferme Lemoine 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	61 700,00 €	- €	61 700,00 €
15ECOU363B			
Ecouen - Quartier Luat Ravier 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 829,37 €	6 829,37 €	6 829,37 €
15EZAN429E			
rue Marin Ezanville 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	57 000,00 €	- €	57 000,00 €
15SARC493			
Sarcelles - By pass 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	97 400,00 €	- €	97 400,00 €
16BOFR502			
Bonneuil en France Réhabilitation ouvrage sous RD 84 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	175 486,00 €	75 864,00 €	175 486,00 €
16BOFR502A			
Reprise du radier du regard d'EU interco Ubn.404 sous le RD 84-3 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	254 166,60 €	176 666,60 €	254 166,60 €
16CANT500A			
Canalisation de transfert Bonneuil-Stains 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	236 180,40 €	2 180,40 €	236 180,40 €
16DOM429J2			
Réhabilitation et redimensionnement canalisations Tête Richard 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	764 437,60 €	1 737,60 €	764 437,60 €
16LOUV491A			
Louvres Réhab collecteurs rue de Normandie et chemin de Marly 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	124 004,80 €	1 804,80 €	124 004,80 €
16MONST425			
Rehabilitation canalisation ru du Fond des Aulnes 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	60 511,00 €	16 311,00 €	60 511,00 €
17BONFR502B			
Réhabilitation T150 Bonneuil en Fce 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	55 200,00 €	- €	55 200,00 €
17BONFR502C			
Déviation du réseau interco 1 000 Bonneuil en Fce 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	69 100,00 €	- €	69 100,00 €
17BOUQ498			
Réhabilitation interco EU REP 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	34 000,00 €	- €	34 000,00 €
17DOM468B			
Réhabilitation réseaux interco Domont 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	132 300,00 €	- €	132 300,00 €
429T			
Villiers le bel 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	25 408,00 €	408,00 €	25 408,00 €
2031 - Frais d'études	- €	- €	- €

BP 2017 - Eaux Usées - Assainissement

Recettes d'Investissement



TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 37 301 500,00 €

Les recettes (détail par article budgétaire)

	Budget 2016	Réalisé 2016	BP 2017	dont RAR
Recettes	33 042 419,00 €	27 396 163,59 €	37 301 500,00 €	259 201,91 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 983 168,20 €	6 983 168,20 €	22 882 245,84 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 983 168,20 €	6 983 168,20 €	22 882 245,84 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	4 509 091,00 €	- €	3 933 875,00 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	4 509 091,00 €	- €	3 933 875,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 699 062,00 €	3 658 544,67 €	3 657 175,00 €	
2801 - Frais d'établissement	- €	- €	- €	
28031 - Amortissements des frais d'études	12 794,00 €	177 998,32 €	189 283,00 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	1 012,00 €	2 508,00 €	2 315,00 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	24 794,00 €	37 766,21 €	37 497,00 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	80 506,00 €	140 976,23 €	143 930,00 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 271,00 €	11 383,74 €	11 384,00 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	1 094,00 €	954,00 €	954,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 512 479,00 €	3 221 783,06 €	3 222 711,00 €	
28154 - Matériel industriel	2 018,00 €	3 876,34 €	3 876,00 €	
28155 - Outillage industriel	4 096,00 €	2 724,02 €	2 799,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	10 710,00 €	20 071,30 €	25 971,00 €	
28184 - Mobilier	5 178,00 €	5 153,40 €	5 154,00 €	
28188 - Autres	6 048,00 €	6 289,02 €	6 154,00 €	
28121 - Terrains nus	115,00 €	114,03 €	- €	
28151 - Installations complexes spécialisées	26 947,00 €	26 947,00 €	5 147,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	
2031 - Frais d'études	- €	- €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 249 040,79 €	15 383 014,38 €	5 345 311,05 €	
10222 - F.C.T.V.A.	1 249 040,79 €	383 014,38 €	345 311,05 €	
1068 - Autres réserves	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	5 000 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement	175 000,00 €	523 538,13 €	- €	
1312 - libellé non renseigné	- €	1 363,92 €	- €	
1313 - libellé non renseigné	- €	17 656,16 €	- €	
1314 - Communes	- €	10 552,05 €	- €	
13111 - Agence de l'eau	175 000,00 €	493 966,00 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	130 000,00 €	155 740,00 €	- €	
1681 - Autres emprunts	130 000,00 €	155 740,00 €	- €	
23 - Immobilisations en cours	- €	57 261,96 €	- €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	57 261,96 €	- €	

Il est envisagé un FCTVA de 350 711,05 €.

Il n'a pas été inscrit de subvention car il n'y a pas de notification à ce jour.

	Budget 2016	Réalisé 2016	BP 2017	dont RAR
⇒ 458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	- €	- €	2 500,00 €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	- €	- €	2 500,00 €	
⇒ 458223 - M430-12 MONTSOULT	42 000,00 €	- €	- €	
458223 - M430-12 MONTSOULT	42 000,00 €	- €	- €	
⇒ 458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	- €	- €	- €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	- €	- €	- €	
⇒ 458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	35 551,30 €	- €	- €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	35 551,30 €	- €	- €	
⇒ 458238 - M277-82A GONESSE source le vignois	- €	- €	- €	
458238 - M277-82A GONESSE source le vignois	- €	- €	- €	
⇒ 458239 - M612-83 LE THILLAY	- €	- €	- €	
458239 - M612-83 LE THILLAY	- €	- €	- €	
⇒ 458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	73 729,54 €	17 113,02 €	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	94 900,00 €	73 729,54 €	17 113,02 €	17 113,02 €
⇒ 458244 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	- €	
458244 - M580-90 SAINT WITZ	25 940,00 €	- €	- €	
⇒ 458245 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	- €	- €	- €	
458245 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	- €	- €	- €	
⇒ 458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	190 332,00 €	56 495,03 €	132 504,97 €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	190 332,00 €	56 495,03 €	132 504,97 €	132 504,97 €
⇒ 458247 - M028-92 ATTAINVILLE	- €	- €	- €	
458247 - M028-92 ATTAINVILLE	- €	- €	- €	
⇒ 458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	1 068,00 €	280 550,00 €	
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	60 070,00 €	1 068,00 €	280 550,00 €	
⇒ 458249 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	145 551,08 €	- €	
458249 - M277-95 GONESSE	298 442,07 €	145 551,08 €	- €	
⇒ 458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	18 240,00 €	- €	
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	22 116,04 €	18 240,00 €	- €	
⇒ 458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	284 393,40 €	92 621,92 €	
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	384 461,40 €	284 393,40 €	92 621,92 €	92 621,92 €
⇒ 458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	6 200,00 €	207 177,20 €	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	35 133,20 €	6 200,00 €	207 177,20 €	12 277,20 €
⇒ 458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	6 426,00 €	167 813,80 €	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	14 034,20 €	6 426,00 €	167 813,80 €	72,60 €
⇒ 458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	42 793,20 €	20 612,20 €	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	94 076,80 €	42 793,20 €	20 612,20 €	4 612,20 €
⇒ 458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	- €	458 000,00 €	
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	- €	458 000,00 €	
⇒ 458257 - ROISSY_482J	- €	- €	7 000,00 €	
458257 - ROISSY_482J	- €	- €	7 000,00 €	
⇒ 458258 - VAUDHERLAND_482J	- €	- €	49 000,00 €	
458258 - VAUDHERLAND_482J	- €	- €	49 000,00 €	
⇒ 458259 - LETHILLAY_482J	- €	- €	48 000,00 €	
458259 - LETHILLAY_482J	- €	- €	48 000,00 €	

Le montant des recettes prévues pour les opérations sous mandat correspond à celui inscrit en dépenses d'investissement.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le Budget Primitif – eaux usées – assainissement de l'exercice 2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation :	
Recettes.....	19 541 000 €
Dépenses.....	19 541 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	37 301 500 €
Dépenses.....	37 301 500 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce budget primitif 2017.

B.3. BUDGET ANNEXE - SAGE CROULT ENGHEN VIEILLE MER

17. Approbation du compte de gestion de l'année 2016 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	297 374,62	90 600,00	387 974,62
Titres de recettes émis (b)	50 915,35	110 610,30	161 525,65
Réductions de titres (c)	0,00	46 794,00	46 794,00
Recettes nettes (d = b - c)	50 915,35	63 816,30	114 731,65
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	297 374,62	90 600,00	387 974,62
Mandats émis (f)	39 143,70	53 009,40	92 153,10
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	39 143,70	53 009,40	92 153,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	11 771,65	10 806,90	22 578,55
(h - d) Déficit			

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	-66 035,86	0,00	11 771,65	0,00	-54 264,21
Fonctionnement	22 224,70	0,00	10 806,90	0,00	33 031,60
Sous-Total	-43 811,16	0,00	22 578,55	0,00	-21 232,61
TOTAL II	-43 811,16	0,00	22 578,55	0,00	-21 232,61
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-43 811,16	0,00	22 578,55	0,00	-21 232,61

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos. Le compte de gestion du budget M.14 – SAGE Croult Enghien Vieille Mer est conforme au compte administratif.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion M.14 - de l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M.14 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion 2016.

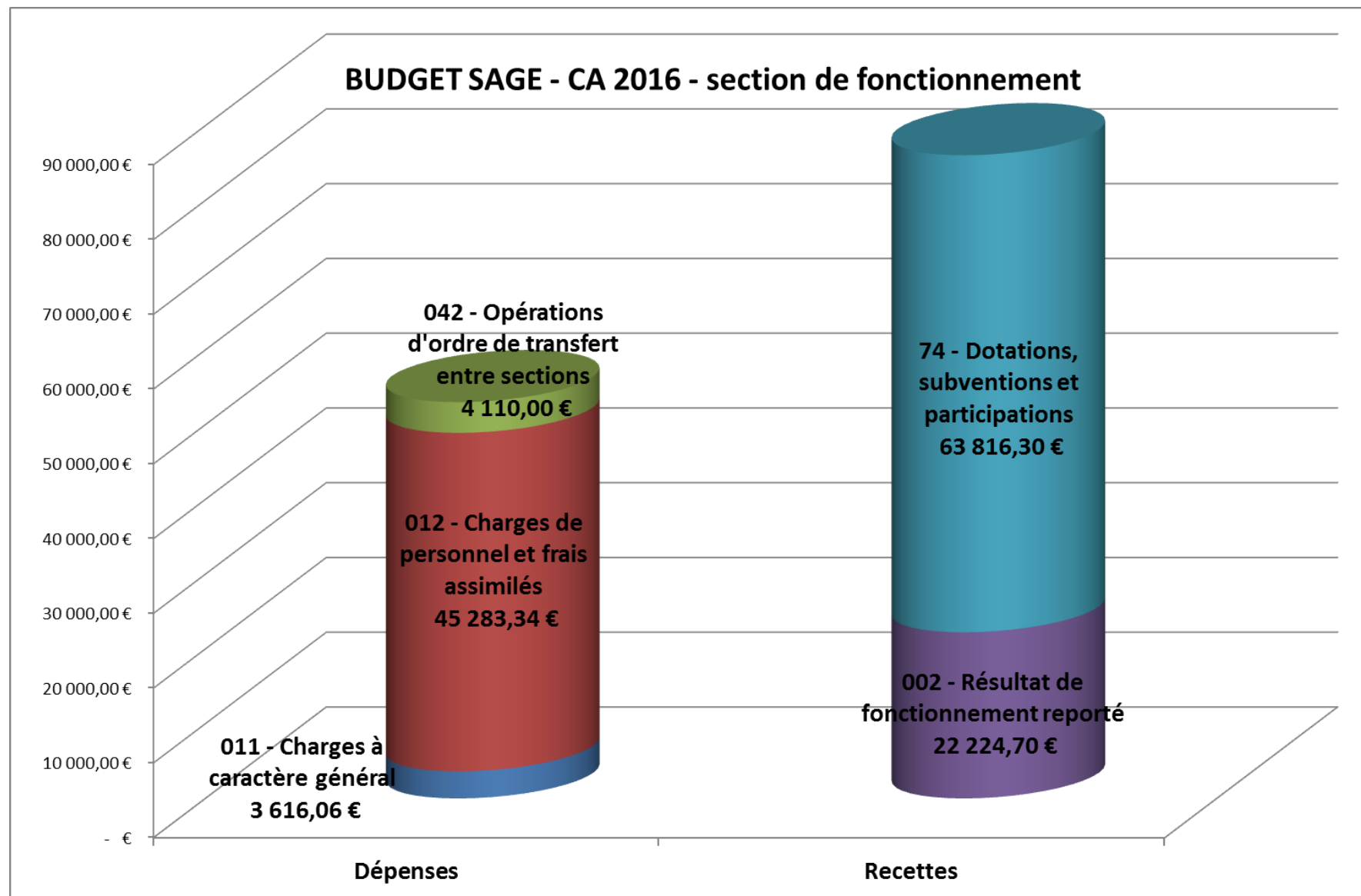
18. Approbation du compte administratif de l'année 2016 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

La section de fonctionnement

	BP 2016	Réalisé 2016
Fonctionnement		
Dépenses	90 600,00 €	53 009,40 €
011 - Charges à caractère général	12 000,00 €	3 616,06 €
60622 - Carburants	800,00 €	101,58 €
60632 - Fournitures de petit équipement	200,00 €	70,23 €
6064 - Fournitures administratives	900,00 €	656,02 €
61551 - Matériel roulant	700,00 €	502,44 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €
6184 - Versements à des organismes de formation	2 300,00 €	- €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	- €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	422,40 €
6241 - Transports de biens	700,00 €	- €
6256 - Missions	1 400,00 €	- €
6257 - Réceptions	800,00 €	- €
6262 - Frais de télécommunications	400,00 €	430,14 €
60636 - Vêtements de travail	- €	- €
6156 - Maintenance	- €	- €
6161 - Assurance multirisques	1 400,00 €	1 433,25 €
6168 - Autres primes d'assurance	- €	- €
6231 - Annonces et insertions	400,00 €	- €
6247 - Transports collectifs	- €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00 €	45 283,34 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	53 000,00 €	45 283,34 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00 €	4 110,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 500,00 €	4 110,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	21 100,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	21 100,00 €	- €

	BP 2016	Réalisé 2016
Fonctionnement		
Recettes	90 600,00 €	86 041,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	68 375,30 €	63 816,30 €
74718 - Autres	32 500,00 €	27 941,00 €
7472 - Régions	- €	- €
7473 - Départements	17 937,65 €	17 937,65 €
74751 - GFP de rattachement	17 937,65 €	17 937,65 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €
619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	- €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	22 224,70 €	22 224,70 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	22 224,70 €	22 224,70 €

Résultat Cumulé en fonctionnement (excédent) = 33 031,60 €

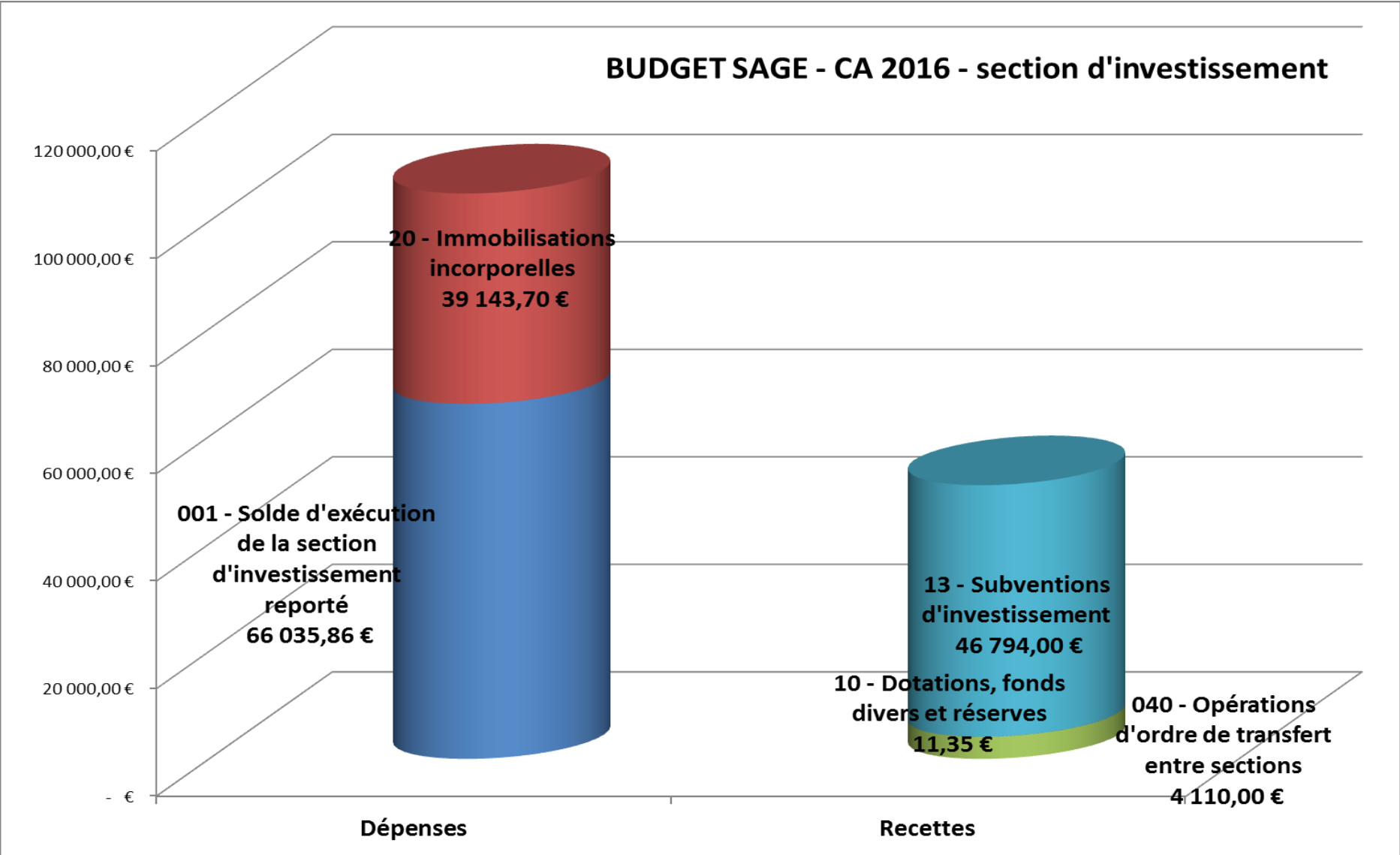


La section d'investissement

	BP 2016	Réalisé 2016	Dont RAR
Investissement			
Dépenses	297 374,62 €	105 179,56 €	6 120,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 035,86 €	66 035,86 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 035,86 €	66 035,86 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
10223 - T.L.E.	- €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	231 338,76 €	39 143,70 €	
2031 - Frais d'études	219 578,76 €	32 639,70 €	6 120,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	11 760,00 €	6 504,00 €	
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	- €	- €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	- €	- €	
Recettes	297 374,62 €	50 915,35 €	83 416,15 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00 €	4 110,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	1 600,00 €	1 620,00 €	
28182 - Matériel de transport	2 490,00 €	2 490,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	410,00 €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	11,35 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	
10222 - F.C.T.V.A.	- €	11,35 €	
13 - Subventions d'investissement	271 774,62 €	46 794,00 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	237 862,00 €	46 794,00 €	56 259,42 €
1312 - Régions	33 912,62 €	- €	27 156,73 €
1313 - Départements	- €	- €	
13151 - GFP de rattachement	- €	- €	
13158 - Autres groupements	- €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	21 100,00 €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	21 100,00 €	- €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	
2031 - Frais d'études	- €	- €	

Résultat Cumulé d'investissement (déficit) = - 54 264,21 €

BUDGET SAGE - CA 2016 - section d'investissement



Le Comité Syndical, à l'unanimité de suffrages, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU adopte le compte administratif M.14 SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2016.

19. Affectation des résultats de l'année 2016 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2016 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif SAGE 2016

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	63 816,30 €	50 915,35 €	114 731,65 €
Dépenses	53 009,40 €	39 143,70 €	92 153,10 €
Résultat de l'exercice	10 806,90 €	11 771,65 €	22 578,55 €
Résultat antérieur	22 224,70 €	-66 035,86 €	-43 811,16 €
Résultat total	33 031,60 €	-54 264,21 €	-21 232,61 €

Restes à réaliser	
Recettes	83 416,15 €
Dépenses	6 120,00 €
Solde	77 296,15 €

↑
Besoin de
financement

À affecter en réserves		
À reporter en fonctionnement	33 031,60 €	Solde de l'excédent

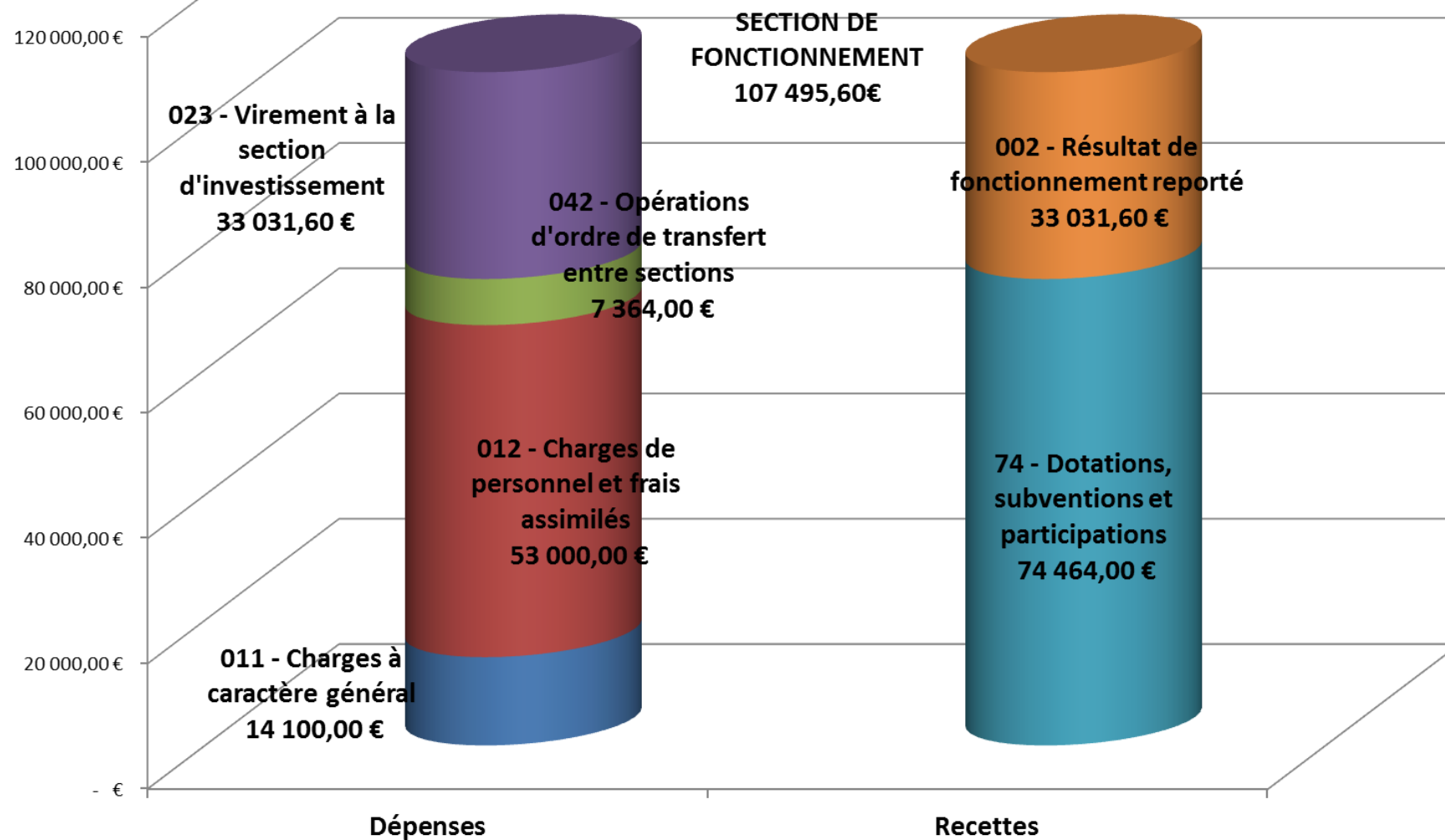
Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 54 264,21 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 33 031,60 € correspondant au solde de la section de fonctionnement, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs cette affectation de résultats.

20. Adoption du budget de l'année 2017 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

La section de fonctionnement

	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
Fonctionnement			
Dépenses	90 600,00 €	53 009,40 €	107 495,60 €
011 - Charges à caractère général	12 000,00 €	3 616,06 €	14 100,00 €
60622 - Carburants	800,00 €	101,58 €	1 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	200,00 €	70,23 €	200,00 €
6064 - Fournitures administratives	900,00 €	656,02 €	900,00 €
61551 - Matériel roulant	700,00 €	502,44 €	700,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €	300,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	2 300,00 €	- €	2 300,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €	200,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	422,40 €	1 500,00 €
6241 - Transports de biens	700,00 €	- €	- €
6256 - Missions	1 400,00 €	- €	1 400,00 €
6257 - Réceptions	800,00 €	- €	800,00 €
6262 - Frais de télécommunications	400,00 €	430,14 €	500,00 €
60636 - Vêtements de travail	- €	- €	200,00 €
6156 - Maintenance	- €	- €	1 500,00 €
6161 - Assurance multirisques	1 400,00 €	1 433,25 €	1 500,00 €
6231 - Annonces et insertions	400,00 €	- €	400,00 €
6247 - Transports collectifs	- €	- €	700,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00 €	45 283,34 €	53 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	53 000,00 €	45 283,34 €	53 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00 €	4 110,00 €	7 364,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 500,00 €	4 110,00 €	7 364,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	21 100,00 €	- €	33 031,60 €
023 - Virement à la section d'investissement	21 100,00 €	- €	33 031,60 €
Recettes	90 600,00 €	86 041,00 €	107 495,60 €
74 - Dotations, subventions et participations	68 375,30 €	63 816,30 €	74 464,00 €
74718 - Autres	32 500,00 €	27 941,00 €	33 550,00 €
7473 - Départements	17 937,65 €	17 937,65 €	20 457,00 €
74751 - GFP de rattachement	17 937,65 €	17 937,65 €	20 457,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	22 224,70 €	22 224,70 €	33 031,60 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	22 224,70 €	22 224,70 €	33 031,60 €

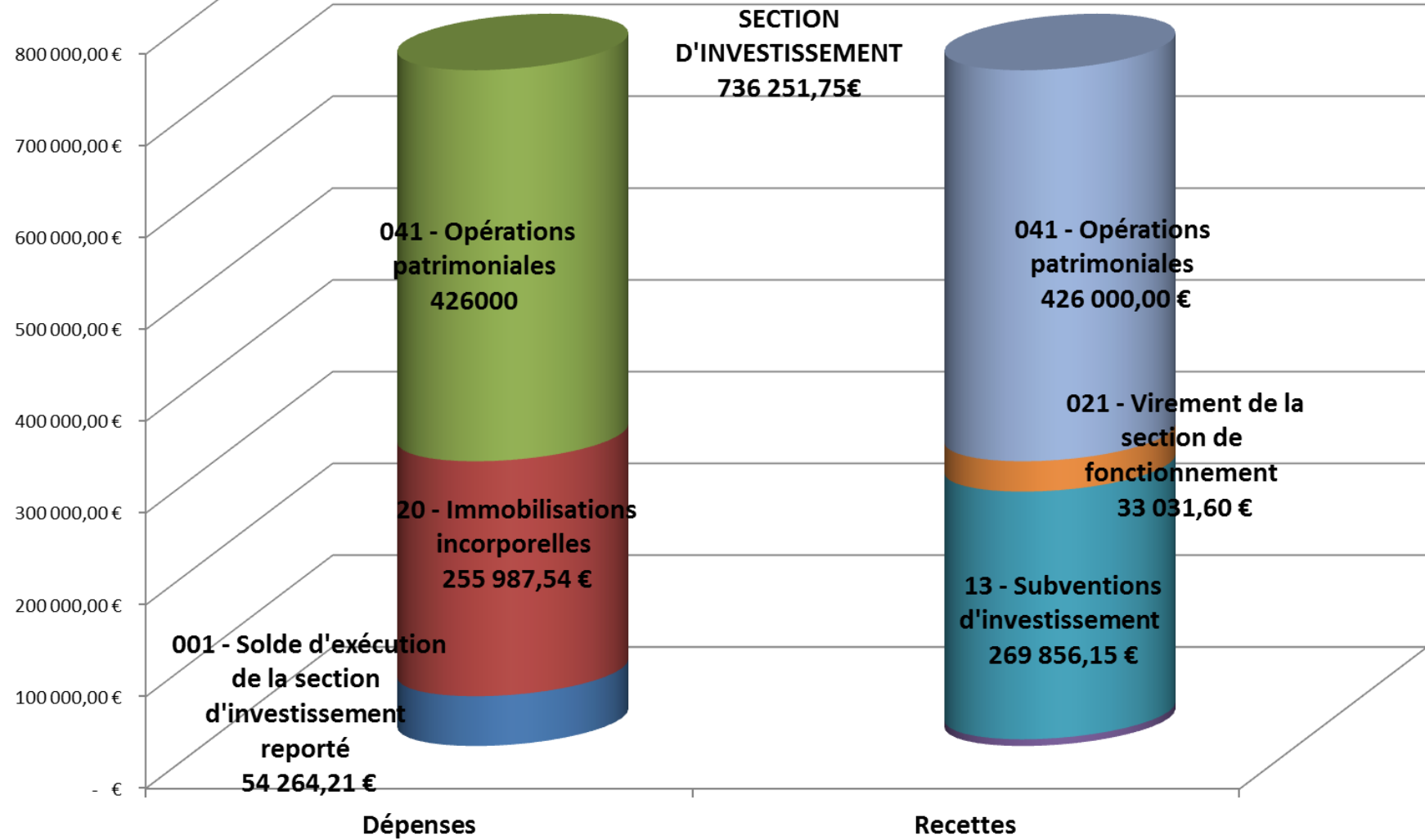
BUDGET SAGE - BP 2017 - section de fonctionnement



La section d'investissement

	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Dont RAR
Investissement				
Dépenses	297 374,62 €	105 179,56 €	736 251,75 €	6 120,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 035,86 €	66 035,86 €	54 264,21 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 035,86 €	66 035,86 €	54 264,21 €	
20 - Immobilisations incorporelles	231 338,76 €	39 143,70 €	255 987,54 €	
2031 - Frais d'études	219 578,76 €	32 639,70 €	140 160,00 €	6 120,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	11 760,00 €	6 504,00 €	2 300,00 €	
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	- €	- €	113 527,54 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	426 000,00 €	
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	- €	- €	426 000,00 €	
Recettes	297 374,62 €	50 915,35 €	736 251,75 €	83 416,15 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00 €	4 110,00 €	7 364,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	1 600,00 €	1 620,00 €	4 872,00 €	
28182 - Matériel de transport	2 490,00 €	2 490,00 €	2 492,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	410,00 €	- €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	11,35 €	- €	
10222 - F.C.T.V.A.	- €	11,35 €	- €	
13 - Subventions d'investissement	271 774,62 €	46 794,00 €	269 856,15 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	237 862,00 €	46 794,00 €	163 491,42 €	56 259,42 €
1312 - Régions	33 912,62 €	- €	27 156,73 €	27 156,73 €
1313 - Départements	- €	- €	39 604,00 €	
13158 - Autres groupements	- €	- €	39 604,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	21 100,00 €	- €	33 031,60 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	21 100,00 €	- €	33 031,60 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	426 000,00 €	
2031 - Frais d'études	- €	- €	426 000,00 €	

BUDGET SAGE - BP 2017 - section d'investissement



Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 107 495,60 €

Dépenses..... 107 495,60 €

En section d'investissement :

Recettes..... 736 251,75 €

Dépenses..... 736 251,75 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'adoption du budget du SAGE 2017.

Anita MANDIGOU, souhaite remercier les agents du SIAH, le comptable public et Éric MALLET pour l'excellent travail accompli.

Guy MESSAGER en profite pour remercier Anita MANDIGOU, et rappelle que la situation financière du SIAH est saine. L'excédent constaté va permettre d'aborder sereinement l'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

21. Répartition de l'aide AQUEX par commune participante - Année de fonctionnement 2013

Suite à l'examen des dossiers déposés, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a attribué une aide à la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement (AQUEX) pour l'année de fonctionnement 2013 qui s'élève à 181 366 euros.

Le montant alloué à chaque commune est fonction du nombre de points attribué par l'Agence de l'Eau au vu des éléments justificatifs fournis pour chacun des 20 critères définis dans la grille d'évaluation.

En application de la règle usitée (qui est, pour rappel, 30 % du montant de l'aide obtenue attribuée au SIAH et les 70 % restant reviennent à chacune des communes participantes) la répartition de l'aide AQUEX pour l'année de fonctionnement 2013 est la suivante :

COMMUNE	Montant de l'aide 2013	Répartition part communale (70 %)	Répartition part SIAH (30 %)
CAVAM	395 €	277 €	118 €
ARNOUVILLE	8 464 €	5 925 €	2 539 €
ATTAINVILLE	1 533 €	1 073 €	460 €
BAILLET-EN-FRANCE	3 112 €	2 178 €	934 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	965 €	676 €	290 €
BOUFFÉMONT	6 494 €	4 546 €	1 948 €
BOUQUEVAL	488 €	342 €	146 €
CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES	0 €	0 €	0 €
DOMONT	8 942 €	6 259 €	2 683 €
ÉCOUEN	0 €	0 €	0 €
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	391 €	274 €	117 €
ÉZANVILLE	10 528 €	7 370 €	3 158 €
FONTENAY-EN-PARISIS	1 692 €	1 185 €	508 €
GARGES-LÈS-GONESSE	20 534 €	14 374 €	6 160 €
GONESSE	35 073 €	24 551 €	10 522 €
GOUSSAINVILLE	12 823 €	8 976 €	3 847 €
LOUVRES	5 642 €	3 949 €	1 693 €
MAREIL-EN-FRANCE	541 €	379 €	162 €
LE MESNIL-AUBRY	560 €	392 €	168 €
MOISSELLES	1 292 €	904 €	388 €
MONTSOULT	3 514 €	2 460 €	1 054 €
PISCOP	900 €	630 €	270 €
LE PLESSIS-GASSOT	59 €	41 €	18 €
PUISEUX-EN-FRANCE	1 814 €	1 270 €	544 €
ROISSY-EN-FRANCE	12 227 €	8 559 €	3 668 €
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	16 008 €	11 206 €	4 802 €
SAINT WITZ *	2 511 €	1 758 €	753 €
SARCELLES	2 364 €	1 655 €	709 €
LE THILLAY	4 909 €	3 436 €	1 473 €
VAUD'HERLAND	407 €	285 €	122 €
VEMARS	1 294 €	906 €	388 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	428 €	300 €	128 €
VILLERON	1 646 €	1 152 €	494 €
VILLIERS-LE-BEL	13 816 €	9 671 €	4 145 €

* La commune de SAINT-WITZ ayant signé la convention de délégation d'entretien des réseaux communaux avec le SIAH en avril 2013, le montant de l'aide a été calculé au prorata temporis (aucun dossier complémentaire n'ayant été déposé pour les 3 premiers mois de l'année 2013).

Un élu demande si l'arrêt de l'aide AQUEX est bel et bien programmé.

Guy MESSAGER répond par l'affirmative, mais que tant que le SIAH peut la demander, il le fait.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à répartir entre le SIAH Croult et Petit Rosne et les communes participantes, l'aide AQUEX pour l'année de fonctionnement 2013 d'un montant de 181 366 € accordée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette aide AQUEX.

22. Répartition de l'aide AQUEX par commune participante - Année de fonctionnement 2014

Suite à l'examen des dossiers déposés, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a attribué une aide à la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement (AQUEX) pour l'année de fonctionnement 2014 qui s'élève à 112 123 euros.

Le montant alloué à chaque commune est fonction du nombre de points attribué par l'Agence de l'Eau au vu des éléments justificatifs fournis pour chacun des 20 critères définis dans la grille d'évaluation.

En application de la règle usitée (qui est, pour rappel, 30 % du montant de l'aide obtenue attribuée au SIAH et les 70 % restant reviennent à chacune des communes participantes) la répartition de l'aide AQUEX pour l'année de fonctionnement 2014 est la suivante :

COMMUNE	Montant de l'aide 2014	Répartition part communale (70 %)	Répartition part SIAH (30 %)
CAVAM	345 €	242 €	103 €
ARNOUVILLE	7 915 €	5 541€	2 375 €
ATTAINVILLE	867 €	607 €	260 €
BAILLET-EN-FRANCE	1 648 €	1 154 €	494 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0 €	0 €	0 €
BOUFFÉMONT	3 927 €	2 749 €	1 178 €
BOUQUEVAL	208 €	146 €	62 €
CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES	0 €	0 €	0 €
DOMONT	5 203 €	3 642 €	1 561 €
ÉCOUEN	0 €	0 €	0 €
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	111 €	78 €	33 €
ÉZANVILLE	6 038 €	4 227 €	1 811 €
FONTENAY-EN-PARISIS	966 €	676 €	290 €
GARGES-LÈS-GONESSE	17 068 €	11 948€	5 120 €
GONESSE	21 224 e	14 857 €	6 367 €
GOUSSAINVILLE	0 €	0 €	0 €
LOUVRES	4 103 €	2 872 €	1 231 €
MAREIL-EN-FRANCE	331 €	232 €	99 €
LE MESNIL-AUBRY	366 €	256 €	110 €
MOISSELLES	781 €	547 €	234 €
MONTSOULT	2 163 €	1 514 €	649 €
PISCOP	653 €	457 €	196 €
LE PLESSIS-GASSOT	35 €	25 €	10 €
PUISEUX-EN-FRANCE	1 131 €	792 €	339 €
ROISSY-EN-FRANCE	7 492 €	5 244 €	2 248 €
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	9 982 €	6 987 €	2 995 €
SAINT-WITZ	1 895 €	1 327 €	569 €
SARCELLES	1 376 €	963 €	413 €
LE THILLAY	2 766 €	1 936 €	830 €
VAUD'HERLAND	90 €	63 €	27 €
VÉMARS	1 255 €	879 €	377 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	439 €	307 €	132 €
VILLERON	491 €	344 €	147 €
VILLIERS-LE-BEL	11 254 €	7 878 €	3 376 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à répartir l'aide AQUEx pour l'année de fonctionnement 2014 d'un montant de 112 123 € accordée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie entre le SIAH Croult et Petit Rosne et les communes participantes, conformément au tableau ci-dessus, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette aide AQUEx.

C. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Rapporteur : Michèle BACHY

23. Signature de l'avenant n° 2 avec la société ECT concernant le marché de gestion des bassins de retenue (Marché E 15 – Lot n° 1 : Gestion des Espaces Verts)

Le marché public concernant l'entretien et la restauration des rivières du Croult et du Petit Rosne et des bassins de retenue, lot n° 1 : « Entretien des bassins de retenue » a été attribué à la société ECT ESPACES VERTS (mandataire du groupement) et ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX (co-traitant) par décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 décembre 2014, pour un montant de 209 550 € HT.

Des prestations complémentaires ont été réalisées suite notamment au nettoyage du bassin des Prés de la Motte à GOUSSAINVILLE liées aux occupations illégales des parcelles, qui ont fait l'objet d'un avenant n° 1.

Les surfaces estimées inscrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières doivent être réajustées. L'avenant n° 2 a pour objet de prendre en compte les surfaces des bassins relatives à certaines prestations du marché.

Au vu des explications développées ci-dessus, il est donc nécessaire de prévoir un avenant n° 2 au marché, pour un montant de 31 636 € HT, soit une augmentation de 15,10 % du marché initial.

La commission d'appel d'offres, réunie le 13 mars 2017, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront prévus au budget Eaux Pluviales GÉMAPI, chapitre 011, article 61523.

Un élu demande si ECT ESPACES VERTS et ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX sont la même structure.

Guy MESSAGER répond qu'il s'agit certainement d'une filiale.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 2 relatif au marché public d'entretien et restauration des rivières le Croult et le Petit Rosne et des bassins de retenue, lot n° 1 : « Entretien des bassins de retenue » (marché E 15), avec la société ECT ESPACES VERTS, pour un montant de 31 636 € HT, soit une augmentation de 15,10 % du marché initial, prend acte que les crédits seront prévus au budget GÉMAPI, chapitre 011, article 61523, et autorise le Président à signer l'avenant n° 2, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

24. Signature de l'avenant n° 1 avec la société SNC URANO concernant les travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois à GONESSE (Opération n° 484 - Lot n° 1 : Terrassements, voiries, ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers)

Le marché public concernant les travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois de la commune de GONESSE, lot n° 1 Terrassements, voiries, ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers a été attribué à l'entreprise SNC URANO par décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 juin 2016.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la nécessité de transférer certains prix de la tranche ferme 2 vers la tranche ferme 1.

En effet, l'entreprise a réalisé certains travaux prévus en tranche ferme 2, afin d'anticiper l'arrivée de la période hivernale.

Les travaux concernés par cet avenant sont les suivants :

- Retrait de la passerelle dont les barrières mises en place pour interdire l'accès sont constamment vandalisées,
- Réalisation de la portion de chemin traversant la butte paysagère, afin d'ensemencer avant l'hiver et éviter des phénomènes de ravines,
- Réalisation de terrassements fins,
- Maintien des installations de chantier en attendant le démarrage de la tranche ferme 2 du lot n° 1.

Il est précisé que cet avenant ne comporte pas d'incidences financières, ce qui a conduit les services à ne pas saisir la Commission d'Appel d'Offres du SIAH pour avis.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 relatif au marché public pour les travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois de la commune de GONESSE, lot n° 1 : Terrassements, voiries, ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers (opération n° 484), avec la SNC URANO, ayant pour objet de transférer certains prix de la tranche ferme 2 vers la tranche ferme 1, prend acte que l'avenant ne comprend pas d'incidences financières, et autorise le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant n° 1.

D. ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Antoine ESPIASSE

25. Signature de la convention n° 693 relative à la gestion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec la commune de Fontenay-en-Parisis

Depuis de nombreuses années le SIAH du Croult et du Petit Rosne, assure, sur demande des communes et par conventions signées avec elles, l'entretien de leurs réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et la commune de FONTENAY-EN-PARISIS sont d'accord pour que le SIAH assure les prestations d'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, jusqu'au 31 décembre 2019.

Il s'agit principalement ici de gérer les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées via leur curage, leur inspection télévisée et la gestion des interventions d'urgence.

Également, le SIAH peut intervenir pour des petites réparations (remplacement de tampons...) avec l'accord de la commune, si le montant de la réparation est supérieur à 4 000 € HT en eaux usées et à 2 500 € HT en eaux pluviales.

Ces prestations sont effectuées en contrepartie du paiement d'un montant validé par la commune :

- Au titre des eaux usées :

Une redevance d'entretien d'un montant non soumis à la TVA de 0,22 € par mètre cube d'eau potable facturée, qui sera directement prélevée sur les factures d'eau potable des usagers et reversée au syndicat par la société concessionnaire.

Elle pourra faire l'objet de réajustements avant chaque 31 décembre, en concertation des deux collectivités, par délibération.

- Au titre des eaux pluviales :

Une redevance annuelle d'un montant non soumis à la TVA de 16 230 € sera versée par la commune après émission d'un ordre de reversement par le SIAH. La demande de versement par le SIAH interviendra à partir du mois de juin de chaque année.

Une majoration au titre des frais de personnel du SIAH sera de 4 % du montant des prestations réalisées, tant en eaux pluviales qu'en eaux usées.

La commune a soumis cette convention au vote de son Conseil Municipal le 1er mars 2017.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 011, article 61523 et au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 011, article 6152.

Les crédits en recettes sont prévus au budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 74, article 74748 et au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 70, article 70611.

Maurice MAQUIN s'interroge sur le calcul de la redevance et demande la raison pour laquelle toutes les communes n'ont pas le même montant.

Guy MESSAGER explique que toutes les communes ne sont pas faites de la même manière, les densités sont différentes, sur les petites communes il y a de gros linéaires de canalisations pour peu de densité par exemple. Il y a différents paramètres qui jouent sur les montants. Il renvoie sur le dernier numéro du bulletin « Au fil de l'Eau », paru récemment à l'attention de l'ensemble des élus du territoire du SIAH, qui traite de ce sujet.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 à la convention n° 693 relative à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec la commune de FONTENAY-EN-PARISIS, prend acte que les crédits en dépenses sont inscrits au budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 011, article 61523 et au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 011, article 6152, prend acte que les crédits en recettes sont prévus au budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 74, article 74748 et au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

26. Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de sondages (Marché n° 11-17-23)

Pour chaque opération intercommunale de travaux ou de maîtrise d'ouvrage mandatée, des études préliminaires sont réalisées pour permettre une réflexion approfondie sur les différents facteurs afin de réduire les incertitudes si elles n'étaient pas réalisées.

Lors de la conception des projets d'assainissement, le Syndicat envoie des demandes de renseignements à l'ensemble des concessionnaires présents sur la zone d'étude dont les réponses sont intégrées dans le projet. Toutefois, la position de leurs réseaux peut être approximative. Ceci entraîne notamment des modifications techniques voire des surcoûts financiers lors de la phase réalisation.

Si une visite sur le terrain peut permettre de se faire une idée sur la localisation des concessionnaires par la présence de bouches à clefs ou bien d'une chambre France Télécom, un sondage au droit de ces réseaux reste nécessaire pour le positionnement dans un axe X, Y, Z pour leur intégration dans le projet d'assainissement en cours d'étude.

Le besoin de sondages est constant pour les projets d'assainissement et doit donc faire l'objet d'un marché pour répondre aux exigences du code des marchés publics.

Le montant prévisionnel du marché est de 136 400 € HT.

Le marché actuel arrive à son terme le 29 juin 2017.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales, relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, et au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 23, article 2315.

Ce marché sera d'une durée d'un an renouvelable deux fois, soit une durée de 3 ans.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à lancer la procédure d'attribution et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de sondages (marché n° 11-17-23), prend acte que le montant prévisionnel du marché est de 136 400 € HT, prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales, relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, et au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution du marché public de sondages.

Rapporteur : Alain BOURGEOIS

27. Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57)

En 2012, le SIAH a mis en place, avec les communes adhérentes, une démarche groupée de connaissance et de maîtrise des rejets industriels et assimilés.

Celle-ci a pour objectif de répondre, d'une part, aux exigences réglementaires mais aussi d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les ouvrages d'assainissement (réseaux et station de dépollution).

Un marché public, d'une durée totale de 3 ans, a permis de réaliser le diagnostic des installations d'assainissement de près de 600 établissements implantés sur le territoire de collecte du SIAH.

Ces entreprises font ensuite l'objet d'une régularisation administrative en application de la réglementation en vigueur (l'attribution d'un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques étant en effet une obligation incombant au maître d'ouvrage du réseau dans lequel se fait le rejet) et d'une mise en conformité de leur installation d'assainissement lorsque des non-conformités ont été identifiées.

L'étude générale sur la problématique industrielle réalisée en 2009 avait identifié un peu moins de 1000 établissements susceptibles de rejeter des effluents pouvant avoir un impact sur le milieu récepteur.

Il convient donc de poursuivre le diagnostic des 400 établissements restants mais également des nouvelles entreprises qui se sont implantées sur le territoire du SIAH depuis le lancement de la démarche groupée.

Il est ainsi prévu de conclure un marché de prestations de services visant à :

- Réaliser le diagnostic des installations d'assainissement (avec détail des travaux à réaliser si nécessaire) de 150 établissements que le SIAH aura sélectionnés ;
- Préconiser toute solution permettant de sécuriser le site au regard des éventuels risques de pollution chronique ou accidentelle ;
- Assister le SIAH dans le suivi des travaux prescrits (avis techniques et financiers sur les devis remis par les établissements, réalisation des contre-visites ...).

Ce marché de prestation de services sera lancé selon la procédure par voie d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un marché à bon de commandes.

Le montant prévisionnel de ce marché est de 125 000 € HT.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le projet de marché public de diagnostic des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57), autorise le Président à lancer la procédure d'attribution et de signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés, par voie d'Appel d'Offres Ouvert, prend acte que le montant prévisionnel du marché est de 125 000 € HT, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce marché public de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés.

28. Demandes de subventions concernant le marché de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57)

En 2012, le SIAH a mis en place, avec les communes adhérentes, une démarche groupée de connaissance et de maîtrise des rejets industriels et assimilés.

Celle-ci a pour objectif de répondre, d'une part, aux exigences réglementaires mais aussi d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les ouvrages d'assainissement (réseaux et station de dépollution).

Un marché public, d'une durée totale de 3 ans, a permis de réaliser le diagnostic des installations d'assainissement de près de 600 établissements implantés sur le territoire de collecte du SIAH.

L'étude générale sur la problématique industrielle réalisée en 2009 avait identifié un peu moins de 1000 établissements susceptibles de rejeter des effluents pouvant avoir un impact sur le milieu récepteur.

Il convient donc de poursuivre le diagnostic des 400 établissements restants mais également des nouvelles entreprises qui se sont implantées sur le territoire du SIAH depuis le lancement de la démarche groupée.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et du Conseil Régional d'ÎLE-DE-FRANCE.

Les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, lorsque les subventions seront notifiées.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et du Conseil Régional d'ÎLE-DE-FRANCE pour participer au financement du marché public de prestation de services de diagnostic des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57), prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux usées Assainissement, lorsque les subventions seront notifiées, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ces subventions.

29. Demandes de subventions concernant le lancement des études de conception et des études préalables dans le cadre du marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE

Dans le cadre de l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, le SIAH a lancé un marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM).

Ce marché comprend :

- Les études de conception, les dossiers administratifs, dont les dossiers de permis de construire et de démolir, les études d'exécution et les travaux nécessaires afin d'assurer la continuité de service et l'ensemble des garanties souscrites par l'entrepreneur. Le marché comprend également la mise au point, la mise en régime et l'observation en marche industrielle des installations existantes requalifiées et des nouvelles installations ;
- L'exploitation des installations existantes durant toute la phase de conception et de travaux ;
- L'exploitation des nouvelles installations (existantes requalifiées et nouvelles), y compris l'évacuation et l'élimination / valorisation finale des boues et des sous-produits.

Le marché se décompose en différentes phases qui sont définies ci-après :

3 phases de travaux :

- Phase 1 : période de préparation et études de conception ;
- Phase 2 : réalisation des travaux, mise au point et mise en régime des installations ;
- Phase 3 : observation en marche industrielle des installations.

3 phases d'exploitation :

- Phase A : période de préparation de l'exploitation ;
- Phase B : exploitation des installations y compris les installations existantes jusqu'à la réception des travaux ;
- Phase C : exploitation des installations après réception des travaux.

La liste des documents à remettre par l'entrepreneur pour les études de conception et les études préalables est la suivante :

1.1 DOCUMENTS GÉNÉRAUX

- ◆ Liste des documents émis par l'Entrepreneur pendant la phase 1 ;
- ◆ Planning de remise des documents à produire pendant la phase 1 ;
- ◆ Programme d'exécution des travaux et planning précis d'exécution montrant l'enchaînement des tâches ;
- ◆ Planning de remise des documents à produire pendant la phase 2 ;
- ◆ Échéancier prévisionnel des décomptes mensuels du groupement pour les deux premières années budgétaires du marché (soit de décembre de l'année (n) à novembre de l'année

(n+1)), à décomposer en investissement et en fonctionnement, et projection annuelle jusqu'à la fin du marché ;

- ◆ Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) des titulaires du marché ;
- ◆ Plans concernant les installations de chantier et leurs évolutions ;
- ◆ Profil hydraulique des installations depuis l'ouvrage de rejet jusqu'à la chambre d'arrivée des effluents, accompagné de sa note de calcul ;
- ◆ État des lieux, sanctionné par un constat d'huissier. Le 1er état des lieux est réalisé dès la notification de la phase 1 ;
- ◆ Plan d'Assurance Qualité établi conformément au Schéma d'Organisation du Plan d'Assurance Qualité figurant au marché ;
- ◆ Étude présentant les zones où les atmosphères sont susceptibles d'être explosives et définissant les dispositions constructives afférentes (dispositifs de sécurité particuliers, nature du matériel équipant chaque zone, murs de protection...) et les consignes d'exploitation à observer dans les différentes zones. Cette étude intègre les contraintes des directives ATEX ;
- ◆ Étude olfactométrique par simulation numérique 3D de la dispersion des odeurs générées par les installations pour une exposition temporelle significative ;
- ◆ Plans de phasage accompagnés de commentaires pour chaque phase sur les contraintes de réalisation et la durée de réalisation de la phase en question.

1.2 DOCUMENTS GÉNIE-CIVIL

- ◆ Plan d'implantation et de définition des bâtiments, des ouvrages et des locaux, coté et rattaché en X, Y, Z au repère IGN 69 avec les points de référence ;
- ◆ Plans de principe des VRD de l'ensemble du site ;
- ◆ Plans des réseaux process enterrés extérieurs aux ouvrages et bâtiments. Des coupes sont réalisées chaque fois que des réseaux secs et/ou humides se croisent ;
- ◆ Étude géotechnique de projet (mission G2 PRO) avec justification des fondations retenues ;
- ◆ Diagnostics amiante avant travaux ou démolition ;
- ◆ Diagnostics structurels complémentaires éventuels sur les ouvrages existants requalifiés ;
- ◆ Diagnostic pollution complémentaire avec plan de gestion et analyse des risques sanitaires adapté au projet ;
- ◆ Note de présentation des hypothèses de dimensionnement accompagnée de plans sommaires de pré dimensionnement des structures ;
- ◆ Pour chaque phase de l'acte de construire demandant une attention particulière, l'Entrepreneur remet une procédure d'exécution, voire un PAQ spécifique, reprenant en détail les postes de contrôles et d'essais, et dans lequel sont portés les certificats d'agrément NF le cas échéant (centrale à béton notamment) :
 - Matériaux (par exemple béton, acier, revêtements spéciaux, enrobés),
 - Réalisation des fondations,
 - Éléments préfabriqués,
 - Retrait d'amiante,
 - Points d'arrêts (par exemple réception des plates-formes...) ;
- ◆ Pour chaque phase de démontage d'équipements ou d'installations existants destinés soit à être évacués (pour élimination ou valorisation), soit à être réaffectés sur la nouvelle station d'épuration et pour chaque démolition d'ouvrages ou bâtiments demandant une attention particulière, l'Entrepreneur remet une procédure d'exécution, voire un PAQ

spécifique, reprenant en détail les postes de contrôles et d'essais, et dans lequel sont portés les certificats d'agrément NF le cas échéant :

- Repérages des zones,
 - Procédures de mise à l'arrêt, de vidange, de curage, d'inertage ou autres,
 - Retrait d'amiante,
 - Points d'arrêts ;
- ◆ Note justifiant précisément les formules et les classes de béton utilisées compte tenu de la qualité des sols, des eaux de nappe, et des effluents (eaux et boues) ;
 - ◆ Note définissant les zones dans lesquelles un revêtement de protection anti-corrosion du béton vis-à-vis des réactifs de traitement et des gaz corrosifs est nécessaire ;
 - ◆ Plans de phasage laissant apparaître les mouvements des terres.

1.3 DOCUMENTS ÉQUIPEMENTS ET PROCESS

- ◆ Spécifications détaillées de consultation des principaux équipements et matériels relatives à leurs fonctionnalités. Ces spécifications définissant parfaitement l'étendue des prestations, la qualité des matériaux employés et les conditions de fonctionnement des équipements ;
- ◆ Études et calculs de définition de tous les équipements ;
- ◆ Schémas du principe de fonctionnement (PID) représentant tous les équipements, y compris l'instrumentation et la robinetterie, numérotés et tous les circuits (solides, liquides, gaz) et précisant les valeurs des paramètres de fonctionnement des installations aux différents régimes (minimal, nominal, maximal). Ces schémas sont accompagnés d'une note d'identification de la symbolisation et de la codification des divers équipements ;
- ◆ Bilans des flux pour les différentes files de traitement et pour les différentes hypothèses de charge ;
- ◆ Définition et calcul des installations de ventilation et de désodorisation, y compris le dimensionnement des grilles de ventilation (ventilation naturelle et forcée) ;
- ◆ Spécifications et plans d'installation de l'ensemble du matériel d'autosurveillance ;
- ◆ Définition des points de livraison d'eau potable et d'eau industrielle pour le nettoyage et le process ;
- ◆ Définition et calcul des équipements de chauffage, climatisation, rafraîchissement, VMC, désenfumage et sécurité incendie ;
- ◆ Plans d'ensemble et sous-ensemble avec la représentation :
 - Des équipements retenus par l'Entrepreneur ou les équipements présentant les encombrements et charges les plus élevés par rapport à la gamme d'équipements envisageables (pour les équipements en cours de consultation à ce stade des études),
 - Des descentes de charge et réservations permettant la définition du génie civil,
 - De la sécurité collective,
 - Des parcours des tuyauteries, des gaines de ventilation et des chemins de câble,
 - Des états de surface : carrelage, peinture, protection anti-corrosion, isolation acoustique, forme de pente...
 - Des zones où l'ambiance est corrosive (stockage de réactifs, gaz nocif, effluent agressif...),
 - De la localisation des points de livraison en eau potable et en eau industrielle,
 - Du positionnement et dimensionnement des poteaux et des poutres,
 - De l'épaisseur des voiles et planchers ;

- ◆ Pour chaque équipement ou groupe d'équipements, l'Entrepreneur procède à une analyse a priori des risques conformément aux prescriptions du cahier ED 968 édité par l'INRS ;
- ◆ Plan de manutention localisant les équipements à reprendre et définissant les moyens de manutention associés et leurs cheminements ;
- ◆ Plan de circulation intérieur du site localisant les points de livraisons de réactifs et les points de reprise des bennes et le cheminement piéton.

1.4 DOCUMENTS ÉLECTRICITÉ

1.4.1 ÉLECTRICITÉ

- ◆ Liste des consommateurs et bilans de puissance. Les bilans sont organisés suivant le découpage des TGBT et des TBT ;
- ◆ Schémas unifilaires HTA/BT, complets et renseignés ;
- ◆ Schémas type départs moteur pour chaque type de commande (moteur 1 ou 2 sens, moteur avec démarreur, moteur avec variateur...) ;
- ◆ Notices de dimensionnement des équipements HTA, des transformateurs et des TGBT ;
- ◆ Hypothèses de notes de calculs des câbles et protections ;
- ◆ Plans d'implantation des équipements dans les locaux électriques ;
- ◆ Plans d'implantation des armoires et coffrets avec dimensionnement et masses ;
- ◆ Plan du réseau de terre en fond de fouille avec les remontées ;
- ◆ Liste des contraintes d'EDF liées au projet ;
- ◆ Étude du risque foudre et la définition du système de protection (effets directs et indirects) ;
- ◆ Étude de sélectivité de l'installation ;
- ◆ Description des alimentations provisoires, notamment pour les différentes phases de travaux électriques.

1.4.2 SYSTÈME DE CONTRÔLE COMMANDE

- ◆ Architecture du SCC ;
- ◆ Liste des entrées et sorties par type d'équipement ;
- ◆ Caractéristiques principales du SCC :
 - Descriptif,
 - Niveau d'automatisation des tâches,
 - Fiabilité,
 - Mesures prises en cas de défaillance,
 - Et de manière générale, les dispositions prévues pour permettre la gestion documentaire demandée au Programme ou aux annexes contractuelles (enregistrement des données d'exploitation, réalisation des bases de données informatiques, journaux d'exploitation, journaux de bord, registres, etc...).

1.4.3 ÉCLAIRAGE - VENTILATION - PETITE FORCE

- ◆ Notice de dimensionnement des ventilations et climatisation dans les locaux électriques, les locaux des compresseurs et dans les locaux nobles ;
- ◆ Notice de dimensionnement et schéma du circuit de traitement d'air et/ou de ventilation pour l'ensemble des locaux ci-dessus ;

- ◆ Notice de dimensionnement des installations de chauffage, de climatisation et de mise hors gel pour l'ensemble des locaux ;
- ◆ Notice de dimensionnement des équipements d'éclairage ;
- ◆ Etude d'éclairage extérieur avec la justification des niveaux d'éclairement et de son uniformité ainsi que les caractéristiques pour son alimentation.

1.4.4 COURANTS FAIBLES

- ◆ Descriptif et architecture des systèmes de courants faibles, avec plans d'implantation des matériels.

1.5 DOCUMENTS RELATIFS AU RESPECT DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- ◆ Notice QE (Qualité Environnementale) du bâtiment administratif du SIAH et du bâtiment d'exploitation STEP (une notice par bâtiment) décrivant les engagements environnementaux du projet :
 - Estimation du confort d'été sur quelques locaux représentatifs. Prise en compte des choix constructifs (matériaux inertie, protections solaires...), des choix d'implantation et de dimensionnement des surfaces vitrées, des choix favorisant l'aération des locaux...
 - Estimation du confort acoustique sur quelques locaux représentatifs,
 - Estimation du confort visuel sur quelques locaux représentatifs,
 - Matériaux, produits, composants : explicitation de la stratégie définie et premières analyses comparatives de matériaux,
 - Estimation des déperditions d'enveloppe : définition des moyens à mettre en œuvre par type de paroi, niveau d'isolation simplifié (Ubât),
 - Choix des systèmes et équipements techniques (chauffage, ecs, éclairage, autres usages électriques, eau),
 - Estimation des consommations de chauffage et des émissions de polluants,
 - Gestion des eaux pluviales et eaux usées : définition des principes et moyens à mettre en œuvre,
 - Estimation de la part des EP rejetées au réseau.
- ◆ Étude de faisabilité des approvisionnements en énergie : Conformément au Décret n°2007-363 du 19 mars 2007 et à l'article R111-22-1 une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour le chauffage, la ventilation, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux doit être réalisée.

1.6 DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

- ◆ Dossier de permis de construire et de démolir ;
- ◆ Éléments nécessaires aux dossiers de déclaration et dossiers de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- ◆ Éléments nécessaires au dossier de demande d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ;
- ◆ Assistance au maître d'Ouvrage pour la préparation et le suivi de l'instruction.

1.7 INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ◆ Missions géotechniques ;
- ◆ Génie civil, réhabilitation ;
- ◆ Diagnostic pollution.

1.8 ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION (Phase Conception)

- ◆ Coordination du groupement ;
- ◆ Ordonnancement, pilotage en phase d'études ;
- ◆ Assurance qualité, gestion documentaire ;
- ◆ Coordination technique et Maîtrise d'Œuvre du groupement ;
- ◆ Assurances ;
- ◆ Œuvre d'art.

Le montant des études de conception est estimé à 16 000 000 € HT.

Antoine ESPIASSE quitte la salle à 10h35.

Guy MESSAGER précise qu'il faut commencer par une signature de marché, puis envoyer un ordre de service. Les études sont estimées à 16 millions d'euros HT pour un an. Le syndicat pourra les payer sans contracter d'emprunt, dans 15 à 18 mois.

Une élue s'interroge sur cette somme, qui lui paraît importante et demande un pourcentage.

Alain BOURGEOIS précise que les études représentent quelques pourcents du montant total du marché.

David DUPUTEL ajoute que n'étant plus à l'époque des tables à dessin et du travail à la main, il se serait attendu à ce qu'on puisse davantage réduire les montants grâce à la dématérialisation.

Guy MESSAGER répond qu'il faut mettre en lien ces études avec le montant global du marché, dont le budget prévisionnel est de 250 M€ HT.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental du VAL D'OISE et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie pour les études de Conception et des études préalables liées à l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, prend acte que le montant estimé des études de conception est de 16 000 000 € HT, prend acte que les crédits seront inscrits au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, dès que les subventions seront notifiées, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces études et subventions.

E. SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

Rapporteur : Jean-Luc HERKAT

30. Signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la rédaction des documents du SAGE Croult-Engchien-Vieille-Mer, évaluation environnementale, analyse juridique et accompagnement jusqu'à l'approbation du SAGE

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Engchien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, In fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

La première étape de ce travail a consisté en la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic approuvé respectivement en décembre 2013 et mai 2015. Ces deux documents constituent un important travail de synthèse bibliographique et d'analyse qui permet d'assurer une connaissance partagée par l'ensemble des acteurs du territoire des enjeux de gestion et de préservation de l'eau.

La seconde phase d'élaboration du SAGE a consisté à définir des « tendances et scénarios ». Ce travail a permis dans un premier temps de définir un scénario « sans SAGE », qui offre une vision du territoire sur les 15 à 20 prochaines années dans un contexte « sans SAGE », c'est-à-dire sans efforts supplémentaires de prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques et sans coordination des différentes politiques publiques. Ce scénario, qui n'est de fait pas le plus probable, constitue un référentiel précieux pour évaluer sur le long terme la plus-value du SAGE. Il permet en outre d'anticiper les tendances qui s'exercent sur le territoire et leurs conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques.

Dans un second temps, le socle stratégique, constituant la base indispensable du futur SAGE, et 4 scénarios contrastés ont été définis. Ces scénarios présentent les actions incontournables qu'il sera nécessaire de mener pour répondre aux enjeux du territoire, et indique les outils et moyens qu'il conviendra de mobiliser pour cela.

Ainsi, après une phase de concertation, d'analyse et de mise en débat des 4 scénarios, les membres de la CLE, réunis en séance plénière le 15 novembre 2016, ont adopté leur stratégie en choisissant le scénario - « Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire ».

Il s'agit maintenant de **réaliser la phase finale d'élaboration du SAGE Croult Engchien Vieille Mer : la rédaction des différents documents constitutifs du SAGE**. Ces documents traduiront le choix stratégique de la CLE sous forme d'objectifs, de dispositions et de règles. Une fois validés par arrêté inter-préfectoral, ils seront opposables à l'administration et aux tiers.

Il est ainsi prévu de conclure un marché de prestations de services visant à accompagner les membres de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer dans la rédaction et la relecture juridique des documents composant le SAGE. L'objet du présent marché vise donc la :

- **Rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** de la ressource en eau et ses annexes cartographiques. Ce document définit les objectifs prioritaires du SAGE ainsi que les phases de réalisation et les moyens matériels et financiers pour les atteindre. Ce document est opposable aux décisions administratives dans le domaine de l'eau qui doivent lui être compatibles.
- **Rédaction du règlement** du SAGE et ses annexes cartographiques. Ce document définit des règles permettant la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD, identifiés comme majeurs et nécessitant l'instauration de règles complémentaires pour atteindre le bon état des eaux ou les objectifs de gestion équilibrée de la ressource. Le règlement s'inscrit de manière complémentaire au PAGD en renforçant la portée juridique de certaines dispositions. Ces règles sont opposables directement aux tiers.
- **Réalisation du tableau de bord des indicateurs** de suivi de la mise en œuvre du SAGE.
- **Réalisation de l'évaluation environnementale** (étude d'impact) du projet de SAGE sur les différentes composantes de l'environnement. Ce rapport évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement et présente les mesures prévues pour réduire et compenser ces incidences négatives notables. Il expose également les raisons pour lesquelles le projet de SAGE finalement choisi a été retenu.
- **Relecture, analyse et sécurisation juridique des documents du SAGE** tout au long de la procédure. Il convient de s'assurer que le SAGE ne risque pas de faire l'objet d'une annulation de tout ou partie de son contenu, de vérifier que le projet respecte le champ de compétence d'un SAGE, notamment en matière de respect des compétences et de l'autonomie des collectivités, et de vérifier que le SAGE n'empiète pas sur les décisions administratives ne relevant pas du domaine de l'eau et demeure dans le rôle réglementaire qui lui est imparti.
- **Accompagnement de la CLE pendant la procédure de consultation du public** (consultation des assemblées et enquête publique) jusqu'à l'approbation du SAGE par arrêté inter préfectoral et intégration des modifications issues de la consultation du public aux documents du SAGE.

Le SIAH Croult et Petit Rosne, en tant que structure porteuse du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, assure la maîtrise d'ouvrage des études décidées par la CLE pour l'élaboration du SAGE, conformément aux dispositions prises dans les règles de fonctionnement adoptées par la CLE le 29 septembre 2011.

Ce marché de prestations de services a été lancé selon la procédure par voie d'appel d'offres ouvert. La durée prévisionnelle du marché est de 38 mois. Le montant prévisionnel de l'étude est de 219 000 € HT.

La commission d'appel d'offres, réunie le 27 mars 2017, a attribué le marché au groupement ADAGE/ASCA/IC EAU ENVIRONNEMENT/PAILLAT CONTY BORY, pour un montant de 159 790 € HT.

Les crédits sont prévus au budget SAGE 2017, chapitre 20, article 2031.

Guy MESSAGER invite les élus à regarder avec attention les documents du SAGE, car la rédaction des pièces et règlements impactera les Plans Locaux d'Urbanisme.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à signer le marché public avec le groupement ADAGE / ASCA / IC EAU ENVIRONNEMENT / CABINET PAILLAT CONTI ET BORY, concernant la Rédaction des documents du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer, évaluation environnementale, analyse juridique et accompagnement jusqu'à l'approbation du SAGE, prend acte que le marché est conclu pour une durée de 38 mois, pour un montant de 159 790 € HT, prend acte que les crédits sont prévus au budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer 2017, chapitre 20, article 2031, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce lancement de marché.

F. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Rapporteur : Christine PASSENAUD

31. Signature d'un protocole d'accord avec Madame MARONI

Par acte authentique en date du 18 juin 1981, Monsieur et Madame MARONI ont acquis de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE un terrain à bâtir (lot 2) dans un lotissement situé Chemin de la Fontaine Sainte Geneviève à PUISEUX EN FRANCE (95380), à usage d'habitation.

En juillet 2013, suite à de violents orages, Madame MARONI a constaté que le tampon d'assainissement situé devant son garage s'était soulevé et que l'eau débordait. Au mois de septembre suivant, cette dernière a constaté que le regard ne fonctionnait plus correctement.

À la suite d'investigations, un affouillement a été découvert sous le garage au droit de la descente d'eaux pluviales. Madame MARONI a considéré que cette érosion était liée au ruissellement concentré des eaux pluviales qui n'étaient pas absorbées correctement par le regard.

Madame MARONI n'a pu utiliser son garage puisque des fissures étaient apparues devant l'entrée de son garage. Un trou sur le seuil du garage est également apparu à droite du côté du tableau EDF/GDF.

Madame MARONI a fait procéder à ses frais avancés à des travaux de remblais et de reprise du regard. Ces travaux ont été effectués début octobre 2014 pour un montant de 11 338,80 € TTC. Il est apparu que la canalisation d'évacuation des eaux n'était pas raccordée par une gargouille vers le caniveau.

Madame MARONI a fait valoir que cette canalisation aurait été écrasée par les engins de chantier de la société L'ESSOR entreprise de travaux publics lors de la construction en 2009 du bassin de rétention des eaux situé en face de la propriété de Madame MARONI dont le maître d'ouvrage est le SIAH du Croult et du Petit Rosne.

À la demande de Madame MARONI, par ordonnance de référé du 30 janvier 2015, Monsieur Michel CHAPPAT a été désigné en qualité d'expert judiciaire. Le 17 juin 2015, Monsieur CHAPPAT a déposé son rapport en concluant que « le débordement du regard d'eaux pluviales est dû à l'obturation du tuyau d'évacuation vers la rue. Cette obturation a pour origine les travaux de réfection de la voirie effectués pour le compte du SIAH en juin 2011. Il ne peut être établi que ces désordres ont pu fragiliser la solidité structurelle de la maison de Madame MARONI. Les travaux de réparation recommandés consistent en un remplacement complet de la canalisation d'évacuation vers la rue et en la réparation (déjà effectuée) du seuil de garage. La responsabilité de cette situation nous paraît relever du SIAH qui n'a pas diligenté les reconnaissances élémentaires lors de travaux de 2011. Ces travaux sont évalués à 3 624 € TTC à ajouter aux travaux déjà réalisés pour 11 338,80 €, soit au total 14 962,80 € à la charge du SIAH. Il est émis un avis favorable à la demande de Madame MARONI d'une indemnisation de 4 500 € de troubles de jouissance et de préjudice moral à la charge du SIAH ».

Le SIAH a fait part de son désaccord avec la solution préconisée par l'expert sur la réalisation des travaux, qui selon lui n'est pas conforme aux règles de l'art en faisant observer que cette canalisation était en très mauvais état.

Madame MARONI a déposé une requête contre le SIAH et la commune de PUISEUX-EN-FRANCE aux fins d'indemnisation devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE le 26 février 2016 s'agissant d'un dommage de travaux publics. Elle a fait valoir qu'en tant que tiers, elle bénéficie d'un régime de responsabilité intégral de responsabilité sans faute dans lequel elle n'a qu'à démontrer l'existence d'un lien de causalité entre son préjudice et ce travail ou l'ouvrage public.

C'est dans ce contexte que les parties ont convenu d'un protocole d'accord avec les obligations respectives suivantes :

Le SIAH s'engage à verser à Madame Evelyne MARONI à la signature du protocole transactionnel une somme transactionnelle, forfaitaire, globale et définitive de 19 833,01 € TTC, afin de réparer le préjudice subi.

En contrepartie, Madame MARONI se déclare entièrement remplie de ses droits et renonce à toute instance ou action à l'encontre du SIAH et de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE.

Il est expressément convenu que Madame MARONI fera son affaire personnelle des autorisations administratives à obtenir auprès de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE pour les travaux de raccordement de la gargouille sur le domaine public ainsi que l'obtention d'une attestation de conformité desdits travaux.

La commune de PUISEUX-EN-FRANCE soumettra le document au vote de son conseil municipal fin mars 2017.

Les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement 2017, chapitre 011, article 6228.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le protocole d'accord avec Madame MARONI, prend acte que la somme transactionnelle, forfaitaire, globale et définitive à verser à Madame MARONI s'élève à 19 833,01 € TTC, prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement 2017, chapitre 011, article 6228, et autorise le

Président à signer le protocole d'accord avec Madame MARONI et tout acte relatif à ce protocole.

Rapporteur : Guy MESSAGER

32. Signature d'un protocole d'accord avec la société SETHY

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a pour mission d'aménager, d'entretenir les rivières « Croult » et « Petit Rosne » ainsi que leurs affluents, protéger les populations contre les inondations et également lutter contre la pollution.

C'est dans la poursuite de l'objectif de protection des habitants contre les inondations que le SIAH a entrepris, au début des années 90, d'importants travaux notamment au Lieudit « Le Parc Arnouville Est » à GARGES-LÈS-GONESSE. Il a, d'une part « canalisé » la partie du Petit Rosne traversant la propriété de la Société Domaine Immobilier de la Muette (SADIM) et, d'autre part, a procédé par voie d'expropriation pour ce qui concerne le bassin de retenue.

Ces initiatives sont à l'origine de nombreuses procédures judiciaires entre les parties, tant devant les juridictions administratives que judiciaires de la part de la société expropriée, la SADIM.

Parmi celles-ci, il serait loisible de retenir l'arrêt de la Cour d'Appel de VERSAILLES du 21 mars 2013 qui « condamne le SIAH à démolir, ou faire démolir, la totalité du canal construit sur les terrains appartenant à la SADIM, et à remettre ces terrains dans leur état antérieur, y compris en rétablissant le cours naturel du Petit Rosne.

En application de cet arrêt, le SIAH a lancé un appel d'offres pour la déconstruction de ce canal. Le SIAH a, par décision de la Commission d'Appel d'Offres du 14 septembre 2015, décidé de retenir la société SETHY en tant qu'entreprise attributaire du marché public de travaux.

Le SIAH ayant trouvé un accord amiable avec la société SADIM, le marché public ne trouve plus à s'appliquer. Pour autant, la question de l'indemnisation de la société se pose au regard des contraintes générées par l'attribution de ce marché.

Dans ce cadre, un protocole d'accord a été élaboré afin d'indemniser la société du fait de la non-exécution du marché public. Le SIAH verse ainsi à la société la somme globale et définitive de 70 000 € non soumis à TVA.

En contrepartie, la société SETHY renonce de manière irrévocable et définitive à l'égard du SIAH à tous droits et actions se rapportant directement ou indirectement aux préjudices subis à raison de la non-exécution du marché public de travaux de déconstruction du canal à GARGES-LÈS-GONESSE.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales 2017 relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 011, article 6228.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le protocole d'accord avec la société SETHY, prend acte que la somme globale et définitive à verser est de 70 000 €, prend acte que les crédits sont inscrits au budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 011,

article 6228, et autorise le Président à signer le protocole d'accord avec la société SETHY et tout acte relatif à ce protocole d'accord.

Rapporteur : Gérard GRÉGOIRE

33. Signature d'un protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et le Conseil Départemental du VAL D'OISE, relatif à l'opération du barreau de liaison à LOUVRES

La CARPF et le Conseil Départemental du VAL D'OISE sont co-maîtres d'ouvrage de la réalisation des travaux de l'échangeur sur la Francilienne et de la future voie de liaison LOUVRES-PUISEUX.

En application de la convention N°14-1276 passée entre la CARPF et le Conseil Départemental, la CARPF est désignée en qualité de Maître d'ouvrage temporaire et le Conseil Départemental est désigné en qualité de Maître d'œuvre.

La réalisation de de la future voie de liaison entre le pôle gare de Louvres et la Francilienne (RN104) est nécessaire d'une part pour le développement de l'agglomération LOUVRES-PUISEUX ainsi que pour la desserte des secteurs d'habitat existants au nord de la ville et des secteurs futurs de l'Éco-quartier LOUVRES / PUISEUX (plus de 3 300 logements à terme) et d'autre part pour l'aménagement des secteurs de la Butte aux Bergers et du Bois du Temple.

C'est dans le cadre de ces travaux qu'il est rendu nécessaire la réalisation d'une voie de contournement utile au franchissement du bassin de la Petite Solle, propriété du SIAH. Ce franchissement comporte des travaux de confortement et d'amélioration des sols préalables à la réalisation de cette voie de contournement.

La convention ci-joint porte sur la définition des dispositions techniques et administratives relatives à la réalisation des travaux.

Guy MESSAGER apporte des précisions sur la forme allongée du bassin de retenue et l'emplacement du barreau de liaison entre l'Avenue de la Gare à Louvres et la Francilienne. Il va ainsi falloir remblayer une partie du terrain, et la voie va couper le bassin en deux.

Roland PY espère que ces travaux ne vont pas retarder l'ouverture de l'échangeur, la situation devient très compliquée, les camions passant par Fontenay-en-Parisis et détruisant les terrains.

Guy MESSAGER explique qu'il avait fait ce qu'il fallait, à l'époque où il était Maire de Louvres et Conseiller Général (à l'époque), pour que les communes du Nord du département soient desservies dans le cadre des travaux de la Francilienne. En matière d'urbanisation, il conseille d'avoir des vues à 20-25 ans, voire davantage. La Francilienne a été financée par le Département et par la Région. L'État en a repris la gestion. Cet échangeur est financé, réalisé, il ne manque plus qu'à prendre un arrêté d'ouverture, mais lors du transfert ce point n'a pas été abordé. Il y a eu une proposition de co-signature entre les différentes parties prenantes, mais il s'agit d'une affaire compliquée.

Roland PY précise que la saisie a été faite en septembre, et qu'il fermera Fontenay-en-Parisis en juin.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la convention régissant les dispositions techniques et administratives dans le cadre de la réalisation des travaux de confortement et de franchissement du bassin de retenue de la Petite Solle à LOUVRES, autorise le Président à signer la convention, n'ayant pas d'incidence financière pour le SIAH, en dehors des moyens humains à dégager pour le suivi des travaux, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette convention.

Gérard GRÉGOIRE rappelle que le SIAH a toujours aidé aux évolutions, une solution doit être trouvée, il s'agit ici d'un désaccord momentané, le syndicat doit affirmer sa volonté de voir ces solutions favorables à la population de Goussainville et des autres communes, il faut en prenant cette décision trouver une solution au plus vite et dans la bonne direction.

G. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Gilles MENAT

34. Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

La mise en place d'outils de suivi et de tableaux de bord induit un besoin supplémentaire en matière de secrétariat au sein du service de l'Administration Générale.

Le SIAH a mis en place des outils numériques de nature à tracer et à relancer l'ensemble des demandes et des plaintes externes. Une plainte, par exemple, doit faire l'objet d'une réponse sous cinq jours. Cette réponse peut être une réponse d'attente, une réponse définitive, une réponse partielle.

La mise en place d'un suivi des demandes de ce type, en parallèle de la mise en place d'une certification qualité est de nature à engendrer un besoin estimé à un temps complet.

Le service de l'Administration Générale se compose actuellement de trois agents qui gèrent les comités, les bureaux, le courrier à l'arrivée et au départ, l'accueil, le standard, le secrétariat de la Direction et des services techniques (avec la gestion des comptes rendus de conformité des branchements notamment), le suivi des fournitures, du parc automobile, de la téléphonie mobile, des photocopieurs, de la maintenance des équipements de protection individuelle etc ...

Même si sur les trois agents, un est en arrêt maladie, le besoin à terme peut légitimement être estimé à quatre agents.

L'indice de rémunération pour cet emploi est l'indice majoré 326.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, crée un emploi d'adjoint administratif à temps complet, prend acte que l'indice de rémunération pour cet emploi est l'indice majoré 326, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

35. Création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

Par délibération en date du 22 février 2017, le SIAH a procédé à la création d'un emploi de rédacteur territorial pour assurer la gestion de la comptabilité et des budgets du SIAH.

Ces fonctions étaient auparavant définies sur un niveau de catégorie C, adjoint administratif. Ce poste a également été supprimé lors du comité du 22 février 2017.

La gestion des crédits budgétaires, des subventions, de certaines opérations complexes au plan comptable notamment, a conduit le SIAH à revoir le niveau de responsabilité recherché avec la création d'un emploi de rédacteur territorial, donc de catégorie B.

La procédure de recrutement est actuellement en cours et les candidats qui ont le profil recherché ont le grade de rédacteur, de rédacteur principal de 2ème ou de 1ère classe.

Par conséquent, afin de pourvoir le poste rapidement car le SIAH n'a qu'un seul agent en charge de la comptabilité du SIAH sur les trois budgets en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, il convient d'élargir le champ des possibles en matière de grades.

Le cadre d'emploi de rédacteur territorial comprend trois grades : rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe.

C'est la raison pour laquelle, il est demandé au comité syndical de permettre la création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe qui sera supprimé au comité du 28 juin 2017 si le candidat retenu a un autre grade que celui-ci.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411.

Guy MESSAGER explique que lorsqu'une structure cherche à recruter un agent, un rédacteur en l'occurrence, il faut ouvrir trois postes pour être sûr que le rédacteur recruté rentrera dans l'une des trois cases et supprimer les autres par la suite. Ça évite que la structure soit obligée d'attendre un comité pour recruter le fonctionnaire au bon grade dès le début.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, crée un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet, prend acte que cet emploi sera supprimé au comité du 28 juin 2017 si le candidat retenu a un autre grade que celui-ci, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

36. Création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

Par délibération en date du 22 février 2017, le SIAH a procédé à la création d'un emploi de rédacteur territorial pour assurer la gestion de la comptabilité et des budgets du SIAH.

Ces fonctions étaient auparavant définies sur un niveau de catégorie C, adjoint administratif. Ce poste a également été supprimé lors du comité du 22 février 2017.

La gestion des crédits budgétaires, des subventions, de certaines opérations complexes au plan comptable notamment, a conduit le SIAH à revoir le niveau de responsabilité recherché avec la création d'un emploi de rédacteur territorial, donc de catégorie B.

La procédure de recrutement est actuellement en cours et les candidats qui ont le profil recherché ont le grade de rédacteur, de rédacteur principal de 2ème ou de 1ère classe.

Par conséquent, afin de pourvoir le poste rapidement car le SIAH n'a qu'un seul agent en charge de la comptabilité du SIAH sur les trois budgets en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, il convient d'élargir le champ des possibles en matière de grades.

Le cadre d'emploi de rédacteur territorial comprend trois grades : rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe.

C'est la raison pour laquelle, il est demandé au comité syndical de permettre la création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe qui sera supprimé au comité du 28 juin 2017 si le candidat retenu a un autre grade que celui-ci.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, crée un emploi de rédacteur principal de 1ère classe, prend acte que cet emploi sera supprimé au comité du 28 juin 2017 si le candidat retenu a un autre grade que celui-ci, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

37. Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 29 mars 2017, avec prise d'effet anticipée de la création d'un emploi d'adjoint administratif et des deux grades correspondant au cadre d'emploi de rédacteur territorial.

Sur le tableau, en grisé, apparaissent les trois grades de catégorie B. Deux délibérations seront prévues au comité du 29 juin 2017 de suppression d'emploi relative à la situation administrative du candidat non retenu.

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
Total Emplois de Direction		3	3		

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>					
Directeur Territorial	A	1	1		
Attaché	A	3	1	1	1
Rédacteur Principal 1ère classe	B				1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B				1
Rédacteur	B	2	1		1
Adjoint adm. Principal 2 ^{ème} classe	C	5	5		
Adjoint administratif	C	5	3	1	1
Total Filière Administrative		18	11	2	5

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Technique</u>					
ingénieur en chef	A	1	1		
ingénieur principal	A	2	1		1
Ingénieur	A	4	4		
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1		
Technicien Principal de 2ème classe	B	9	3	5	1
Technicien	B	4	3	1	
Adjoint technique	C	6	5		1
Total Filière Technique		28	18	6	3

Total général		49	32	8	8
----------------------	--	-----------	-----------	----------	----------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 29 mars 2017, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

H. QUESTIONS ORALES

Rapporteur : Guy MESSAGER

Néant.

I. INFORMATIONS

Rapporteur : Guy MESSAGER

Comptes rendus des réunions du Bureau des Élus

Marché public de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) - Méthodologie de passation des emprunts

Historique :

En 2016, le SIAH a lancé un appel à propositions financières à la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Postale, la Caisse d'épargne et le Crédit Agricole pour un montant de 53,7 M€.

Toutes les banques consultées, au vu de la situation financière du SIAH, ont déclaré vouloir financer le projet d'extension de la station de dépollution :

La Commission d'Appel d'Offres va attribuer le marché public d'extension de la station de dépollution mi-mai. Dans cette perspective, un marché public de prestations de service pour la recherche de financements a été conclu avec la société FCL, par décision du bureau du 13 mars 2017.

L'objet de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est, après analyse de la faisabilité et de l'opportunité de tous les financements possibles (marché obligataire, banques étrangères par exemple), de définir une stratégie en matière de recours à l'emprunt (période de passation, durée etc.) puis de rédiger les cahiers des charges, d'analyser les contrats de prêt, de renégocier chaque contrat et de proposer des solutions de financement au Président, lors d'un bureau du Syndicat.

Guy MESSAGER est habilité, dans le cadre de la délégation de compétences du comité, à prendre toutes les décisions en matière de passation des contrats d'emprunt, ce qui est nécessaire compte tenu de la réactivité attendue des banques.

Le coût de cette prestation est de 7 600 € HT.

Une réunion s'est déroulée en présence de Guy MESSAGER, d'Anita MANDIGOU, des services et de FCL le 22 mars 2017 au cours de laquelle des axes de travail ont été définis.

Il est rappelé que le besoin d'emprunt pour l'extension de la station de dépollution, au regard d'un autofinancement de 20M €, est estimé à environ 70 M€.

Axes de travail :

Suite à la réunion, deux premières actions sont à mener en parallèle sur le premier semestre.

Les emprunts à taux fixe proposés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sont les plus intéressants du marché (exemple, 1,70 % sur 30 ans). Néanmoins, les délais d'instruction sont longs et un formalisme est exigé (réunions par exemple).

FCL va s'attacher à obtenir une réponse afin de savoir si la BEI est intéressée par ce projet. En parallèle, un cahier des charges va être rédigé par FCL afin de solliciter un financement en taux fixe. En effet, il s'agit d'assurer la première partie du financement par un ou des emprunts à taux fixe afin de profiter des conditions de marché actuelles.

Le fonds de roulement du SIAH lui permet de mener les études liées à l'extension de la station de dépollution sans financement externe.

Lors du lancement de la phase travaux, le SIAH, avec davantage de visibilité sur les besoins annuels de dépenses, sera alors en mesure de souscrire un/des contrat(s) à taux variable et qui offrent une souplesse en matière de remboursement anticipé, ou de réduction du besoin d'emprunt, ou bien encore de décalage d'amortissement.

Guy MESSAGER explique que les décisions seront systématiquement prises avec le bureau, mais ne pourront parfois être expliquées qu'a posteriori aux délégués titulaires et suppléants car ces dossiers sont serrés en timing, il faut être très réactif et il n'y aura peut-être pas le temps de réunir un comité exceptionnel pour prendre des décisions. Le temps que les études soient faites, soit 18 mois, les propositions auront été reçues avec des conditions différentes. Sur les tableaux d'amortissement, le syndicat remboursera moins les premières années mais davantage par la suite, car il faudra payer les entreprises dès le début tandis que les projets prévus sur les différentes communes ne seront pas encore sortis de terre, et ne nous ramèneront pas d'argent. Les taux sont tellement bas à l'heure actuelle qu'ils ne peuvent que remonter dans l'avenir, si des propositions arrivent, il faudra signer rapidement, il faudrait qu'il y ait une période sur laquelle le syndicat ne serait pas obligé de payer, les conditions auront été gelées. Les taux sont importants, les différences de pourcentage prennent vite des proportions énormes. Le SIAH pourra compter sur l'autofinancement, les subventions, un prêt de l'Agence de l'Eau à taux zéro, et les emprunts. Le syndicat aura préfinancé la TVA, qu'il récupèrera à N+1.

Gérard GRÉGOIRE demande beaucoup de prudence, et comme ça a toujours été le cas, lorsque le SIAH est saisi, il prend ses responsabilités. Il demande à ce que le comité mandate le Président et les Vice-Présidents pour ça.

Guy MESSAGER répond qu'il faut consulter le comité à voir s'il est possible de faire une délibération spécifique.

Affaire SADIM

« Je souhaite vous informer de l'état d'avancement du dossier SADIM qui n'est pas encore clos puisque la SADIM considère aujourd'hui le protocole d'accord comme caduc !

Je vous rappelle que nous nous sommes réunis ici-même le 18 janvier 2017 sur ce dossier et que suite à la délibération que nous avons prise, à l'unanimité, j'ai signé, le 30 janvier, le protocole d'accord qui avait été finalisé dans les tout premiers jours de janvier.

Ce protocole, qui n'a fait l'objet d'aucune contestation de la part de la Préfecture, d'ailleurs représentée le 18 janvier, nous a conduits à engager l'ensemble des actions sur lesquelles le SIAH s'était engagé :

- vis-à-vis de la sous-préfecture, au travers du contrôle de légalité,
- vis-à-vis du Département avec lequel nous avons travaillé à la division foncière des parcelles en vue de l'acquisition par le SIAH des parcelles visées au protocole.
- vis-à-vis des procédures pénales avec le retrait de nos plaintes.

Enfin, « détail » (sic) important, nous avons réglé dans les délais impartis les 700 000€, que le représentant de la SADIM a reçus sur son compte début mars.

Le 9 mars, après plusieurs réunions de travail préalables avec le conseil départemental, nous étions sur le site pour le piquetage des terrains.

Le 13 mars, nous avons néanmoins reçu une assignation devant le juge de l'exécution du TGI de Pontoise pour réclamer la somme de 523 000€ au titre de la liquidation d'astreinte pour la période entre le 29 septembre 2015 et le 7 mars 2017. La SADIM demande bien sûr également la destruction du canal !!!

Et le 27 mars, c'est-à-dire avant-hier, nous avons reçu de la SADIM un courrier en RAR affirmant que le protocole est caduc au motif qu'aucune des conditions prévues au protocole n'aurait été levée avant le 28 février 2017 et que le SIAH n'en a pas sollicité la prorogation...

Je vous le dit clairement : je considère que le SIAH a respecté l'ensemble de ses engagements à tel point qu'il ne reste plus que la procédure foncière à finaliser chez le notaire et que par conséquent le protocole n'est pas caduc.

Notre avocat va donc contester l'assignation pour les astreintes et mener l'ensemble des actions nécessaires pour provoquer un rendez-vous de signature de l'acte notarié de cession des terrains, compte tenu qu'il n'existe aucune opposition au protocole de quelque partie que ce soit.

Je vous tiendrai bien entendu informés de la suite des événements au prochain comité. »

PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL LE MERCREDI 28 JUIN 2017

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à onze heures et trente minutes.

Paul-Édouard BOUQUIN

Signé

Délégué de la commune de DOMONT

Guy MESSAGER

Signé

**Président du Syndicat
Maire honoraire de LOUVRES**

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire du présent acte affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Pour information : Nos délibérations et actes
sont accessibles à l'adresse du SIAH et sont publiés sur notre site internet
www.siah-croult.org**